

Valérie LADEGAILLERIE

LEXIQUE DE

TERMES JURIDIQUES

FRANÇAIS

Diffusion

anaxagora

© Valérie LADEGAILLERIE
ISBN 979-10-96025-12-1

© Cette œuvre est protégée par le Code de la propriété intellectuelle selon la loi du 1^{er} juillet 1992.
Manuscrit déposé pour protection juridique.
Citations autorisées avec la mention de l'auteur et de l'un des sites suivants
ladegaillerie.e-monsite.com
www.anaxagora.net

A Louis Ladegaillerie et Simone Gautron, mes grands-parents

Valérie LADEGAILLERIE

Docteur ès Droit, Docteur ès Philosophie

Directeur département Droit-Sciences politiques – Stratégie militaire

Institut Européen de Recherche Sociétale

INTRODUCTION

L'initiation juridique devenant de plus en plus difficile, le "Lexique de termes juridiques" de la Collection outils s'inscrit dans une démarche utilitaire -

- il se veut, un véritable instrument de définitions simples, ordonnées alphabétiquement et par domaine pour chaque terme¹, pour une appréhension facilitée de la sémantique juridique
- bien que visant plus particulièrement les étudiants en droit, tout cycle confondu, il s'adresse à tout juriste, à tout néophyte, curieux de la langue française

¹ Droit constitutionnel, droit administratif, droit international, droit civil, droit commercial, droit pénal, droit international public, droit international privé, droit financier, droit de la sécurité sociale, procédure civile, pénale...

A B C D E F G H I J K L
M N O P Q R S T U V W X Y Z

A

Abandon

Droit civil : acte par lequel une personne renonce à un droit ; à la différence de la perte, il suppose l'intention

Droit pénal : est une infraction qualifiée crime ou délit selon les circonstances, le fait d'exposer ou de faire exposer, de délaisser ou de faire délaisser, en un lieu solitaire ou non solitaire, un enfant ou un incapable, hors d'état de se protéger par eux-mêmes, à raison de leur état physique ou mental

Abandon de famille

Droit pénal : - abandon du foyer familial par le père ou la mère qui se soustrait par cette action aux obligations découlant de l'autorité parentale ou de la tutelle légale ; abandon par le mari de sa femme enceinte ; abandon moral des enfants par les père et mère qui ainsi en compromettent gravement la santé, la sécurité ou la moralité ; abstention de payer une pension alimentaire fixée par justice

Ab intestat

Droit civil : sans testament

se dit d'une succession dont les biens sont attribués aux héritiers selon les règles fixées par le législateur lorsque le de cuius n'a pas laissé de testament ou lorsque ce testament est déclaré nul ou caduc

Ab irato

Droit civil : un acte est ab irato lorsqu'il est fait dans un mouvement de colère

Abrogation

anéantissement pour l'avenir d'une mesure législative ou réglementaire par un acte implicite ou explicite contraire

Absence

Droit civil : état d'une personne dont on ignore si elle est encore en vie alors qu'aucun événement particulier connu ne fait présumer le décès

Absentéisme

Droit du travail : phénomène traduisant dans une période donnée l'absence autorisée ou non des salariés sur leur lieu de travail

Abstention

Procédure générale : acte par lequel un juge renonce spontanément à connaître du procès, soit parce qu'il existe une cause de récusation en sa personne, soit parce qu'il y a pour lui un motif de conscience rendant souhaitable son abstention

Abstentionnisme électoral

Droit constitutionnel : phénomène de non-participation à une élection ou à un référendum qui se définit par la différence entre le nombre des électeurs inscrits sur les listes électorales et le total des votants (suffrages exprimés + bulletins blancs et nuls)

Abus d'autorité :

Droit civil : contrainte morale, prenant appui sur une autorité de fait ou de droit, exercée sur une personne, pour l'amener à accomplir un acte juridique

Abus de biens sociaux

Droit commercial, droit pénal : délit dont se rend coupable un dirigeant de société par actions ou d'une SARL qui, de mauvaise foi, fait des biens ou du crédit de la société un usage qu'il sait contraire à l'intérêt de celle-ci, à des fins personnelles ou pour favoriser une autre société ou entreprise dans laquelle il est intéressé directement ou indirectement

Abus de blanc-seing

Droit pénal : infraction réalisée par la mention frauduleuse, au-dessus d'une signature, d'une obligation ou décharge ou de tout acte pouvant compromettre la personne ou la fortune du signataire

Abus de confiance

Droit pénal : délit réalisé par le détournement ou la dissipation d'une chose préalablement remise à titre de louage, dépôt, mandat, nantissement, prêt à usage ou pour un travail salarié ou non

Abus de domination

Droit commercial, droit pénal : comportement d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises consistant à abuser de sa puissance économique

Abus de droit

Droit privé : fait par le titulaire d'un droit de le mettre en œuvre en dehors de sa finalité

Abusus

Droit civil : terme désignant l'un des attributs du droit de propriété, le droit de disposer de la chose, à savoir, le droit juridique de l'aliéner ou de la détruire

Abusus non tollit usum

l'abus n'enlève pas l'usage

Académie

Droit administratif : circonscription universitaire englobant en général plusieurs départements

Acceptation

Droit civil : acte par lequel une personne donne son agrément à une offre légale lui permettant de se prévaloir si elle le désire d'une situation juridique ; manifestation de volonté par laquelle une personne donne son accord à une offre de contrat qui lui est faite

Droit commercial : engagement pris par le débiteur d'une lettre de change ou tiré de payer à l'échéance le montant de celle-ci, constaté par une signature apposée au recto de la lettre

Acceptation de succession sous bénéfice d'inventaire

Droit civil : acceptation qui, jointe à l'inventaire des biens transmis, limite le poids des dettes successorales à l'actif de la succession

Accès aux documents administratifs

Droit administratif : la loi du 17 juillet 1978 organise un droit d'accès des administrés à la majorité des documents administratifs non nominatifs ou des documents nominatifs les concernant ; de surcroît, toute personne a le droit de connaître les informations contenues dans un document administratif dont les conclusions lui sont opposées ; en cas de refus : possibilité de saisine de la Commission d'accès aux documents administratifs

Accession

Droit civil : extension du droit de propriété aux choses réputées accessoires qui s'unissent à la chose principale présumée

Accessorium sequitur principale

Droit civil : l'accessoire suit le principal en ce sens que le bien principal communique sa condition juridique au bien qui l'accompagne

Accident du travail

Droit de la Sécurité sociale : accident, quelque soit la cause, survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou quelque lieu que ce soit pour un ou plusieurs employeurs ; il ouvre des droits à prestations en nature de l'assurance maladie sans ticket modérateur et avec application du tiers payant et aux prestations en espèce que sont les indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire, rente en cas d'incapacité permanente ou en cas d'accident mortel

Accipiens

Droit civil : terme désignant la personne qui reçoit un paiement généralement, l'accipiens est le créancier

Accord

Droit général : rencontre des volontés en vue de produire l'effet de droit recherché par les parties : contrat, divorce par consentement mutuel...

Accord collectif

Droit du travail : il se différencie de la convention collective en ce qu'il ne traite que de points particuliers

Accord dérogatoire

Droit du travail : accord d'entreprise ou de branche, qui sous certaines conditions, peut déroger aux dispositions légales considérées d'ordre public tel l'accord de modulation qui répartit les horaires de travail non exclusivement sur la semaine

Accord en forme simplifié

Droit international public : traité non soumis à ratification ou approbation et qui entre donc en vigueur dès sa signature

Accord régional

Droit international public : accord entre les Etats qui s'unissent en raison d'une solidarité géographique en vue de renforcer leur sécurité mutuelle

Accord de siège

Droit international public : traité conclu entre une Organisation internationale et l'Etat sur le territoire duquel elle est établie afin de règlement des problèmes soulevés par cette situation

Accréditer

Droit international public : donner qualité à une personne pour représenter un Etat auprès d'un autre Etat ou une Organisation internationale

Accréditif

Droit commercial : nom sous lequel on désigne en général la lettre de crédit remise par un banquier à son client pour lui permettre de toucher des fonds ou de se faire ouvrir un crédit par un banquier sur une autre place

Accusé

Droit pénal : personne soupçonnée d'un crime et traduite pour ce fait devant la Cour d'assises afin de jugement

Achalandage

Droit commercial : partie de la clientèle davantage retenue par l'emplacement du fonds de commerce

Acompte

Droit administratif : paiement partiel effectué en règlement de la fraction exécutée d'une prestation convenue

Droit civil : paiement partiel imputé sur le montant de la dette

Acquêts

Droit civil : dans les régimes de communauté, biens acquis à titre onéreux par les époux pendant le mariage, ensemble ou séparément, grâce à leur travail ou à leur épargne ; ils sont communs

Acquiescement

Procédure civile : fait, de la part d'un plaideur, de se soumettre aux prétentions de l'autre

Acquit

Droit civil : mention portée sur un titre par le créancier, suivie de sa signature, destinée à prouver le paiement de la dette

Acquittement

Procédure pénale : décision de la Cour d'Assises déclarant non coupable l'accusé traduit devant elle

Acte

Droit civil : en la forme, un acte est un écrit nécessaire à la validité ou à la preuve d'une situation juridique ; au fond, il désigne en général une manifestation de volonté destinée à produire des effets de droit

Acte administratif

Droit administratif : notion fondamentale du droit administratif

- considéré sous ses propres caractères : du point de vue formel, l'acte administratif est toute décision prise par une autorité administrative ; du point de vue matériel, l'acte administratif est un acte visant un individu ou des individus identifiés
- considéré sous son régime juridique : l'acte administratif relève du droit administratif et de la compétence de la juridiction administrative, qu'il soit unilatéral ou conventionnel, qu'il émane ou non d'une autorité administrative

Acte authentique

Droit civil : écrit établi par un officier public tel un notaire dont les affirmations font foi jusqu'à inscription de faux et dont les grosses, revêtues de la formule exécutoire, sont susceptibles d'exécution forcée

Acte de commerce

Droit commercial : acte juridique ou fait juridique soumis aux règles du droit commercial, en raison de sa nature, de sa forme, ou de la qualité de commerçant de son auteur

Acte consensuel

Droit civil : acte juridique ne nécessitant pour sa formation aucune formalité particulière définie

Acte conservatoire

Droit civil : acte ayant pour objet la sauvegarde d'un droit

Acte constitutif

Droit civil : acte juridique créant des droits nouveaux ou modifiant une situation antérieure

Acte déclaratif

Droit civil : acte constatant une situation juridique préexistante

Acte déguisé

Droit civil : acte juridique destiné à demeurer secret entre les parties à un acte apparent

Acte détachable

Droit administratif : vocable désignant un acte administratif complexe, constitué d'une mesure principale et d'actes, connexes que le juge administratif accepte de soumettre à un régime contentieux distinct de celui appliqué à la mesure principale

Acte de disposition :

Droit civil : acte comportant transmission de droit

Acte de l'état civil

Droit civil : acte instrumentaire, dressé par un officier d'état civil ou sous sa responsabilité, destiné à prouver l'état des personnes

Acte extrajudiciaire

Procédure civile : acte dressé par un auxiliaire de justice et produisant des effets juridiques en dehors de toute procédure tel une sommation de payer, un commandement de saisie

Acte fictif

Droit civil : acte simulé par lequel les parties créent l'apparence d'un lien de droit alors qu'elles n'ont pas entendu s'obliger

Acte de gouvernement

Droit public : qualification donnée à certains actes de l'Administration

Acte individuel

Droit administratif : acte destiné à produire des effets au profit ou à l'encontre d'un destinataire déterminé ou de plusieurs destinataires individualisés

Acte d'instruction

Droit pénal : mesure d'information judiciaire utile à la manifestation de la vérité, prise ou ordonnée par une juridiction d'instruction, qui a notamment pour effet d'interrompre la prescription de l'action publique

Acte juridique

Droit général : manifestation de volonté destinée à produire des effets de droit

Les principales catégories : *actes subjectifs* et *actes objectifs* différenciés par la portée individuelle des premiers et par la portée plus large des seconds ; *actes collectifs* caractérisés par une pluralité de déclarations de volontés concordantes engagées dans la réalisation d'une opération juridique qui est généralement de Droit public ; *actes conventionnels* caractérisés par un concours de volontés qui détermine tous les éléments et effets de l'acte

Acte mixte

Droit commercial : acte caractérisé par le fait d'être commercial pour l'une des parties et civil pour l'autre

Acte de notoriété

Droit civil : acte instrumentaire dressé par un officier public faisant état de déclarations de plusieurs personnes attestant de faits notoirement connus

Acte de poursuite

Procédure pénale : au sens large, tout acte qui déclenche l'action publique ; au sens restreint, acte interruptif de la prescription de l'action publique

Acte de procédure

Procédure générale : acte soumis à certaines formes effectuées par un auxiliaire de justice ou un plaideur, destiné à entamer, poursuivre, suspendre ou arrêter une instance

Acte reconnaissant

Droit civil : acte instrumentaire par lequel une personne reconnaît l'existence d'une situation juridique attestée par un écrit antérieur

Acte solennel

Droit civil : acte juridique soumis à des formes particulières pour sa validité

Acte sous seing-privé

Droit civil : acte écrit, généralement instrumentaire, comportant la signature manuscrite des parties

Acte à titre gratuit

Droit civil : acte par lequel une personne s'oblige ou dispose d'un droit à titre non onéreux

Acte à titre onéreux

Droit civil : acte par lequel chacune des parties recherche un avantage

Acte translatif

Droit civil : acte juridique transférant un droit ou une universalité de droits au profit d'une personne

Acte-type

Droit administratif : terme donné à des modèles de rédaction d'actes juridiques préparés par des autorités supérieures à celles auxquelles est imposé le recours à ces formulaires dans le cadre de la décentralisation, cette technique juridique constitue au profit de l'Etat un moyen d'atténuer la portée du principe selon lequel le pouvoir de tutelle, là où il subsiste, ne comporte pas de pouvoir d'instruction

Acte unilatéral

Droit civil : acte juridique résultant de la manifestation de volonté d'une seule personne

Acte unique européen

Droit international public : traité, signé en décembre 1985 et entré en vigueur en juillet 1987, modifiant les textes constitutifs de la CEE

Acte entre vifs

Droit civil : acte juridique produisant ses effets du vivant des parties

Action civile

Procédure générale : action en réparation d'un dommage directement causé par un crime, un délit ou une contravention

Action de in rem verso

Droit civil : action permettant d'agir dans le cas d'enrichissement sans cause

Action déclaratoire

Procédure civile : action tendant à faire reconnaître en justice, en dehors de tout intérêt né et actuel, la régularité ou l'irrégularité d'une situation juridique

Action directe

Droit civil : action exercée par un créancier, en son nom personnel et directement, contre le tiers contractant de son propre débiteur

Action estimatoire

Droit civil : action par laquelle l'acquéreur d'une chose demande une diminution du prix en raison de vices cachés

Action ad exhibendum

Procédure civile : en vue d'exhiber, s'applique à la demande d'un plaideur tendant à obtenir la production d'une pièce susceptible d'établir la réalité de ses allégations et que détient son adversaire ou un tiers

Action à fins de subsides

Droit civil : action qui appartient à l'enfant naturel dont la filiation n'est pas légalement établie pour obtenir de celui qui a eu des relations avec sa mère pendant la période de la conception une pension destinée à couvrir ses frais d'entretien et d'éducation

Action immobilière

Procédure civile : action par laquelle on demande la reconnaissance d'un droit réel ou personnel sur un immeuble

Action de jactance

Droit civil : action dirigée contre une personne qui se vante publiquement d'avoir un droit contre une autre afin de l'obliger à établir la réalité de ses allégations sous peine d'être vouée à un silence perpétuel

Acte juridique

Droit général : acte voulu par son auteur, accompli par lui en vue de produire des effets de droits

Action de jouissance

Droit commercial : titre remis à l'actionnaire au cours de la vie sociale, lorsque la société procède à l'amortissement de son capital, en remboursant par anticipation la valeur nominale des actions aux actionnaires

Action en justice

Procédure générale : pouvoir reconnu aux sujets de droits de s'adresser à la justice pour obtenir le respect de leurs droits ou de leurs intérêts légitimes

Action mixte

Procédure civile : action par laquelle on réclame à la fois la reconnaissance d'un droit réel et d'un droit personnel

Action mobilière

Droit civil : action sanctionnant un droit personnel ou réel portant sur un meuble, une créance

Action négatoire

Procédure civile : action réelle par laquelle le demandeur soutient que son immeuble n'est pas grevé de servitude

Action oblique

Droit civil : action intentée par un créancier au nom et pour le compte de son débiteur négligent et insolvable

Action paulienne

Droit civil : action par laquelle le créancier demande en justice la révocation des actes d'appauvrissement accomplis en fraude de ses droits par le débiteur insolvable

Action personnelle

Procédure civile : action par laquelle on demande la reconnaissance ou la sanction d'un droit personnel, quelle qu'en soit la source

Action pétitoire

Droit civil : action mettant en cause l'existence d'un droit réel immobilier

Action possessoire

Procédure civile : action tendant à protéger un fait juridique, la possession ou même la détention paisible d'un immeuble

Action de priorité

Droit commercial : action qui confère à son titulaire certains avantages particuliers par rapport aux actions ordinaires

Action récursoire

Droit civil : action exercée par celui qui a exécuté une obligation dont un autre était tenu, contre ce dernier, afin d'obtenir sa condamnation à ce qui a été exécuté

Action rédhibitoire

Droit civil : action en justice par laquelle l'acheteur demande la résolution de la vente en raison des vices cachés de la chose

Action réelle

Procédure civile : action par laquelle on demande que soit reconnu ou protégé

Action sanitaire et sociale

Droit public : regroupement organique départemental des services extérieurs de la Santé Publique et de la Population ; compétence en matière de santé, de salubrité publique et d'aide sociale

Actionnariat des salariés

Droit du travail : accès des salariés au capital d'une société

Actor sequitur forum rei

Procédure civile : le demandeur doit porter son action devant le tribunal du défendeur

Actori incumbit probatio

Procédure civile : la preuve incombe au demandeur

Ad agendum

Procédure civile : en vue de l'action, locution accolée à un mandat pour en désigner l'objet spécifique, le titulaire de l'action en justice confie par ce mandat à une personne mission d'entreprendre et de conduire le procès à sa place

Ad hoc

Droit général : pour cela, ainsi on nomme un tuteur, un administrateur, un juge "ad hoc"

Ad nutum

Droit général : la révocabilité "ad nutum" est celle qui peut être prononcée à tout moment par la décision souveraine d'une seule personne ou de l'organisme habilité à cet effet

Ad probationem

Droit général : en vue de la preuve, qualifie une exigence de forme qui ne constitue pas un élément intrinsèque de validité mais qui est requise pour établir l'existence ou la teneur d'un acte

Ad solemnitatem

Droit général : pour la solennité

la forme prescrite est exigée pour la validité de l'acte et en son absence, il y a lieu à nullité

Ad validitatem

Droit général : pour la validité

Adhésion

Droit civil, droit du travail : acte unilatéral par lequel une organisation professionnelle ou un syndicat, ou l'employeur entendent appliquer une convention collective, soit dans son intégralité, soit partiellement

l'adhésion déroge au droit commun des contrats

Droit international public : acte par lequel un Etat non partie à un traité se place sous l'empire de ses dispositions ; acte par lequel un Etat entre sur simple déclaration de volonté de sa part dans une organisation internationale

Adhuc sub iudice lis est

le procès est encore devant le juge

Adjudication

Droit administratif, droit public : mode de conclusion des marchés publics attribuant automatiquement la commande à celui des entrepreneurs qui consent le prix le plus bas après une mise en concurrence préalable des candidats

- adjudication publique ouverte : tout intéressé peut se porter candidat

- adjudication publique restreinte : l'Administration arrête discrétionnairement la liste des candidats admis à concourir

Adjudication de territoire

attribution par voie arbitrale ou juridictionnelle d'un territoire à un Etat

Ad litem

Procédure civile : expression employée pour préciser qu'un acte ou une décision sont pris "en vue d'un procès"

Adminicule

Procédure civile : élément préalable de preuve, incomplet mais qui présente un caractère suffisant de gravité pour que soit admise, en matière civile, la preuve par témoins

Administrateur

Droit civil : personne chargée de gérer un ou plusieurs biens ou un patrimoine

Administrateur délégué

Droit commercial : membre du conseil d'administration chargé par ce dernier des fonctions de président du conseil d'administration en cas d'empêchement temporaire ou de décès de ce dernier

Administrateur judiciaire

Droit commercial, procédure civile : mandataire de la justice désigné par un tribunal pour assurer la gestion provisoire d'une société civile ou commerciale, d'une association, d'un patrimoine

Administrateur légal

Droit civil : personne qui exerce les pouvoirs attribués par la loi dans le cadre de l'administration légale

Administrateur-ordonnateur

Droit financier : agent public compétent

- en matière de recettes, pour procéder à la liquidation des créances des personnes publiques et pour émettre les ordres de recettes correspondants
- en matière de dépenses, pour engager les dépenses le cas échéant, les liquider et les ordonnancer

Administrateur judiciaire

Droit civil, droit commercial, procédure civile : mandataire désigné par un tribunal pour assurer la gestion d'un patrimoine ; auxiliaire de justice figurant sur une liste nationale et ayant reçu vocation à agir sur tout le territoire

Administration

Droit public :

- administration : activité d'administrer
- Administration : synonyme de Service public au sens formel du terme
synonyme de Puissance publique

Admissibilité

Droit civil : en matière probatoire, recevabilité d'un mode de preuve obligeant le juge à l'examiner mais lui laissant en principe toute liberté d'appréciation

Admission

Droit international public : décision d'une organisation internationale qui accepte un Etat comme nouveau membre

Admonestation

Droit pénal : mesure de nature éducative consistant en des réprimandes, que peut prendre notamment le juge des enfants à l'encontre d'un mineur pénalement poursuivi

Adoptant

Droit civil : celui qui adopte un enfant

Adopté

Droit civil : celui qui fait l'objet d'une adoption

Adoption

Droit civil : création par jugement d'un lien de filiation entre deux personnes généralement étrangères sous le rapport du sang

Adoption plénière

Droit civil : adoption provoquant une rupture du lien entre la famille d'origine et l'enfant adopté

Adoption simple

Droit civil : adoption laissant subsister des liens entre l'enfant et sa famille d'origine

Adultère

Droit civil : relations sexuelles entre un époux et une personne autre que le conjoint

Affacturage

Droit commercial : opération de crédit d'origine américaine qui consiste dans le transfert de créances commerciales de son titulaire à un "factor" qui se charge d'en opérer le recouvrement, moyennant une rémunération

Affaires courantes

Droit constitutionnel : questions auxquelles doit se limiter un gouvernement démissionnaire après le vote d'une motion de censure ou le rejet d'une question de confiance

Affaire en état

Procédure générale : une affaire est dite en état lorsqu'elle est prête à être portée à l'audience des plaidoiries, audience qui sera suivie d'un jugement

Affectation

Droit administratif : classement

Droit civil : procédure technique originale d'utilisation des biens qui consiste à soumettre ceux-ci à un usage précis

Droit financier : liaison juridique, réglementée restrictivement par le droit budgétaire, établie entre une recette et une dépense au financement de laquelle est, en tout ou partie, destinée la perception de la ressource

Affectio societatis

Droit commercial : intention qui doit animer les associés, de collaborer sur un pied d'égalité

Affermer

Droit civil : donner à bail un fonds rural moyennant un prix indépendant des résultats de l'exploitation

Affidavit

Procédure civile : certificat de déclaration faite sous serment devant une autorité compétente et présente pour servir de preuve

Affiliation à la Sécurité Sociale

l'affiliation est une situation de droit qui consacre le rattachement d'un assuré social à une caisse déterminée

Affirmation

Droit général : déclaration de sincérité et de véracité qui n'est exigée que dans les cas prescrits par la loi

Agent d'affaires

Droit commercial : personne qui, moyennant rémunération, se charge professionnellement des intérêts des particuliers en les conseillant ou en agissant à leur place

Agent diplomatique

Droit international public : représentant d'un Etat auprès d'un autre Etat pour l'entretien des relations officielles d'une façon permanente

Agent public

Droit administratif : terme générique désignant tout collaborateur d'un service public, le plus souvent administratif, associé pour une durée à l'exécution directe de l'activité spécifique de celui-ci et relevant du droit administratif à ce titre

Agrément

Droit administratif, droit financier : accord devant être obtenu de l'Administration pour que certaines réalisations projetées par les particuliers puissent être exécutées, bénéficient d'un régime financier ou fiscal de faveur

Droit commercial : procédure par laquelle les associés de certaines sociétés approuvent ou refusent la cession ou la transmission de parts ou d'actions à une personne

Agression

Droit international public : emploi de la force armée par un Etat contre la souveraineté d'un autre Etat

Aide judiciaire

institution remplaçant l'assistance judiciaire : le plaideur aux ressources modestes bénéficie pour faire valoir ses droits en justice du concours gratuit des avocats et officiers ministériels, de l'avance des frais par l'Etat

Aide personnalisée au logement

aide destinée aux locataires, aux accédants à la propriété, aux propriétaires occupants pour leurs résidences neuves ou anciennes, à condition que leur logement ait bénéficié d'aides de l'Etat ou de prêts conventionnés ou que le bailleur du logement s'engage à respecter certaines conditions ; aide personnalisée et adaptable à l'évolution des ressources du ménage, à la charge relative du logement et à la situation familiale

Aide sociale

secours apportés par les collectivités publiques aux personnes dont les ressources sont insuffisantes

Aisances de voirie

Droit administratif : terme générique, désignant les droits reconnus aux riverains des voies publiques

Alibi

Droit pénal : moyen de défense par lequel celui qui l'invoque fait valoir qu'il ne peut être objectivement l'auteur d'une infraction, notamment en raison du fait qu'il se trouvait dans un lieu autre que celui où elle a été commise

Aliénabilité

Droit civil : caractéristique juridique d'un bien dont le propriétaire peut transmettre son droit ou constituer un droit réel au profit d'un tiers

Aliénation

Droit civil : transmission du droit de propriété ou constitution d'un droit réel qui le démembre

Aliénation mentale

Droit civil : aliénation des facultés mentales telle que l'individu n'a pas pleinement conscience des actes ou des faits dont il est l'auteur

Alignement

Droit administratif : mode unilatéral d'établissement par l'Administration des limites matérielles de certaines dépendances du domaine public

Aliments

Droit civil : prestation ayant généralement pour objet une somme d'argent destinée à assurer la satisfaction des besoins vitaux d'une personne ne pouvant plus assurer sa propre subsistance

Allégation

Droit civil : doit s'entendre strictement de l'articulation des faits de nature à fonder une prétention ; première étape de la démonstration en justice, nécessairement suivie de la production des preuves, éventuellement de la qualification juridique des faits

Alliance

Droit civil : lien juridique existant entre un époux et les parents de son conjoint

Allocataire

personne physique à qui est reconnue le droit aux prestations familiales ; droit ouvert à toute personne, française ou étrangère, résidant en France et assumant la charge effective et permanente d'au moins un enfant résident également en France

Allocation

prestation en argent attribuée à une personne pour faire face à un besoin

Alternance

Droit constitutionnel : la reconnaissance de la légitimité des tendances politiques à se succéder au pouvoir, à la direction de l'Etat, en cas de modification des majorités dans le pays : élément essentiel de la démocratie pluraliste

Ambassadeur

Droit international public : représentant diplomatique d'un Etat, d'un souverain, auprès d'un Etat ou d'un souverain étranger

Amende

Droit civil : au sens large, sanction pécuniaire prévue par une loi civile et prononcée par une juridiction civile en cas de violations de certaines règles juridiques limitativement énumérées ; sens restreint : somme d'argent mise à la charge de l'auteur d'une faute, infligée par un particulier ayant reçu un pouvoir de type disciplinaire

Amendement

Droit constitutionnel : modification proposée à un texte de loi au cours de sa discussion à l'Assemblée nationale ou au Sénat

Droit pénal : vertu attribuée à la sanction pénale

Amnistie

Droit pénal : pardon légal

Amodiation

Droit civil : bail d'un fonds de terre dont le paiement se fait à portion de fruits

Amortissement de la dette publique

Droit financier : extinction progressive de la dette publique par voie de remboursement

Amortissement financier

Droit commercial, droit financier : remboursement, normalement échelonné sur un certain nombre d'années, du capital d'un emprunt aux porteurs de titres

Ampliation

Droit administratif : double en la forme authentique d'un acte administratif

Anatocisme

Droit civil : capitalisation des intérêts

Angarie

Droit international public : réquisition, moyennant indemnité, d'un navire neutre par un Etat belligérant, dans les eaux soumises à la juridiction de ce dernier

Animus

Droit civil : état d'esprit d'une personne, qui se comporte comme le titulaire d'un droit sur une chose pour l'exercer ou qui veut faire une libéralité

Annexe

pièce jointe à un acte principal en vue de le compléter

Annexion

Droit international public : adjonction d'un nouveau territoire à un Etat

L'annexion intervient le plus souvent à la suite d'une guerre, le vaincu étant obligé de signer un traité de paix qui ampute son territoire.

Annonce judiciaire et légale

Procédure civile : publicité dans certains journaux, ordonnée par le juge ou la loi, destinée à annoncer ou à faire connaître certains actes juridiques ou judiciaires

Annuité

Droit civil : somme d'argent que le débiteur doit remettre annuellement au créancier en vue de se libérer de sa dette

l'annuité comprend une partie du capital et les intérêts calculés sur la période de référence

Annulation

Procédure générale : anéantissement rétroactif d'un acte juridique, pour inobservation de ses conditions de formation, ayant pour effet soit de dispenser les parties de toute exécution de l'acte, soit de les obliger à des restitutions réciproques

Procédure civile : anéantissement d'une décision pour irrégularité de forme ou de fond à la suite d'un appel, d'un pourvoi en cassation ou d'un recours en révision

A non domino

Droit civil : signifie que l'on a reçu un bien d'une personne qui n'en était pas propriétaire

Antériorité

Droit commercial : droit ou fait plus ancien opposable à un titre de propriété industrielle et le rendant nul

Antichrèse

Droit civil : sûreté réelle permettant au créancier de prendre possession d'un immeuble et d'en imputer annuellement les fruits et les revenus d'abord sur les intérêts, ensuite sur le capital de sa créance jusqu'à règlement complet de la dite créance

Antidate

Droit civil, droit commercial : erreur ou fraude consistant à donner à un écrit juridique une date antérieure à celle de sa signature

elle ne débouche sur une sanction que dans les hypothèses où la date de l'acte est déterminante, soit pour fixer la priorité entre droits concurrents, soit pour marquer le point de départ d'une situation légale ou judiciaire

Apatride

Droit international privé : individu qui n'a aucune nationalité ; situation résultant généralement de la perte de la nationalité d'origine sans acquisition d'une nationalité nouvelle

Apériteur

Droit civil : désigne parmi les co-assureurs d'un même risque, celui qui les représente tous auprès de l'assuré, notamment pour l'établissement de la police, l'encaissement des primes et le règlement des sinistres

Apparence

Droit civil, droit commercial : état d'une situation qui se présente sur la scène juridique de façon déformée ; peut être inexistante en réalité

Apparetement

Droit constitutionnel :

- affiliation relâchée d'un élu à un groupe parlementaire, qui requiert l'accord de ce groupe, mais n'impose pas strictement sa discipline
- groupement des listes électorales présentées par différents partis en vue de gagner des sièges aux dépens des adversaires isolés

Appel

Procédure : voie de recours de droit commun, de réformation ou d'annulation par laquelle un plaideur porte le procès devant une juridiction de degré supérieur

Appel des causes

Procédure civile : audience au cours de laquelle, devant le tribunal de grande instance et devant la cour d'appel, le président décide, soit de l'ouverture d'une instruction, soit du renvoi immédiat à l'audience des plaidoiries

Appel incident

Procédure civile : appel formé en réplique à l'appel principal par la partie intimée, dirigé contre l'appelant ou contre les autres intimés

Appel a minima

Procédure pénale : acte d'appel émanant du ministère public par lequel il demande à la juridiction du second degré d'aggraver une peine qu'il estime insuffisante

Appel d'offres

Droit administratif : mode de conclusion des marchés publics permettant à l'Administration de choisir librement son co-contractant parmi des fournisseurs préalablement mis en concurrence

Appel principal

Procédure générale : appel formé par le plaideur qui a perdu un procès en première instance, comme demandeur ou comme défendeur ; le recours peut viser tous les points du débat judiciaire ou seulement certains d'entre eux

Appel provoqué par l'appel principal

Procédure civile : dans un procès concernant plus de deux parties, appel formé par un plaideur n'ayant pas la possibilité d'user d'un appel incident, faute d'avoir été l'objet d'un appel principal

Appelant

Procédure civile : nom du demandeur en appel

Appelé

Droit civil : personne désignée par le disposant pour bénéficier, à la mort du grevé ou pour le cas de sa déchéance ou de sa renonciation, de la restitution des biens composant la substitution

Appellation d'origine

Droit commercial : nom de lieu célèbre par la qualité de ses produits

Apport

Droit civil, droit commercial : contribution à la constitution d'une personne morale, en argent, en nature ou en industrie

Apport partiel d'actif

Droit commercial : opération par laquelle une société apporte à une autre société, nouvelle ou préexistante, une partie seulement de son patrimoine, moyennant attribution au profit de ses associés, de droits de la société bénéficiaire de l'apport

Apports en société

Droit commercial : biens en numéraire, en nature ou en industrie mis en commun par les associés lors de la constitution d'une société ; en contrepartie chaque associé reçoit des droits sociaux

Appréciation de légalité, recours en

Droit administratif : question préjudicielle portée devant la juridiction administrative et tendant à faire constater l'illégalité d'un acte administratif

Apprentissage

Droit du travail : forme d'éducation alternée, ayant pour but de donner à un jeune travailleur ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle, sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique
contrat de type particulier

Approbation

Droit international public : procédure d'engagement de l'Etat qui doit être distinguée aussi bien de la ratification que des accords en forme simplifiée ; elle implique une formalité postérieure à la signature et peut nécessiter une autorisation parlementaire

Apurement

Droit financier : en matière de contrôle des comptes des collectivités publiques, ensemble d'opérations administratives consistant à vérifier la régularité des opérations de recettes et de dépenses publiques, exécutées par les comptables publics

Arbitrage

Droit du travail : procédure facultative de règlement des conflits collectifs du travail qui consiste à confier à un tiers choisi par les parties la solution du conflit

Procédure civile : procédure de règlement des litiges par recours à une ou plusieurs personnes privées appelées arbitres

Arbitrage international

Droit international privé : lorsqu'un litige soulevant une question de conflits de lois ou de juridictions est porté devant un ou plusieurs arbitres avec l'accord des parties

Arbitre

Procédure civile : personne privée chargée d'instruire et de juger un litige à la place d'un juge public, à la suite d'une convention d'arbitrage

Argument

Procédure générale : raisonnement invoqué pour soutenir un moyen de procédure ou de fond

Aristocratie

Droit constitutionnel : du grec *aristoi*, les meilleurs et *cratos*, gouvernement
régime politique où le pouvoir est détenu par une classe considérée comme l'élite

Armateur

celui qui exploite commercialement un navire

Armes

Droit pénal : instruments servant par leur nature à causer des blessures corporelles dont la détention et le commerce sont réglementés

Armistice

Droit international public : convention conclue entre belligérants pour l'interruption des hostilités et qui, en fait, précède souvent les pourparlers de paix

Arrérages

Droit civil : somme d'argent versée périodiquement à un créancier et résultant d'une rente ou d'une pension

Arrestation

Procédure pénale : fait d'appréhender une personne, en ayant recours à la force si besoin est, en vue de sa comparution devant une autorité judiciaire ou administrative ou de son incarcération ; hors cas de flagrance, elle exige un mandat

Arrêt

Procédure : décision de justice rendue, soit par une Cour d'appel, soit par la Cour de cassation, soit par les juridictions administratives autres que les tribunaux administratifs

Arrêt de règlement

Décision solennelle prise par une Cour souveraine de portée générale et liant les juridictions inférieures

Arrêté

Droit administratif, droit constitutionnel : décision exécutoire à portée générale ou individuelle émanant d'un ou de plusieurs ministres : arrêté ministériel ou interministériel, ou d'autres autorités administratives : arrêté préfectoral, municipal...

Arrêté de compte

Droit civil : acte par lequel une personne accepte le compte qui lui est rendu par une autre

Arrêté de conflit

Droit administratif : décision préfectorale qui tend à dessaisir une juridiction judiciaire d'un litige à l'égard duquel l'Administration l'estime incompétente et qui porte le problème de compétence devant le Tribunal des conflits

Arrhes

Droit civil : somme d'argent imputable sur le prix total, versée par le débiteur, au moment de la conclusion du contrat et constituant un moyen de dédit ; si le débiteur revient sur son engagement : les arrhes sont perdues

Arrondissement

Droit administratif : circonscription administrative, dépourvue de personnalité juridique, se situant entre le département et le canton

Artisan

Droit commercial : celui qui exerce, pour son propre compte, un métier manuel pour lequel il justifie d'une qualification professionnelle et prend personnellement part à l'exécution du travail ; immatriculation au Répertoire des métiers obligatoire pour le fisc, est considéré comme artisan celui qui n'utilise d'autres concours que ceux de sa famille, d'un compagnon et d'un jeune apprenti

Ascendant

Droit civil : personne dont un individu est juridiquement issu

Asile diplomatique

Droit international public : protection qu'un Etat peut assurer, grâce à l'inviolabilité des locaux diplomatiques, aux personnes objet de poursuites qui s'y sont réfugiées, en refusant de les remettre aux autorités locales ou d'autoriser celles-ci à venir les arrêter

Assassinat

Droit pénal : homicide commis avec préméditation ou guet-apens

Assemblée constituante

Droit constitutionnel : assemblée spécialement élue pour élaborer ou réviser une constitution

Assemblée générale

Droit civil, droit commercial : réunion périodique de tous les membres d'une association ou d'une société pour approuver la gestion et prendre les décisions les plus importantes (outre les assemblées ordinaires, sont tenues des assemblées extraordinaires pour la modification des statuts) ; l'assemblée statue à l'unanimité (sociétés de personnes) ou à la majorité simple (assemblée ordinaire) ou qualifiée (assemblée extraordinaire)

Assemblée nationale

Droit constitutionnel : première chambre du Parlement français, élue au suffrage universel direct ; elle exerce avec le Sénat le pouvoir législatif : elle contrôle le Gouvernement dont elle peut mettre en jeu la responsabilité politique, soit spontanément (motion de censure) soit sur question de confiance posée par le Gouvernement ; elle peut être dissoute par le Président de la République

Assemblée plénière

formation de la Cour de cassation comprenant sous la présidence du Premier président des représentants des cinq chambres civiles et de la chambre criminelle ; elle intervient obligatoirement lorsque la juridiction de renvoi, ne s'étant pas inclinée, un second pourvoi est formé et fondé sur les mêmes moyens que le premier ; sa saisine est facultative lorsqu'il existe des solutions divergentes soit entre les juges du fond, soit entre les juges du fond et la Cour de cassation

Droit administratif : plus haute formation de jugement du Conseil d'Etat, composée de membres des sections contentieuses et administratives, qui connaît en pratique des questions nouvelles les plus importantes mais dont les arrêts n'ont d'autre force particulière que leur portée de principe

Assiette des cotisations

base de calcul des cotisations

Assiette de l'impôt

Droit financier :

- ensemble d'opérations administratives tendant à établir l'existence et le montant de la matière imposable et à constater la présence du fait générateur de l'impôt, c'est-à-dire de l'acte ou de la situation qui est la condition de la naissance de la dette d'impôt
- élément lui-même retenu pour le calcul de l'impôt par l'application du tarif, par exemple, montant du revenu annuel

Assignment

Procédure civile : acte de procédure adressé par le demandeur au défendeur par l'intermédiaire d'un huissier de justice, pour l'inviter à comparaître devant une juridiction de l'ordre judiciaire et valant, devant le tribunal de grande instance, conclusions pour le demandeur

Assignment à résidence

Droit international privé : lorsqu'un étranger frappé par un arrêté d'expulsion ne peut quitter le territoire, il peut être assigné à résidence

Assises

Procédure pénale : Cour d'assises ; par extension, période durant laquelle siège cette juridiction

Assistance

Droit civil : - obligation mise à la charge d'un époux de venir en aide à son conjoint par des soins attentifs, une aide matérielle et morale

- mesure de protection de certains incapables majeurs placés sous le régime de la curatelle

Assistance des plaideurs

Procédure civile : à la différence de la représentation en justice qui consiste en un véritable mandat emportant pouvoir et devoir d'accomplir au nom du mandant les actes de la procédure, l'assistance est une mission de conseil et de défense du plaideur qui n'oblige en rien la partie

Assistance éducative

Droit civil : ensemble de mesures qui peuvent être prises par le juge des enfants lorsque la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont gravement compromises

Association

Droit administratif :

- l'association, ou contrat d'association, est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices
- personne morale issue de cette convention

Association d'avocats

Procédure civile : contrat écrit que peuvent passer entre eux des avocats en constituant une association dans laquelle chacun demeure responsable vis-à-vis de ses clients

Association intermédiaire

Association agréée par l'Etat, ayant pour objet d'embaucher des personnes dépourvues d'emploi afin de les mettre à titre onéreux à la disposition de personnes physiques ou morales pour exercer des activités qui ne sont pas assurées sur le plan local par l'initiative privée ou par les collectivités locales ; activité réputée non lucrative

Associations syndicales

Droit administratif : terme générique désignant plusieurs sortes de groupements de propriétaires fonciers réunis en vue de l'exécution de travaux destinés au profit commun de leurs fonds

Associé

Droit commercial : membre d'une société, sociétaire

Associé d'exploitation

personne âgée de plus de 18 ans et de moins de 35 ans, descendant, frère, sœur ou allié au même degré du chef d'exploitation ou de son conjoint, qui a pour activité principale la participation à la mise en valeur d'une exploitation agricole

Assurance

Droit civil, droit commercial : opération par laquelle une partie dite l'assuré se fait remettre moyennant rémunération pour lui ou pour un tiers, en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie, dite l'assureur qui, prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément à la loi de la statistique

Assurance chômage

Droit du travail : système d'indemnisation du chômage total, à base conventionnelle, créée en 1958 par convention nationale interprofessionnelle, étendu et rendu obligatoire en 1967

Assurance décès

assurance qui garantit aux ayants-droit de l'assuré qui décède le paiement d'une somme appelée capital-décès

Assurance invalidité

assurance accordant une pension aux assurés ayant subi de manière durable une réduction de leur capacité de travail

Assurance maladie

assurance procurant des prestations en espèces

Assurance personnelle

régime facultatif, ouvert à toute personne qui ne relève pas d'un régime obligatoire et assurant les prestations en nature maladie et maternité du régime général

Assurance veuvage

assurance accordant, sous certaines conditions, une allocation au conjoint survivant, pendant une période de temps limitée

Assurance vieillesse

assurance accordant une pension aux personnes qui justifient d'une certaine durée d'assurance et qui partent à la retraite

Assurance volontaire

régime facultatif couvrant les régimes vieillesse, invalidité et accidents du travail et ouvert aux personnes non couvertes contre ces risques par un régime obligatoire

Assuré social

toute personne affiliée à un régime de sécurité sociale

Astreinte

Droit civil, procédure civile : condamnation à une somme d'argent, à raison de tant par jour de retard, prononcée par le juge du fond ou le juge des référés, contre un débiteur récalcitrant, en vue de l'amener à exécuter en nature son obligation ; en principe provisoire, c'est-à-dire susceptible de révision, elle peut être définitive sur décision du tribunal

Droit administratif : en cas d'inexécution d'une décision rendue par une juridiction administrative, contre une personne morale de droit public, ou un organisme de droit privé chargé de la gestion d'un service public, le Conseil d'Etat peut prononcer une astreinte en vue d'assurer l'exécution de cette décision

Atermolement

Droit commercial : concordat selon lequel le débiteur s'engage à régler intégralement ses dettes mais avec un certain retard

Atteinte à la sûreté de l'Etat

Droit pénal : ensemble de crimes et de délits qui compromettent soit la défense nationale, soit les relations de la France avec l'étranger, soit la sécurité de l'Etat et la paix publique

Atteintes à la vie privée

Droit civil, droit pénal : fautes civiles ou pénales lésant le droit de chaque citoyen au respect de sa personnalité dans le cadre de sa vie privée

Attendu

Procédure civile, procédure pénale : nom donné aux alinéas de la partie d'un jugement contenant sa motivation

Attentat à la pudeur

Droit pénal : ensemble d'infractions qualifiées de crimes ou délits dont l'élément essentiel est un acte immoral d'ordre sexuel auquel la victime se trouve physiquement mêlée ; on distingue l'attentat avec violence et l'attentat sans violence

Atterrissement

Droit civil : mouvement de la terre dû à l'action d'un cours d'eau qui opère son accroissement par dépôt sur la rive, soit constitution d'îles et d'îlots par émergence au-dessus du lit

Attestation

Procédure civile : déposition écrite rédigée par une personne qui pourrait être convoquée comme témoin dans une enquête ; elle peut être produite spontanément par un plaideur ou provoquée par le juge

Attributaire

Personne physique ou morale entre les mains de laquelle sont versées les prestations familiales

Attribution préférentielle

Droit civil : dans le partage d'une indivision, attribution d'un bien à celui des indivisaires qui, en vertu des critères légaux, est jugé le plus apte à le recevoir

Audience

Procédure civile : séance au cours de laquelle une juridiction prend connaissance des prétentions des parties, introduit le procès, entend les plaidoiries et rend son jugement

Audit

Mission de vérification de la conformité d'une opération ou de la situation d'une entreprise aux règles de droit en vigueur, confiée à un professionnel indépendant par une personne souhaitant s'informer

Auditeur de justice

Procédure civile : élève de l'Ecole nationale de la Magistrature recruté par concours, sur titres ou sur épreuves

Auditeur au Conseil d'Etat

Droit administratif : grade de début des membres du Conseil d'Etat

Auditeur à la Cour de cassation

Procédure civile, procédure pénale : magistrat exerçant auprès de la Cour de cassation des attributions administratives

Auditeur à la Cour des comptes

Droit administratif : grade de début des magistrats de la Cour des comptes

Audition des parties

Procédure civile : le magistrat peut à tout moment entendre les parties en dehors d'une procédure de comparution personnelle

Audition des témoins

Procédure civile : devant les juridictions civiles, l'audition des témoins a lieu soit à la barre du tribunal, soit devant un juge commis à cet effet

Procédure pénale : les règles applicables diffèrent d'une phase de procédure à l'autre : de type inquisitoire lors de l'enquête de police et de l'instruction préparatoire, de type accusatoire lors de la procédure de jugement

Audition des tiers

Procédure civile : le juge a la faculté d'entendre, sans formalités, les personnes qui peuvent l'éclairer ainsi que celles dont l'intérêt pourrait être affecté par la décision

Auteur

Droit civil : celui qui transmet un droit ou une obligation à une autre personne appelée ayant cause

Droit pénal : personne à qui peut être imputée la commission d'une infraction pour en avoir réalisé tous les éléments constitutifs personnellement

Authentification

Droit civil : opération destinée à conférer à un acte le caractère authentique ; attestation de l'exacte provenance d'un objet ou d'un écrit

Autocratie

Droit constitutionnel : pouvoir absolu d'un homme

Auto-défense

Droit pénal : fait pour une personne de prévenir une agression injuste sans respecter les conditions de la légitime défense

Autofinancement

Droit commercial : politique d'une entreprise qui consiste à prélever une part importante des bénéfices distribuables pour assurer le financement des investissements : source essentielle de financement pour les entreprises qui se manifeste par la constitution de réserves

Autonomie financière

Droit administratif, droit financier : situation d'une collectivité ou d'un organisme disposant d'un pouvoir propre de gestion de ses recettes et de ses dépenses, regroupées en un budget ou dans un document équivalent

Autonomie de la volonté

principe de philosophie juridique en vertu duquel la volonté librement exprimée a le pouvoir de créer des obligations

Autorisation

Droit administratif : procédure permettant à l'administration une surveillance particulièrement serrée de certaines activités

Autorités administratives indépendantes

Droit administratif : néologisme désignant les autorités administratives, exceptionnellement individuelles telles le médiateur de la République, généralement collégiales telles la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), dont le statut s'efforce d'assurer l'indépendance vis-à-vis de l'Etat en vue de leur permettre d'assurer pleinement leurs fonctions de protection des droits et des libertés dans leurs domaines de compétence

Autorité judiciaire

Procédure civile : expression de la Constitution de 1958 désignant l'ensemble des magistrats assurant le service de la justice civile

Autorité parentale

Droit civil : pouvoir que la loi reconnaît aux père et mère sur la personne et les biens de leur enfant mineur et non émancipé

Auxiliaire de justice

Procédure civile : homme de loi dont la mission est destinée à faciliter la marche de l'instance et la bonne administration de la justice

Aval

Droit commercial : garantie donnée sur un effet de commerce par une personne appelée "donneur d'aval" ou "avaliste" ou "avaliseur" qui s'engage à payer le montant à l'échéance, si le ou les signataires pour lesquels l'aval a été donné ne le font pas : sorte de cautionnement

Avance

Paiement partiel effectué préalablement à l'exécution d'une prestation convenue

Avancement d'hoirie

Droit civil : donation faite à un héritier et qui s'impute sur sa part successorale

Avant-contrat

Droit civil : accord de volontés par lequel deux ou plusieurs personnes décident de réaliser dans l'avenir un contrat

Avantages acquis

Droit du travail : clause d'une convention collective nouvelle par laquelle certains des avantages contenues dans la convention collective précédente sont maintenus

Avantage matrimonial

Droit civil : enrichissement procuré à l'un des époux par les règles du régime matrimonial et échappant en principe aux règles des libéralités

Avantage en nature

bien, produit ou service servi gratuitement à un salarié ou économie réalisée par lui, qui doit être intégré dans l'assiette des cotisations

Avenant

Droit commercial : modification apportée à un contrat antérieur ou à un contrat type

Aveu

Procédure civile : déclaration par laquelle une personne tient pour vrai un fait qui peut produire contre elle des conséquences juridiques ; l'aveu est judiciaire si la déclaration est faite en justice : il lie alors le juge ; si l'aveu est extrajudiciaire, le tribunal conserve son libre pouvoir d'appréciation

Procédure pénale : reconnaissance par un délinquant du ou des faits délictueux qui lui sont imputés, l'aveu ne lie pas le juge pénal

Avis

Terme juridique qui s'applique dans toutes les branches du droit au résultat de consultations, facultatives ou obligatoires, demandées aux organes les plus divers

Avis consultatif

Droit international public : opinion sans force juridique obligatoire que la Cour Internationale de Justice peut émettre à la demande d'un organe international sur toute question juridique

Avis d'imposition

Droit financier : avis adressé à un redevable d'impôts directs perçus par voie de rôle pour l'informer du montant et des modalités du paiement de sa dette fiscale

Avis de mise en recouvrement

Droit financier : en matière d'impôts indirects, le titre exécutoire émis par les services de la direction générale des impôts pour liquider le montant impayé d'un impôt et en permettre le recouvrement éventuel par les voies d'exécution

Avis à tiers-détenteur

Droit financier : sorte de saisie-arrêt en forme très simplifiée, permettant aux comptables publics de demander à tout tiers, détenant des sommes appartenant à un redevable d'impôts assortis du privilège du Trésor, de leur verser en l'acquit du redevable jusqu'à concurrence de la somme qu'ils détiennent

Avocat

Procédure civile : auxiliaire de justice, l'avocat peut plaider devant toutes les juridictions et tous les conseils disciplinaires mais doit respecter le principe de territorialité en ce qui concerne la postulation

Avocat général

Droit international public : auprès de la Cour de Justice des Communautés Européennes, les avocats généraux ont une mission identique à celle des commissaires du gouvernement devant les juridictions administratives

Procédure civile, procédure pénale : membre du ministère public, institué auprès de la cour d'appel et de la Cour de cassation, auxiliaire du procureur général

Avoir

Droit civil, droit commercial : ensemble des biens constituant le patrimoine d'une personne physique ou morale

Avortement

Droit pénal : fait de procurer ou tenter de procurer l'interruption de grossesse d'une femme enceinte ou supposée enceinte

Avoué

Procédure civile : officier ministériel chargé devant les cours d'appel de postuler et de conclure dont le ministère est en principe obligatoire

Ayant cause

Droit civil : personne qui tient son droit d'une autre appelée auteur

Ayant cause à titre particulier

Droit civil : ayant cause n'ayant acquis de son auteur qu'un ou plusieurs droits déterminées

Ayant cause à titre universel

Droit civil : ayant cause recevant une fraction de patrimoine composée de droits et d'obligations

B

Bail

Droit civil : variété de louage de choses

Bail à cheptel

Droit civil : location d'un fonds de bétail constitué "d'animaux susceptibles de croître ou de profit pour l'agriculteur" impliquant en principe partage à égalité des pertes et des profits

Bail commercial

Droit commercial : bail d'un bien immeuble dans lequel le locataire exploite un fonds commercial ou artisanal dont il est propriétaire ; le bail commercial est soumis à un régime particulier caractérisé par un droit de renouvellement au profit du commerçant locataire lui conférant ce que l'on appelle à tort "propriété commerciale"

Bail à comptant

Droit rural : contrat des pays de l'Ouest par lequel le preneur s'engage à planter le domaine en vigne ou à cultiver la vigne existante, moyennant le partage des fruits avec le bailleur

Bail à construction

Droit civil : contrat de bail de longue durée par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain dont il a la jouissance

Bail à domaine congéable

Droit civil : bail rural attribuant au fermier la propriété des constructions et des plantations qu'il a effectuées

Bail à ferme

Droit civil : bail ayant pour objet un fonds rural, conclu pour une période de neuf ans, renouvelable

Bail à long terme

Droit civil : forme moderne de bail rural de longue durée conçu pour des terres déjà cultivées dont le fermier désire accroître la production

Bail à nourriture

Droit civil : contrat par lequel l'une des parties s'engage à nourrir, entretenir et loger le cocontractant sa vie durant contre une rémunération ou l'aliénation d'un bien ou d'un capital

Bailleur

Droit civil : dans le contrat de bail, celui qui s'engage à faire jouir le cocontractant d'une chose contre rémunération

Balance des paiements

Droit public : document statistique présentant pour une période donnée l'ensemble des paiements intervenus entre un Etat et l'étranger

Ballottage

Droit constitutionnel : résultat non décisif obtenu dans une élection à deux tours lorsqu'aucun des candidats n'a recueilli la majorité absolue

Bannissement

Droit pénal : peine criminelle politique infamante consistant dans l'interdiction de résider en France

Banqueroute

Droit pénal : délit commis par un débiteur commerçant, artisan ou dirigeant d'une personne morale de droit privé ayant une activité économique consistant en certains agissements prévus par la loi et dont la poursuite nécessite l'ouverture préalable d'une procédure de redressement judiciaire

Bans

Droit civil : publication du projet de mariage par affichage à la mairie du lieu de célébration et à la mairie du domicile de chacun des futurs époux

Barreau

Procédure civile : les avocats inscrits à un tribunal de grande instance constituent un Ordre appelé barreau

Bâtonnier

Procédure civile : chef élu d'un barreau

Bénéfices

Droit commercial : excédent des éléments d'actif sur les éléments du passif de l'entreprise

Bénéfice de discussion

Procédure civile : droit accordé à la caution poursuivie en exécution d'exiger du créancier que les biens du débiteur principal soient préalablement discutés, c'est-à-dire saisis et vendus

Bénéfice de division

Droit civil : exception de procédure par laquelle en cas de cautionnement multiple l'une des cautions poursuivie pour le tout obtient du juge que l'action en paiement soit fractionnée entre toutes les cautions solvables au jour des poursuites

Bénéfice d'émolument

Droit civil : droit reconnu à chaque époux commun en biens de ne supporter les dettes communes nées du chef de l'autre que dans la limite de la part d'actif qu'il recueille dans le partage de communauté, à condition d'avoir fait dresser inventaire

Bénéfice d'inventaire

Droit civil : droit pour l'héritier de ne supporter que les dettes successorales que dans la limite de l'actif qu'il recueille

Bicamérisme

Droit constitutionnel : système d'organisation du Parlement consistant dans sa division en deux chambres

Bien

Droit civil :

- tout droit subjectif patrimonial
- toute chose objet d'un droit réel

Biens communs

Droit civil : biens qui font partie de la communauté entre époux et qui sont partagés en principe par moitié après la dissolution du régime matrimonial

Biens corporels

Droit civil : choses qui sont objet de droits et qui par leur nature physique font partie du monde sensible

Biens dotaux

Droit civil : dans le régime dotal, biens de l'épouse qui, par la volonté exprimée dans le contrat de mariage, sont inaliénables et insaisissables

Biens de famille

Droit civil : biens qui par la volonté du conjoint ou d'un ascendant sont soumis à un régime juridique permettant leur conservation dans l'intérêt de la famille

Bien-fondé

Conformité d'une demande en justice aux règles de droit qui lui sont applicables

Bien incorporel

Droit civil : valeur économique, objet de droits, qui tire son existence de la construction juridique

Biens insaisissables

Procédure civile : tous les biens meubles et immeubles du débiteur sont en principe saisissables ; cependant, la loi fait échapper totalement ou partiellement certains biens à la saisie dans le but de protéger les objets nécessaires à la vie et au travail du saisi et de sa famille

Biens présents et à venir

Droit civil : on entend par cette expression les biens dont on est propriétaire au jour de la conclusion de l'acte juridique et par les biens futurs, ceux susceptibles d'acquisition par la suite ou qu'on laissera à son décès

Biens propres

Droit civil : dans le régime matrimonial de la communauté, biens appartenant à l'un des époux et qui ne tombent pas dans la masse des biens communs ; à la dissolution de la communauté, chacun reprend ses biens propres

Bigamie

Droit civil, procédure pénale : état délictueux d'une personne qui, étant engagée dans les liens d'un mariage, a contracté un autre avant la dissolution du premier

Bilan

Droit commercial : tableau récapitulatif de l'actif et du passif d'un commerçant ou d'une entreprise à une date déterminée

Bilan social

Droit du travail : document chiffré établi par le chef d'entreprise après consultation des représentants du personnel et faisant apparaître la situation de l'entreprise dans le domaine social

Billet à ordre

Droit commercial : titre par lequel une personne appelée le souscripteur, s'engage à payer à une époque déterminée, une somme d'argent à un bénéficiaire ou à son ordre

Billet au porteur

Droit civil, droit commercial : le billet au porteur est un titre de créance ne comportant pas le nom du bénéficiaire et qui se transmet par la tradition, c'est-à-dire remise de la main à la main

Billet de banque

Droit commercial, droit financier : titre au porteur émis par la Banque de France et servant de monnaie

Billets de fonds

Droit commercial : billets à ordre signés par l'acquéreur d'un fonds de commerce pour le paiement du prix, payables à échéances déterminées ; effets de commerce susceptibles d'être escomptés

Bipartisme

Droit constitutionnel : système de partis dans lequel deux seulement des partis en présence ont une vocation majoritaire et alternent plus ou moins régulièrement au pouvoir

Bipolarisation

Droit constitutionnel : système dans lequel les partis tendent à se regrouper autour de deux pôles, à s'organiser en deux coalitions rivales

Blâme

Procédure civile : sanction disciplinaire

Blanc-seing

Droit civil : signature apposée sur un titre avant la rédaction de l'acte

Bloc de compétence

Droit administratif : système de résolution des problèmes de répartition des compétences juridictionnelles entre les deux ordres judiciaire et administratif, parfois utilisé par le juge administratif et consistant dans un but de simplification à attribuer à la compétence d'un même ordre l'ensemble des litiges particuliers auquel peut donner lieu une même matière

Bloc de constitutionnalité

Droit constitutionnel : expression recouvrant l'ensemble des dispositions auxquelles le Conseil constitutionnel estime le Parlement lié dans l'exercice du pouvoir législatif

Bloc de contrôle

Droit commercial : qualité de titres donnant le contrôle de la société émettrice ; leur négociation peut obéir à certaines règles particulières, notamment en cas de cession en bourse

Blocus

Droit international public : action visant à faire pression sur un Etat en lui interdisant par la force toute communication ou échange économique avec l'extérieur

Bon de caisse

Droit commercial : titre nominatif au porteur ou à ordre émis par une banque ou par une entreprise commerciale et représentatif d'un emprunt productif d'intérêts et remboursables par celui qui l'a émis à une échéance fixée

Bon de délégation

Droit du travail : formulaire rempli par un représentant du personnel ou un délégué syndical, faisant état de son absence momentanée de son poste de travail en raison de l'exercice de son mandat

Bons d'offices

Droit international public : mode de règlement des conflits internationaux consistant dans l'interposition d'une tierce puissance qui cherche à rapprocher les parties pour les amener à entamer une négociation ou à recourir à un autre mode de règlement pacifique

Bons du Trésor

Droit financier : emprunts à court terme émis en permanence par l'Etat pour financer ses besoins en trésorerie

Boni de liquidation

Droit commercial : excédant d'actif apparaissant après la liquidation d'une société lorsque les créanciers ont été payés et les associés remboursés de leur apport ; il est partagé entre les associés et éventuellement les porteurs de parts de fondateur

Bonne foi

Droit civil : la bonne foi est la loyauté dans la conclusion et l'exécution des actes juridique mais elle peut être aussi la croyance erronée et non fautive en l'existence ou l'inexistence d'un fait, d'un droit ou d'une règle juridique

Bonnes mœurs

Droit civil : règles imposées par la morale sociale à une époque donnée et dont la violence éventuellement constitutives d'infractions pénales est susceptible de provoquer l'annulation d'une convention

Bons offices

Droit international public : intervention d'une personnalité ou d'un Etat pour aider deux Etats en litige à régler pacifiquement un différent

Bornage

Droit civil : délimitation de deux fonds de terre contigus

Bourse de valeurs

Droit commercial : lieu où se négocient au comptant ou à terme des valeurs mobilières par des intermédiaires officiels, les sociétés de bourse

Brevet

Droit civil : l'acte dressé en brevet est établi par le notaire en un seul exemplaire qui est remis à l'intéressé

Brevet d'invention

Droit commercial : titre délivré par les pouvoirs publics conférant un monopole temporaire d'exploitation sur une invention à celui qui la révèle, en donne une description suffisante et complète et revendique ce monopole

Budget

Droit financier :

- collectivités territoriales et établissements publics : acte par lequel sont prévues et autorisées par le collège délibérant de ces personnes juridiques les recettes et les dépenses de celles-ci pour l'année à venir

- Etat : terme souvent employé comme synonyme de Loi de Finances

Budget général : à l'intérieur de la loi de Finances, et de droit commun, les prévisions de recettes et les autorisations de dépenses sont inscrites dans un compte unique appelé budget général, caractérisé par le fait que l'ensemble des recettes sert à couvrir l'ensemble des dépenses, sans affectation particulière par la règle de l'universalité

Budgets annexes : comptes figurant dans la loi de Finances et décrivant les charges de services publics de l'Etat financées par des ressources qui leur sont affectées, correspondant aux opérations de services non dotés de la personnalité juridique et dont l'activité, en théorie, tend essentiellement à fournir des biens ou des services moyennant rémunération

Budgets autonomes : nom donné aux budgets de toutes les entités juridiques distinctes de l'Etat et fixant ainsi elles-mêmes le volume de leurs ressources et de leurs charges

Bulletin

Procédure civile : simple imprimé établi par le secrétaire d'une juridiction aux fins de notification ou de convocation

Bulletin de vote

Droit public : matérialisation d'une participation à un scrutin

Bulletins blancs

Droit public : votes n'exprimant pas un choix positif mais dont la signification politique est incontestable (refus du choix proposé mais volonté de participation civique par opposition aux abstentionnistes) ; non considérés comme des suffrages exprimés mais ils sont comptés avec les bulletins nuls

Bulletins nuls

Droit public : bulletins de vote non conformes aux prescriptions de la loi électorale et qui de ce fait ne sont pas valables

Bulletin de paie

Droit du travail : document obligatoirement délivré par l'employeur au moment de la paie à la personne qu'il emploie

C

Cabinet ministériel

Droit constitutionnel : - ensemble des membres du Gouvernement (sauf en Grande-Bretagne où le cabinet est une formation restreinte)

- ensemble des collaborateurs directs d'un ministre, nommés et révoqués librement par lui

Cadastre

Droit civil, droit financier :

- représentation cartographique de l'ensemble du territoire national sur une base communale et selon sa division en parcelles de propriété (trois séries de documents : la matrice qui énumère les parcelles appartenant à chaque propriétaire de la commune ; les états de section, sorte de répertoire permettant la consultation du plan ; le plan cadastral, carte à grande échelle)

- administration fiscale chargée d'établir, de mettre à jour et de conserver les documents précédents

Caducité

Droit civil : état d'un acte juridique valable mais privé d'effet en raison de la survenance d'un fait postérieurement à sa création

Cahier des charges

Droit administratif : document administratif détaillant les obligations et éventuellement les droits du titulaire de certains contrats administratifs

Cambiale

Droit commercial : ce qui a trait à la lettre de change et, par extension, aux autres effets de commerce

Campagne électorale

Droit constitutionnel : ensemble des opérations de propagande qui précèdent une élection ou un référendum

Cancellation

suppression manuscrite de tout ou partie d'un acte juridique réalisée par rature, rayure, biffage

Candidature

Droit constitutionnel : action de se porter candidat à une fonction dont le titulaire est désigné par élection ou nomination

Canton

Droit administratif : circonscription administrative dépourvue de personnalité juridique, située entre l'arrondissement et la commune

Capacité

Droit civil : la capacité de jouissance est l'aptitude à avoir des droits et des obligations ; la capacité d'exercice est le pouvoir de mettre en œuvre soi-même ses droits et ses obligations

Capacité d'ester en justice

Procédure générale : le recours à la justice est une prérogative si importante que la jouissance d'ester en justice est ouverte à toute personne physique ou morale

certaines personnes n'ont pas la capacité, l'aptitude à faire valoir leurs droits elles-mêmes telles les mineurs, majeurs en tutelle ou curatelle

Capital

Droit civil : - ensemble des biens figurant à l'actif d'un patrimoine par opposition aux revenus qu'ils produisent

Capitalisation

Droit civil, droit commercial : transformation des intérêts en capital en vue de production de nouveaux intérêts ; système dans lequel les cotisations versées sont affectées au compte individuel de chaque participant et capitalisées à intérêts composés compte tenu de la mortalité

Capital social

Droit commercial : la valeur des apports en numéraire et en nature dont le montant minimum est déterminé par la loi pour certains types de société

Carence

Procédure civile : absence de biens meubles susceptibles de saisie entre les mains du débiteur, l'huissier de justice dresse alors un procès-verbal de carence

Droit administratif : carence de l'Administration en cas d'inaction de celle-ci

Carte nationale d'identité

Droit administratif, droit pénal : document délivré par l'autorité publique à toute personne en faisant la demande et dont les mentions permettent d'établir l'identité de son titulaire en cas de vérification d'identité par la police

Carte de séjour

Droit international privé : carte délivrée par l'autorité administrative aux étrangers

Carte de travail

Droit international privé : tout étranger qui désire exercer en France une profession salariée doit présenter un contrat de travail visé par l'autorité administrative ou une autorisation de travail

Cas fortuit

Droit civil : au sens large, terme synonyme de "force majeure" ; au sens étroit, impossibilité d'exécuter une obligation tenant à des cause interne

Casier judiciaire

Droit pénal : relevé de l'ensemble des fiches de condamnations prononcées contre un individu pour crimes, délits et contraventions de 5^e classe et permettant de connaître ses antécédents judiciaires

Cassation

annulation par la Cour suprême d'une décision passée en force de chose jugée et rendue en violation de la loi

Causalité

Droit civil : dans le droit des obligations, lien de cause à effet entre la faute d'une personne ou le rôle d'une chose et le préjudice subi par un tiers

Cause

Droit civil : dans le droit des obligations, la cause de l'obligation du débiteur est le but immédiat et direct qui le conduit à s'engager

Caution

Droit civil : personne qui s'engage à garantir l'exécution d'un contrat par l'une des parties au profit de l'autre

Cautionnement électoral

Droit constitutionnel : somme d'argent que doit déposer le candidat à une élection et qui lui est remboursée s'il obtient un certain pourcentage de suffrages

Censure

Droit administratif : examen auquel le Gouvernement soumet les écrits et les spectacles avant d'en autoriser ou d'en interdire la publication ou la représentation : disparition par la loi du 22 juillet 1881 pour les journaux, par le décret du 8 juin 1906 pour le cinéma

Droit constitutionnel :

- procédure par laquelle une assemblée parlementaire met en jeu la responsabilité politique du Gouvernement ; le vote d'une motion de censure entraîne la démission forcée du Gouvernement
- sanction disciplinaire applicable à un parlementaire dans les conditions prévues par le règlement intérieur de l'assemblée

Centralisation

Droit administratif : système d'administration reposant sur l'attribution des pouvoirs de décision à des autorités soumises au pouvoir hiérarchique du Gouvernement

Certain

Droit civil, procédure civile :

- qui ne peut être mis en doute
- qui est déterminé

Certificat d'addition

Droit commercial : titre de propriété industrielle délivré au titulaire d'un brevet d'invention ou d'un certificat d'utilité pour protéger un perfectionnement de son invention

Certificat de coutume

Droit international privé : attestation délivrée par un jurisconsulte étranger affirmant l'existence d'une règle de droit ou en exposant le contenu

Certificat de nationalité

Droit international privé : attestation délivrée par le juge d'instance au vu de pièces justificatives dont il est fait mention selon laquelle un individu a la nationalité française ; sa validité peut être judiciairement contestée

Certificat d'urbanisme

Droit administratif : document pouvant être demandé à l'Administration en vue de connaître si tel terrain peut être affecté à la construction

Certificat de vie

Droit civil : acte par lequel certaines personnes qui exercent des fonctions publiques attestent l'existence actuelle d'une personne

Certification conforme

Droit civil, procédure civile : attestation de l'identité existant entre la copie et l'original d'un acte ou de l'exactitude de la consignation par écrit d'une déclaration verbale

Césarisme

Droit constitutionnel : système de gouvernement dans lequel le pouvoir politique qui appartient théoriquement au peuple est en fait abandonné par celui-ci à un homme de confiance qui le concentre entre ses mains et l'exerce autoritairement

Cessante razione legis, cessat ejus dispositio

la loi cesse de s'appliquer lorsque ses motifs ont disparu

Cessation des paiements

Droit commercial : état du débiteur qui est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible : cas d'ouverture de la procédure de redressement et de liquidation judiciaire

Cessibilité

Droit administratif : arrêté de cessibilité : décision administrative individualisant les parcelles de terrain faisant l'objet d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique

Droit civil et commercial : qualité d'un bien, d'une part sociale, d'un titre, permettant sa cession

Cession

Droit civil : transmission d'un droit entre vifs

Cession à bail

Droit international public : - transfert temporaire de compétence opéré par un Etat au profit d'un autre Etat sur une portion de son territoire

Cession de créance

Droit civil : convention par laquelle le créancier appelé cédant transmet sa créance contre son débiteur à un tiers appelé cessionnaire

Cession de lettres

Droit civil : convention par laquelle un débiteur transmet sa dette à un tiers qui sera désormais à sa place envers le créancier

Cession de droits successifs

Droit civil : convention par laquelle un héritier cède à un tiers sa quote-part d'une succession

Chancellerie

Droit administratif : établissement public existant dans chaque Académie dirigé par le recteur

Droit constitutionnel :

- bureaux ou résidence du Chancelier

- services en France du Ministère de la Justice

Droit international public : bureaux d'une ambassade ou d'un consulat

Change

Droit commercial : échange d'une monnaie contre une autre

Chantage

Droit pénal : fait d'extorquer ou de tenter d'extorquer par force, violence, contrainte, menace, soit une signature, soit un engagement ou une renonciation, soit la remise de fonds ou de valeur

Charges

Droit civil : dans les libéralités, obligations imposées par le disposant au gratifié qui accepte sous peine pour ce dernier de perdre la libéralité ; charges de mariage : dans un régime matrimonial, poste du passif, comprenant l'entretien du ménage et l'éducation des enfants dont la communauté supporte les charges

Droit social : ensemble des contributions obligatoires versées par les employeurs à différents organismes à finalité sociale et liées à la masse salariale

Charte

Droit constitutionnel : acte de l'ancien droit qui accorde un titre ou un privilège

Chef de l'Etat

Droit constitutionnel : titre apparu dans les monarchies constitutionnelles à une époque où le roi avait une situation prééminente dans l'Etat

Chèque

Droit commercial : titre par lequel une personne appelée tireur donne l'ordre à un banquier ou à un établissement assimilé, le tiré, de payer à vue une somme déterminée

Chômage

Droit du travail : arrêt d'activité ; est en chômage, le travailleur apte au travail qui manque involontairement d'emploi

Choses

Droit civil : objets sur lesquels peuvent exister des droits subjectifs

Choses communes

Droit civil : choses non susceptibles d'appropriation et à l'usage de tous telles l'air, l'eau...

Choses consommables

Droit civil : choses qui se consomment par le premier usage, leur utilisation provoquant leur destruction

Choses corporelles

Droit civil : choses sur lesquelles sont exercés des droits

Choses fongibles

Droit civil : choses interchangeables les unes par rapport aux autres

Choses hors du commerce

Droit civil : choses susceptible d'appropriation et dont l'aliénation est interdite

Chose jugée

Procédure : autorité attachée à un acte de juridiction servant de fondement à l'exécution forcée du droit judiciairement établi et faisant obstacle à ce que la même affaire soit à nouveau portée devant un juge

Circonscription électorale

Droit constitutionnel : portion du territoire dont la population a le droit d'élire un ou plusieurs représentants

Circonstances aggravantes

Droit pénal : événements ou qualités limitativement énumérés par la loi et dont la constatation entraîne l'application d'une peine plus lourde que celle normalement applicable

Circonstances atténuantes

Droit pénal : événements entourant la commission d'une infraction ou traits de caractère relatifs à la personne de son auteur, librement appréciés par le juge et entraînant une modulation de la peine dans le sens de la clémence

Circonstances exceptionnelles

Droit administratif : théorie d'origine jurisprudentielle, s'analysant comme une extension temporaire des compétences normales de l'administration dans la mesure nécessaire pour permettre la poursuite du fonctionnement des services publics en présence de faits ou de situations exceptionnels

Circulaire

Droit administratif : instruction de services écrites adressée par une autorité supérieure à des agents subordonnés en vertu de son pouvoir hiérarchique

Citation en justice

terme générique désignant l'acte de procédure par lequel on somme une personne ou un témoin de comparaître devant un juge, un tribunal ou un conseil de discipline

Citation directe

Procédure pénale : acte de procédure par lequel le ministère public ou la victime peuvent saisir directement la juridiction de jugement en informant le prévenu des coordonnées de l'audience

Citoyen

Droit constitutionnel : individu jouissant sur le territoire de l'Etat dont il relève des droits civils et politiques

Civilement responsable

Droit civil : personne devant répondre des conséquences civiles d'une infraction commise par autrui, exemple : les parents d'un enfant mineur

Clandestinité

Droit civil : état d'une situation juridique ou d'un acte juridique qui demeure secret alors qu'il est de l'intérêt des tiers d'en avoir connaissance

Classement

Droit administratif : dans les hypothèses où l'exigence en est requise, acte réalisant l'incorporation juridique d'un bien dans le domaine public d'une collectivité

Classement sans suite

Procédure pénale : décision prise par le ministère public en vertu du principe de l'opportunité des poursuites, écartant pour le moment, la mise en mouvement de l'action publique

Clause

Droit civil : disposition particulière d'un acte juridique

Clause abusive

Droit civil, droit commercial : clause figurant dans un contrat conclu entre un professionnel et un non-professionnel révélant un abus de puissance économique ; elle est alors réputée non écrite

Clause attributive de compétence

Procédure civile : disposition contractuelle confiant le règlement du litige à une juridiction légalement sans qualité pour en connaître

Clause compromissoire

Droit international public : clause d'un traité préconisant le recours au règlement arbitral ou judiciaire pour les litiges concernant l'interprétation ou l'application dudit traité

Procédure civile : clause insérée dans un contrat par laquelle les parties s'engagent à recourir à l'arbitrage pour les différends qui surgiraient entre elles ; en dehors des cas légaux, cette clause est réputée nulle

Clause de conscience

Droit du travail : disposition légale par laquelle le journaliste salarié qui quitte une entreprise de presse en raison d'un changement notable dans le caractère de l'orientation politique du journal, peut obtenir une indemnité, lorsque cette situation porte atteinte à ses intérêts moraux

Clause d'échelle mobile

Droit civil : clause d'un contrat à exécution successive en vertu de laquelle la valeur d'une prestation est liée à la valeur d'un bien ou d'un service

Clause exorbitante du droit commun

Droit administratif : stipulation insérée dans un contrat passé par l'administration ou pour son compte et dont le caractère exorbitant du droit privé entraîne la qualification administrative de ce contrat

Clause léonine

Droit commercial : clause privant un associé de tout droit aux profits de la société ou lui attribuant la totalité des profits, mettant à sa charge la totalité des pertes ou l'exonérant de toute contribution au passif social ; cette clause est réputée non écrite dans le contrat de société

Clause de non-concurrence

Droit commercial, droit du travail : clause d'un contrat par laquelle une des parties s'interdit, dans certaines limites de temps et de lieu, d'exercer une activité professionnelle déterminée susceptible de faire concurrence à l'autre partie

Clause pénale

Droit civil :

- dans un contrat, clause par laquelle le débiteur, s'il manque à son engagement, devra verser au créancier une somme d'argent dont le montant fixé à l'avance est indépendant du préjudice causé
- dans un testament, clause par laquelle le testateur exclut de sa succession ou du bénéfice d'un legs, l'héritier ou le légataire qui n'accomplirait pas une condition qui lui impose

Clause de réserve de propriété

Droit commercial : clause par laquelle un vendeur se réserve la propriété de la chose vendue jusqu'au paiement intégral du prix par l'acheteur

Coalition

Droit du travail : groupement de patrons ou d'ouvriers en vue d'exercer une pression dans le sens de la baisse ou de la hausse de salaires

Code

ensemble de lois ordonnées regroupant les matières qui font partie d'une même branche

Codicile

Droit civil : acte soumis aux formalités d'un testament en modifiant ou annulant un testament antérieur

Codification

Droit administratif : regroupement dans un texte d'origine généralement gouvernemental d'un ensemble souvent complexe de dispositions législatives ou réglementaires intéressant une même matière

Droit international public : opération réalisée sous forme de traités collectifs, consistant à énoncer dans un ordre systématique et en termes précis les règles du Droit international relatives à une matière déterminée

Cofidésusés

Droit civil : désigne les personnes qui se sont rendues cautions d'un même débiteur pour une même dette

Cohabitation

Droit civil : état de deux ou plusieurs personnes habitant ensemble

Droit constitutionnel : expression utilisée pour matérialiser le fonctionnement de la V^e République avec une majorité présidentielle et une majorité parlementaires opposées

Collatéral

Droit civil : adjectif qualifiant le lien de parenté existant entre un individu et une personne descendant d'un auteur commun

Collationnement

Droit civil : vérification que la copie d'un acte ou d'un document est conforme à l'original

Collégialité

Procédure : principe en vertu duquel la justice est rendue par plusieurs magistrats qui délibèrent leurs décisions à la majorité absolue des voix

Collocation

Procédure civile : décision du juge déterminant le rang et les droits d'un créancier en concours avec d'autres lors de la répartition du produit des biens saisis entre les mains du débiteur commun

Colonisation

Droit international public : politique d'expansion politique et économique pratiquée par certains Etats à l'égard de peuples moins développés

Commandement

Procédure civile : acte signifié au débiteur, par l'intermédiaire d'un huissier de justice, l'invitant à payer sous peine d'être saisi ; cet acte suppose que le créancier soit muni d'un titre exécutoire

Commandement de l'autorité légitime

Droit pénal : fait justificatif qui supprime le caractère délictueux d'actes accomplis en exécution d'un ordre légal donné par une autorité publique, compétente et légitime

Commanditaire

Droit commercial : associé d'une société en commandite, simple bailleur de fonds n'ayant pas la qualité de commerçant et n'étant tenu du passif que relativement à son apport

Commandité

Droit commercial : associé commerçant d'une société en commandite, responsable personnellement et indéfiniment des dettes sociales

Commencement d'exécution

Droit pénal : acte caractérisant la tentative punissable qui doit tendre directement à l'infraction avec intention de la commettre ou qui a pour conséquence immédiate et directe la consommation de celle-ci

Commencement de preuve par écrit

Droit privé : tout titre signé, émanant de celui contre lequel la demande est faite, mais qui ne peut, pour des raisons de fond ou de forme, constituer un écrit nécessaire à la preuve d'acte juridique

Commerçant

Droit commercial : personne qui effectue des actes de commerce et en fait profession agissant en son nom et pour son compte

Commettant

Droit civil : personne qui est représentée ou au nom de qui on agit

Comminatoire

Droit civil : adj. Qualifiant une mesure révocable destinée à faire pression sur un débiteur l'astreinte prononcée par le juge est souvent comminatoire

Comitas gentium

Droit international privé, droit international public : usages sans caractère obligatoire suivis dans les rapports internationaux pour des raisons d'égards mutuels

Communauté

Droit constitutionnel : mode d'aménagement des relations entre la France et ses colonies proposé en 1958 -Titre XII de la Constitution-

Communauté entre époux

Droit civil : régime matrimonial en vertu duquel une partie des biens dont disposent les époux est commune et partagée après la dissolution du régime

Communication de pièces

Procédure civile : les plaideurs doivent se communiquer les pièces dont ils se servent ; cette communication peut être exigée par l'intermédiaire du juge ou du tribunal qui peuvent assortir sa non-exécution dans un certain délai d'une astreinte

Commutation de peine

Droit pénal : mesure de remplacement d'une peine judiciaire prononcée par une autre

Comparution

Procédure civile : devant les tribunaux de droit commun, comparaître signifie constituer avocat ou avoué dans le délai fixé par l'assignation ; devant les tribunaux d'exception, comparaître signifie se présenter soi-même ou envoyer un mandataire à l'audience lors de l'appel de la cause

Comparution immédiate

Procédure pénale : modalité de saisine du tribunal correctionnel ; ne concerne que les affaires en état d'être jugées

Comparution volontaire

Procédure pénale : mode de saisine non formaliste du tribunal correctionnel et du tribunal de police, par lequel le prévenu, se présente spontanément devant la juridiction répressive

Compensation

Droit civil : extinction de deux dettes réciproques jusqu'à concurrence de la plus faible ; elle n'est possible que si les deux dettes sont certaines, liquides et exigibles

Compétence

pour une autorité publique ou une juridiction, aptitude légale à accomplir un acte ou à instruire et juger un procès

Compétence d'attribution ou razione materiae

compétence d'une juridiction en fonction de la nature des affaires

Compétence exclusive

lorsqu'un certain contentieux est réservée à une juridiction déterminée

Compétence matérielle ou razione materiae

aptitude d'une juridiction à connaître des infractions en fonction de leur nature

Compétence personnelle ou razione personae

aptitude d'une juridiction à connaître de certaines infractions en fonction de la qualité personnelle du délinquant

Compétence territoriale ou razione loci

aptitude d'une juridiction à connaître d'une infraction en fonction d'une circonstance de lieu de commission de l'infraction, de la résidence ou de l'arrestation du prévenu

Complainte

Procédure civile : action permettant d'agir au possessoire lorsque le possesseur et même le simple détenteur précaire est victime d'un trouble actuel

Complicité

Droit pénal : situation de celui qui aide ou qui incite une autre personne à commettre une infraction sans en réaliser personnellement les actes constitutifs

Comptabilité publique

au sens étroit : ensemble des règles fixant les modalités d'enregistrement comptable des opérations de l'Etat à caractère financier ; au sens large : ensemble des règles déterminant les obligations et la responsabilité des administrateurs et des comptables et les règles juridiques d'exécution des recettes non fiscales et des dépenses des personnes publiques

Comptable de fait

terme désignant toute personne se rendant coupable d'un acte de constitution de gestion de fait

Comptable public

agent ayant seul qualité sous sa responsabilité pécuniaire de recouvrer les créances et payer les dettes de la majeure partie des personnes publiques ainsi que le maniement des fonds et valeurs appartenant ou confiées à ces dernières

Compte administratif

Droit financier : en matière de finances des collectivités territoriales et des établissements publics, document voté par le collège délibérant après la clôture de l'exercice budgétaire, afin de comparer les opérations effectuées et les autorisations budgétaires

Comptes consolidés

Droit commercial : bilan et comptes d'une société décrivant la situation active et passive

Concentration

Droit administratif : mode très théorique d'organisation administrative selon lequel tous les pouvoirs de décision seraient rassemblés au profit d'autorités étatiques situées au siège géographique des pouvoirs publics

Droit commercial : au sens large, toute opération juridique tendant à créer une unité de décision entre des entreprises, dans le but d'en accroître la puissance économique

Conception

Droit civil : en France, la personnalité juridique de l'enfant né vivant et viable remonte à la date de sa conception qui, sous cet aspect, se confond avec la procréation

Concession

Droit administratif :

- concession de service public : mode de gestion d'un service public consistant à confier la gestion à un concessionnaire recruté contractuellement agissant à ses risques et rémunéré par des perceptions prélevées sur les usagers
- concession de travaux publics : procédé de réalisation d'un ouvrage public, caractérisé par le mode de rémunération de l'entrepreneur, à qui est reconnu le droit d'exploitation dudit ouvrage à titre onéreux pendant une durée déterminée
- concession d'occupation du domaine public : contrat de droit administratif conférant à son bénéficiaire, moyennant rémunération, le droit d'utilisation privative d'une partie du domaine public délimitée

Concession commerciale

Droit commercial : contrat liant un fournisseur à un commerçant auquel il réserve la vente de ses produits, à la condition qu'il accepte un contrôle commercial, comptable, parfois financier et s'engage parfois aussi à s'approvisionner dans ce secteur exclusivement chez le concédant

Concession immobilière

Droit civil : contrat par lequel le propriétaire d'un immeuble attribue la jouissance du bien, contre rémunération annuelle et pendant au moins vingt ans, à un preneur qui peut apporter tout aménagement de son choix et édifier

Concession de voirie

Droit administratif : contrat administratif autorisant une occupation privative d'une portion de la voirie par un particulier moyennant une redevance

Conciliateur

Procédure civile : personne privée chargée de favoriser un règlement amiable des conflits, de donner des informations et des conseils ; cette personne est choisie parmi des fonctionnaires ou des membres des professions libérales à la retraite

Conciliation

Droit international public : mode de règlement politique des conflits internationaux consistant dans l'intervention d'une commission chargée, en mettant en œuvre une procédure contradictoire, d'examiner l'affaire et de proposer une solution

Droit du travail :

- phase obligatoire de l'instance prud'homale qui précède la procédure devant le bureau de jugement, pendant laquelle les deux juges tentent de mettre les parties d'accord
- procédé de règlement amiable des conflits collectifs du travail, elle est alors facultative - sauf convention la rendant obligatoire

Procédure civile : phase préalable de certains procès, au cours de laquelle le juge essaie d'amener les plaideurs à un règlement amiable

Conclusion

acte de procédure par lequel le demandeur expose ses chefs de demande, le défendeur ses moyens de défense ; le débat est lié par le dépôt des conclusions ; le juge a l'obligation de répondre à tous les chefs des conclusions

Concordat

Droit international public : traité conclu entre le Saint-Siège et un Etat en vue de régler la condition de l'Eglise et du culte dans cet Etat

Concours

Droit administratif : mode de recrutement ordinaire des fonctionnaires, consistant en une sélection et un classement des candidats assurés par un jury indépendant, se prononçant soit à partir de preuves écrites, soit par appréciation comparée des titres universitaires ou professionnels des candidats

Concours réel d'infractions

Droit pénal : situation dans laquelle un délinquant a, par ses agissements, commis plusieurs infractions distinctes, sans qu'elles soient séparées entre elles par une condamnation définitive

Concours au Trésor public

Droit financier : prêts consentis en permanence par la Banque de France au Trésor public pour lui servir de volant de trésorerie

Concubinage

Droit civil : situation d'un homme et d'une femme vivant maritalement, alors que l'union conjugale n'a pas été célébrée ; on dit aussi union libre

Concurrence déloyale

Droit commercial : agissements fautifs commis dans l'exercice d'une profession commerciale ou non, de nature à engager la responsabilité civile de son auteur ; les agissements doivent tendre soit à attirer la clientèle, soit à la détourner d'un concurrent de manière fautive

Concussion

Droit pénal : fait pour un fonctionnaire, officier public, percepteur, greffier, officier ministériel ou tout autre détenteur de l'autorité publique, de recevoir, d'exiger ou d'ordonner de percevoir, de mauvaise foi, des sommes présentées comme légalement dues alors qu'elles ne l'étaient pas

Condition

modalité d'un acte juridique faisant dépendre l'existence d'un droit d'un événement futur dont la réalisation est incertaine

- si la condition est suspensive : le droit ne naît rétroactivement que si l'événement se produit
- si la condition est résolutoire : la survenance de l'événement fait disparaître le droit rétroactivement
- la condition casuelle : celle qui dépend uniquement des circonstances, du hasard
- la condition potestative : dépend de la volonté de l'une des parties à l'acte juridique ou au contrat

Condition des étrangers

Droit international privé : ensemble de droits dont peuvent jouir des étrangers en territoire français

Condition préalable

Droit pénal : circonstance indispensable à la commission d'une infraction

Condominium

Droit international public : régime de co-souveraineté de deux ou plusieurs Etats sur un même territoire

Confédération

Droit constitutionnel, droit international public : association d'Etats indépendants qui par traité ont délégué l'exercice de certaines compétences à des organes communs, sans constituer cependant un nouvel Etat superposé aux Etats membres
les compétences confédérales sont exercées par un organe de type diplomatique qui prend à l'unanimité ou à une majorité renforcée des décisions qui n'atteignent la population que par l'intermédiaire des Etats confédérés

Conférence

Droit international public :

- réunion internationale de personnes pour discuter de questions d'intérêts communs à plusieurs Etats
- terme souvent employé pour désigner l'organe délibérant d'une organisation internationale

Conférences de La Haye

Droit international privé : conférences tenues à La Haye en 1893 et 1905, reprises depuis 1925 dans le but d'élaborer des conventions internationales en matière de conflits de lois

Droit international public : conférences internationales tenues en 1899 et 1907 dans le but de codifier et compléter les règles de Droit international

Confirmation

Droit civil : manifestation de volonté par laquelle le titulaire d'une action en nullité relative renonce à agir et par un nouveau consentement valide rétroactivement l'acte ; elle peut être tacite

Procédure générale : décision par laquelle la juridiction du second degré consolide et maintient la décision des premiers juges

Confiscation

Droit pénal : peine par laquelle est transféré autoritairement à l'Etat tout ou partie des biens d'une personne à titre de peine principale, accessoire ou complémentaire

Conflit

Droit administratif :

- conflit positif d'attribution : procédure tendant à permettre à l'Administration de faire dessaisir par le Tribunal des conflits, le tribunal judiciaire qui, selon elle, aurait été saisi à tort d'un litige, argumentant de son incompétence au regard des règles de répartition des compétences juridictionnelles entre les deux ordres de juridiction
- conflit négatif d'attribution : procédure tendant à éviter, par l'intervention volontaire ou sollicitée du Tribunal des conflits, qu'un litige ne puisse trouver de juges dans l'hypothèse où chaque ordre de juridiction, considérerait que l'autre ordre est compétent seul pour en connaître
- conflit de jugements : procédure tendant à permettre à un plaideur de faire juger par le Tribunal des conflits le fond d'un litige à l'occasion duquel chaque ordre de juridiction aurait rendu au fond des décisions dont la contradiction juridiquement infondée, entraînerait pour lui un déni de justice

Conflit collectif de travail

Droit du travail : différent mettant en jeu un intérêt collectif qui oppose un ou plusieurs employeurs à un groupe de salariés ; il s'accompagne en général d'une grève

Conflit international :

Droit international public : opposition de thèses juridiques ou d'intérêts entre des Etats

Conflit de juridiction

Droit international privé : concours de deux ou plusieurs juridictions subordonnées à des souverainetés différentes, pour connaître d'une instance en justice, il y a alors conflit de juridictions

Conflit de lois

Droit international privé : concours de deux ou plusieurs normes juridiques émanant de souverainetés différentes et susceptibles d'être appliquées à un même fait juridique

Conflit de lois dans le temps

problèmes que pose la succession dans le temps d'une loi ancienne et d'une loi nouvelle ; en principe: la loi nouvelle est immédiatement applicable sans rétroactivité, la loi ancienne est immédiatement abrogée sans prorogation provisoire mais ce principe comporte quelques exceptions

Conflit mobile

Droit international privé : situation dans laquelle un conflit de lois dans l'espace se complique d'un conflit de lois dans le temps

Conflit de nationalité

Droit international privé : situation d'un individu susceptible d'invoquer deux nationalités différentes

Conflit de qualifications

Droit international privé : discordance entre les qualifications d'une même institution données par des systèmes juridiques différents

Droit pénal : situation dans laquelle les agissements d'un délinquant, constitutifs sur le plan pénal d'une matérialité unique, relèvent a priori de plusieurs textes d'incrimination, se pose alors la question du cumul ou non-cumul des qualifications

Confrontation

Procédure : procédé d'instruction consistant pour le juge à mettre en présence plusieurs personnes en vue de comparer leurs dires

Confusion

Droit civil : mode d'extinction d'une situation juridique par la réunion sur la même tête de deux qualifications contraires qui doivent être réparties sur deux personnes pour que la qualification juridique demeure

Confusion des peines

Droit pénal : modalité d'application de la règle dite du non-cumul des peines

Congé

Droit civil : acte par lequel une partie au contrat de louage manifeste à l'autre partie sa volonté de mettre fin au contrat

Congédiement

Droit du travail : renvoi d'un salarié par l'employeur qui prend l'initiative de la rupture du contrat de travail

Congrégation

Droit civil : variété d'association groupant des religieux soumis à une règle

Congrès

Droit constitutionnel :

- nom donné au Parlement des Etats Unis
- en France, assemblée résultant de la réunion des deux chambres à Versailles pour l'adoption d'une loi de révision constitutionnelle
- réunion périodique des délégués d'un parti politique en vue de décider des programmes et des questions politiques et pour renouveler les organes dirigeants

Droit international public : réunion des Chefs d'Etats, de Ministres des Affaires étrangères ou de plénipotentiaires en vue de règlement de questions politiques d'importance

Conjoint à charge

Conjoint d'un salarié ou d'un non salarié n'exerçant aucune activité professionnelle entraînant son assujettissement à un régime obligatoire de sécurité sociale

Conjonctif

Droit civil : s'applique au testament fait dans le même acte par deux ou plusieurs personnes, soit au profit d'un tiers, soit à titre de disposition réciproque et mutuelle

Connexité

Procédure civile : il existe une connexité entre deux demandes en justice lorsque celles-ci sont étroitement liées entre elles ; la connexité est une condition de recevabilité des demandes incidentes

Procédure pénale : hypothèse légale de prorogation de compétence tenant à des liens étroites entre plusieurs infractions

Conquête

Droit international public : acquisition par un Etat du territoire d'un autre Etat à la suite d'opérations militaires qui ont abouti au complet anéantissement du dernier Etat

Consanguins

Droit civil : se dit lorsque deux enfants engendrés par le même père sont nés de mères différentes

Conseil de la concurrence

organe de décision, composé de magistrats administratifs et judiciaires, ainsi que de personnalités représentant divers secteurs économiques ou choisies en raison de leur compétence en matière de concurrence et de consommation, chargé principalement de sanctionner les entreprises coupables d'entente ou d'abus de position dominante ; il détient un rôle consultatif en ce qui est relatif à certaines réglementations de prix et question de concurrence

Conseil constitutionnel

Droit constitutionnel : organe institué par la Constitution du 4 octobre 1958, composé de 3 membres nommés par le Président de la République, 3 par le Président du Sénat, 3 par le Président de l'Assemblée nationale pour 9 ans (les anciens Présidents de la République en sont membres de droit) pour assurer le contrôle de constitutionnalité des lois, veiller à la régularité des référendums et des élections présidentielles ou législatives, jouer un rôle consultatif en cas de recours aux procédures exceptionnelles de l'art. 16, constater l'empêchement pour le chef de l'Etat d'exercer ses fonctions et décider de l'incidence du décès ou de l'empêchement d'un candidat à la Présidence de la République

Conseil Economique et Social

assemblée purement consultative composée de représentants des principales activités économiques et sociales de l'Etat ; saisi par le Gouvernement obligatoirement ou facultativement, il peut également se saisir lui-même de questions entrant dans sa compétence

Conseil d'Etat

Droit administratif : organe le plus élevé de l'ordre administratif possédant des attributions juridictionnelles et administratives

- en matière contentieuse, suivant les hypothèses, il est juge de premier ressort ou juge de cassation
- en matière administrative, sa principale attribution est d'émettre des avis sur les questions dont il est saisi par le Gouvernement, obligatoirement ou facultativement

Conseil de l'Europe

Droit international public : organisation internationale créée en 1949 et ouverte aux Etats démocratiques de l'Europe Occidentale

Conseil européen

Droit international public : réunions régulières depuis 1975 des Chefs d'Etat ou de Gouvernement des Etats membres des Communautés européennes

Conseil de famille

Droit civil : assemblée de parents et de personnes qualifiées chargées, sous la présidence du juge des tutelles, d'autoriser certains actes graves accomplis au nom d'un mineur ou d'un majeur en tutelle, et de contrôler la gestion du tuteur

Conseil général

Droit administratif : assemblée élue chargée d'administrer par ses délibérations les affaires du département en tant que collectivité territoriale

Conseil des impôts

organisme consultatif placé auprès de la Cour des comptes ; chargé de constater la répartition de la charge fiscale et d'en mesurer l'évolution ; rapports publiés au Journal Officiel

Conseil juridique

profession juridique exercée soit à titre personnel, soit dans le cadre d'une société civile professionnelle, consistant à donner des consultations et à rédiger des actes sous seing privé et impliquant une qualification attestée par une inscription sur une liste

Conseil des Ministres

Droit constitutionnel : formation réunissant l'ensemble des membres du gouvernement sous la présidence du chef de l'Etat

Droit international public : Conseil des Ministres des Communautés Européennes, organe composé de représentants des Gouvernements des Etats membre et chargé d'exercé en collaboration avec la Commission le pouvoir exécutif au sein de l'Union européenne

Conseil municipal

Droit administratif : assemblée élue chargée d'administrer par ses délibérations les affaires de la commune

Conseil national du crédit

organisme consultatif présidé par le Ministre chargé de l'Economie et des Finances, dont le vice-président est le gouverneur de la Banque de France, composé d'une cinquantaine de membres nommés par arrêté ministériel ; il est consulté sur les orientations de la politique monétaire

Conseil de l'Ordre

organisme dont les membres sont élus par ceux qui appartiennent à un ordre

Conseil de prud'hommes

Droit du travail, procédure civile : juridiction d'exception paritaire chargée de concilier et à défaut de juger les litiges nés de la conclusion, de l'exécution et de la dissolution du contrat individuel de travail

Conseil régional

Droit administratif : assemblée élue au suffrage universel direct pour six ans, chargée d'administrer par ses délibérations les affaires de la région

Conseil de Sécurité

Droit international public : organe de l'O.N.U, chargé de la responsabilité principale du maintien de la paix

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

Droit administratif : autorité administrative indépendante, composée de 9 membres nommés par tiers par le Président de la République, par le Président du Sénat et par le Président de l'Assemblée nationale ; investie d'une fonction de régulation de la communication audiovisuelle publique et privée

Conseil Supérieur de la Magistrature

Droit constitutionnel : organe constitutionnel destiné à garantir l'indépendance de l'autorité judiciaire ; présidé par le Président de la République ou par le Ministre de la Justice, il se compose outre son Président et son Vice-président, de membres choisis sur une liste par le Président ; il formule des avis ou des propositions pour la nomination des magistrats du siège et constitue le conseil de discipline des magistrats du siège

Conseil syndical

Droit civil : organisme composé de quelques copropriétaires d'un immeuble bâti, élus par les autres et chargés d'assister le syndic et de contrôler sa gestion relative à la copropriété

Conseil de tutelle

Droit international public : organe de l'O.N.U, chargé sous l'autorité de l'Assemblée générale de contrôler l'administration des territoires sous tutelle

Conseiller

magistrat siégeant à la Cour de cassation, à la Cour d'appel, au Conseil d'Etat et dans les juridictions administratives

Conseiller de la mise en état

Procédure civile : magistrat de la cour d'appel sous le contrôle duquel l'affaire est instruite au niveau du second degré

Consensualisme

Droit civil : principe en vertu duquel un acte juridique n'est soumis à aucune forme particulière pour sa validité

Consensus

Droit constitutionnel : accord général sur les valeurs sociales essentielles et spécialement sur le régime politique établi

Droit constitutionnel, droit international public : méthode d'adoption des décisions consistant dans la recherche d'un accord mutuel sans que l'on procède à un vote formel

Consentement

Droit général : dans la création d'un acte juridique, adhésion d'une partie à la proposition faite par l'autre ; l'échange des consentements entraîne l'accord de volonté qui lie les parties

Consentement de la victime

Droit pénal : acceptation par une personne de faits constitutifs d'une infraction pénale à son encontre

Conservation des hypothèques

Droit civil : bureau dans lequel sont déposés tous les actes portant sur les droits réels immobiliers ainsi que certains actes générateurs de droits personnels, dont un immeuble est indirectement l'objet ; il délivre copies ou extraits des actes publics ainsi que l'état des inscriptions des droits réels (hypothèques, privilèges) grevant un immeuble déterminé afin d'assurer la publicité des actes relatifs aux immeubles

Consignation

Droit civil, procédure civile : dépôt d'espèces, de valeurs ou d'objets entre les mains d'une tierce personne à charge pour elle de les remettre à qui de droit

Consilium fraudis

Droit civil : conscience de la part d'un débiteur qu'en effectuant un acte, il va aggraver son insolvabilité

Consolidation

Droit civil : réunion sur la même tête du droit de propriété et d'un démembrement de ce droit (usufruit, servitude)

Consolidation de la dette publique

mesure de gestion tendant à allonger le délai de remboursement, par la substitution de titres à plus long terme à des titres à court terme

Consommateur

Droit commercial : personne qui conclut avec un professionnel un contrat lui conférant la propriété ou la jouissance d'un bien ou d'un service destiné à un usage personnel ou familial

Consummation

Droit pénal : réalisation de l'infraction dans toutes ses composantes, par la réunion de ses conditions préalables, par l'accomplissement de ses éléments constitutifs et par la production de son résultat

Constat d'huissier de justice

Procédure civile : acte par lequel, à la demande du juge ou d'un particulier, un huissier de justice relate les constatations qu'il a faites

Constataion

fait d'établir l'état d'une chose, d'un lieu, en le consignand dans un écrit qui ne possède la valeur que d'un simple renseignement

Constitution

au sens matériel : ensemble des règles écrites ou coutumières qui déterminent la forme de l'Etat, la dévolution et l'exercice du pouvoir

au sens formel : document relatif aux institutions politiques dont l'élaboration et la modification obéissent à une procédure différente de la procédure législative ordinaire

Constitution d'avocat

Procédure civile : mandat donné par un plaideur à un avocat en vue d'être représenté et assisté dans un procès ; constitution obligatoire devant le tribunal de grande instance

Constitutionnalité des lois

Droit constitutionnel : contrôle destiné à assurer la conformité des lois à la Constitution ; réservé aux pouvoirs publics ou ouvert aux citoyens ; le recours est formé devant un organe politique ou devant un organe juridictionnel

- contrôle par un organe politique, ex : Sénat impériaux
- contrôle par un organe juridictionnel, ex : par voie d'action quand la loi est attaquée directement devant un tribunal en vue de la faire annuler à l'égard de tout le monde, ex : en R.F.A ; par voie d'exception à l'occasion d'un litige devant un tribunal quelconque, une partie se défend contre l'application d'une loi en invoquant son inconstitutionnalité, auquel le tribunal sans pouvoir l'annuler refuse de l'appliquer dans ce litige s'il la juge inconstitutionnelle, ex : aux U.S.A

Consul

Droit international public : agent officiel qu'un Etat établit dans les villes d'un autre Etat avec mission de protéger ses ressortissants à l'étranger et d'exercer à leur égard diverses compétences

Consultation

Procédure civile : mission confiée par le juge ou par le tribunal à un technicien, consistant lorsque l'examen ne nécessite pas des investigations complexes à donner son opinion verbalement au juge ou éventuellement par écrit après un examen contradictoire des faits litigieux

Contenance

Droit civil : dimension d'un fonds ; le droit sanctionne son inadéquation à la mesure réelle, soit par ajustement du prix, soit par la résolution du contrat

Contentieux

un contentieux se forme par un ensemble de procès se rapportant au même objet

Contentieux administratif

Droit administratif : soit ensemble des règles d'organisation et de fonctionnement des juridictions administratives ; soit ensemble des litiges dont la connaissance appartient aux juridictions administratives

Contingent

Droit administratif : partie d'une classe d'âge incorporée ou susceptible de l'être dans l'Armée avant la réforme sur la service militaire obligatoire

Continuité de l'Etat

Droit international public : principe selon lequel un Gouvernement est engagé par les actions de son prédécesseur

Contra non valentem agere non currit praescriptio

contre celui qui ne peut agir en justice, la prescription ne court pas

Contradictoire, principe du

Principe essentiel : il implique la liberté pour chacune des parties de faire connaître tout ce qui est nécessaire au succès de sa demande ou de sa défense

Contrainte

Droit financier : en matière de recouvrement de créances des personnes publiques et assimilées, ce terme désigne le titre exécutoire que l'Etat peut se décerner à lui-même par application du préalable ; en matière de recouvrement des créances publiques et assimilées, le terme désigne l'ordre de mettre en œuvre les voies d'exécution contre le débiteur négligeant ou récalcitrant

Droit pénal : situation juridique dont la manifestation exclut toute responsabilité pénale

Procédure civile : acte délivré par l'administration des Finances ou par une caisse de Sécurité sociale, susceptible d'exécution forcée contre le redevable

Contrainte par corps

Procédure pénale : incarcération d'une personne majeure, pourvu qu'elle soit solvable et âgée de moins de 65 ans, condamnée pour une infraction de nature non politique et n'emportant pas peine perpétuelle, qui ne s'acquitte pas de ses obligations pécuniaires autres que de réparation civile au profit du Trésor Public

Contrariété de jugements

Procédure civile : inconciliabilité de deux décisions intervenues entre les mêmes parties, sur les mêmes moyens et relativement au même objet, rendant impossible leur exécution respective et donnant lieu à cassation contre le jugement second en date

Contrat

Droit civil : convention faisant naître une ou plusieurs obligations ou créant ou transférant un droit réel

Contrat administratif

Droit administratif : contrat passé par une personne publique ou pour son compte et soumis au droit administratif

Contrat d'adhésion

contrat conclu entre deux parties dont l'une ne peut en fait discuter les différentes clauses et n'a que la liberté d'accepter ou de refuser le contenu global de la proposition de convention

Contrat aléatoire

Droit civil : contrat à titre onéreux dans lequel l'existence ou la valeur d'une prestation dépend d'un événement futur incertain

Contrat cummutatif

Droit civil : contrat à titre onéreux dont on connaît l'importance des prestations réciproques au moment où il est conclu

Contrat innomé

Droit civil : contrat qui ne figure pas au nombre des variétés réglementées par la loi

Contrat instantané

Droit civil : contrat dont l'exécution est mise en œuvre par une seule prestation sur le simple échange des consentements

Contrat judiciaire

Procédure civile : convention intervenue en cours d'instance entre les plaideurs et destinée à mettre fin au procès

Contrat de licence

Droit commercial : contrat par lequel le titulaire d'un droit de propriété industrielle concède à un tiers la jouissance de son droit d'exploitation, gratuitement ou à titre onéreux, moyennant le paiement d'une redevance

Contrat de mariage

Droit civil : convention par laquelle les futurs époux fixent le statut de leurs biens pendant le mariage et le sort de ces biens à la dissolution

Contrat nommé

Droit civil : contrat d'usage courant réglementé par la loi

Contrat synallagmatique

Droit civil : contrat faisant naître des obligations à la charge des parties au contrat

Contrat de travail

Droit du travail : convention par laquelle une personne dite le salarié met son activité professionnelle à la disposition d'une autre, l'employeur ou patron, qui lui verse en contrepartie un salaire et a autorité sur lui

Contrat-type

variété de contrats d'adhésion : modèle pré-établi non par une entreprise isolée mais par un organisme représentatif de la profession

Contrat unilatéral

Droit civil : contrat ne faisant naître des obligations à la charge d'une seule partie au contrat

Contravention

Droit pénal : infraction dont l'auteur est punissable d'un emprisonnement allant jusqu'à 2 mois et d'une amende ne dépassant pas environ 180 euros

Contravention de grande voirie

Droit administratif : atteintes portées à des dépendances du domaine public, relevant soit des Tribunaux administratifs, soit des juridictions répressives judiciaires

Contre-enquête

Procédure civile : enquête grâce à laquelle le plaideur peut, sans autorisation du juge, faire entendre ses propres témoins sur les articulats de la partie adverse admise à prouver ses dires par témoignage

Contre-expertise

Procédure civile : mesure d'instruction destinée à faire vérifier par d'autres hommes de l'art des résultats d'une précédente expertise

Contrefaçon

Droit commercial, droit pénal : fait pour un autre que le titulaire d'un droit de propriété intellectuelle ou de son licencié d'exploiter ce monopole, portant atteinte ainsi aux droits de son titulaire

Contre-lettre

Droit civil : acte écrit et secret entre les parties, destiné à modifier le contenu ou les effets d'un acte apparent

Contre-passation

Droit commercial : technique qui consiste à annuler, par une écriture inverse de la précédente, une opération comptable faite antérieurement

Contre-seing ministériel

Droit constitutionnel :

- signature apposée sur un acte par un ou plusieurs ministres, à côté de la signature du Chef de l'Etat, en vue de l'authentifier, c'est-à-dire la certifier
- dans le régime parlementaire, le contre-seing a pris une signification différente : il est la formalité de prise en charge par le Cabinet ministériel de la responsabilité politique d'actes dont le Chef de l'Etat, irresponsable, n'est que nominalement l'auteur

Contribution

Procédure civile : la procédure de distribution par contribution est celle qui permet de répartir entre des créanciers chirographaires au marc le franc de leurs créances, les sommes provenant d'une saisie mobilière ou d'une saisie immobilière en l'absence de créanciers hypothécaires

Contrôle d'identité

examen effectué par un OPJ (officier de police judiciaire) sur la voie publique ou dans un lieu public, d'un document de nature à prouver l'identité d'une personne

Contrôle judiciaire

Procédure pénale : mesure restrictive de liberté qui astreint l'inculpé ou le prévenu à se soumettre à une ou plusieurs obligations légalement définies, choisies par une juridiction d'instruction ou en cas de comparution immédiate par le tribunal correctionnel

Convention

Droit civil : accord de volonté destiné à produire un effet de droit quelconque

Convention collective

Droit du travail : accord conclu entre, d'une part un employeur ou un groupement d'employeurs et d'autre part, une ou plusieurs organisations syndicales de salariés possédant un caractère représentatif en vue de déterminer ensemble des conditions d'emploi et de travail des salariés et de leurs garanties sociales

Convention de conversion

Droit du travail : en cas de projet de licenciement pour motif économique, l'employeur doit proposer aux salariés dont le licenciement est envisagé, un projet de conversion tendant à une nouvelle formation et à leur reclassement ; lorsque le salarié qui dispose d'un délai de réflexion accepte le contrat de travail est censé rompu du commun accord des parties

Convention Européenne des Droits de l'Homme

Droit international public : convention adoptée le 4 novembre 1950 par les Etats membres du Conseil de l'Europe qui impose aux Etats signataires le respect de certains droits individuels

Copie certifiée conforme

simple copie du jugement, affirmée identique à la minute délivrée par le greffier en chef et non munie de la formule exécutoire

Copie exécutoire

copie du jugement détenu en minute au greffe, délivrée par le greffier en chef, assortie de la formule exécutoire

Copropriété

Droit civil : modalité du droit de propriété découlant de la pluralité des titulaires du droit sur la chose

Corps certain

Droit civil : chose caractérisée par son irréductible individualité, insusceptible d'être remplacée par une autre

Corps diplomatique

Droit international public : ensemble des agents diplomatiques en poste dans un Etat donné

Corps électoral

Droit constitutionnel : ensemble des citoyens qui ont le droit de vote

Corpus

Droit civil : le corpus constitue l'élément matériel de la possession, en désignant le pouvoir de fait exercé sur une chose

Corruption, délit de

Comportement pénalement incriminé par lequel sont sollicités, agréés ou reçus des offres, promesses, dons ou présents, à des fins d'accomplissement ou d'abstention d'un acte, d'obtention de faveurs ou d'avantages particuliers ; elle est dite passive lorsqu'elle est le fait du corrompu et active lorsqu'elle est le fait du corrupteur

Cote boursière

Droit commercial : liste officielle des cours des valeurs et marchandises négociées en bourse

Coup d'Etat

Droit constitutionnel : action de force contre les pouvoirs publics exécutée par une partie des gouvernants ou par des agents subordonnés, notamment des militaires, qui vise à renverser le régime établi

Cour administrative d'appel

Droit administratif : juridiction administrative de second degré

Cour d'appel

Procédure civile, procédure pénale : juridiction de droit commun et de second degré

Cour d'assises

Droit pénal : juridiction du droit pénal jugeant les crimes

Cour de cassation

Procédure civile : juridiction placée au sommet de la hiérarchie pour les juridictions civiles et pénales de l'ordre judiciaire

Cour des comptes

Droit financier : juridiction administrative soumise au contrôle de cassation du Conseil d'Etat chargée d'exercer un contrôle sur pièces ou sur place des finances de l'Etat et de ses établissements publics, de la Sécurité sociale et d'organismes memes privés bénéficiant de concours financiers de l'Etat

Cour Européenne des Droits de l'Homme

Droit international public : juridiction créée dans le cadre de la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales

Cour Internationale de Justice

Droit international public : organe judiciaire principal des Nations Unies

Cour de Justice des Communautés Européennes

Droit international public : organe juridictionnel chargé d'assurer le respect du droit dans l'interprétation et l'application des traités

Cour de sûreté de l'Etat

juridiction d'exception instituée par une loi du 15 janvier 1963 chargée de juger en temps de paix l'ensemble des infractions contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat ; suppression par la loi du 4 août 1981

Coutume

Droit civil : règle qui n'est pas édictée en forme de commandement par les pouvoirs publics mais qui est issue d'un usage général et prolongé

Coutume constitutionnelle

Droit constitutionnel : règle non écrite résultant de précédents, respectée par les pouvoirs publics d'un Etat

Coutume internationale

Droit international public : "pratique juridique acceptée comme étant le droit" : art 38 §2 du Statut de la Cour Internationale de Justice, impliquant un élément matériel né de la répétition de précédents constituant un usage continu et général et un élément psychologique, l'opinio juris, la conviction des Etats qu'en suivant cet usage ils obéissent à une règle de droit

Créance

Droit civil : synonyme de droit personnel

Créancier chirographaire

Droit civil : créancier de somme d'argent ne bénéficiant d'aucune garantie particulière pour le recouvrement de son dû

Créancier hypothécaire

Droit civil : créancier bénéficiant d'un droit d'hypothèque sur un immeuble du débiteur

Créancier privilégié

Droit civil : créancier qui, en raison de la nature de son droit personnel, peut obtenir paiement avant d'autres créanciers ; bénéficie d'un rang déterminé par la loi

Crédit budgétaire

Droit financier : autorisation de dépenser, limitée dans son montant et spécialisée quand à son objet, inscrite au budget

Crime

Droit pénal : infraction de droit commun ou politique, punie d'une peine criminelle afflictive et infamante comme la réclusion ou la détention, à perpétuité ou à temps, ou simplement infamante comme le bannissement ou la dégradation civique

Crime contre l'humanité

Droit pénal : constituent des crimes contre l'humanité les actes inhumains et les persécutions commis de façon systématique au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique

Criminalité

Droit pénal : ensemble des infractions à la loi pénale commises pendant une période de référence ou dans un pays déterminé

Criminel tient le civil en état, principe

principe de droit au titre duquel le juge civil saisi de l'action en réparation d'une infraction doit surseoir à statuer jusqu'à ce que le juge pénal se soit lui-même définitivement prononcé sur l'action publique

Cumul de mandat

Droit constitutionnel : possibilité d'exercer parallèlement plusieurs mandats électifs

Curatelle

Droit civil : depuis la loi du 3 janvier 1968 institution permettant d'assister certains majeurs protégés par la loi en raison de déficiences physiques ou psychiques

D

Dammun emergens

Droit civil : perte éprouvée

en matière de responsabilité civile, l'étendue du dommage matériel et corrélativement le montant de l'indemnité de réparation sont déterminés par deux éléments : la perte éprouvée et éventuellement le manque à gagner

Date certaine

Droit civil : date d'un titre juridique qui ne peut être contestée par les tiers ; elle résulte de l'enregistrement de l'acte, de la mention faite du titre dans un acte authentique, du décès de l'une des parties

Dation en paiement

Droit civil : remise à titre de paiement et de l'accord des deux parties d'une chose différente de l'objet de l'obligation

Débats

phase du procès qui, après l'instruction, est réservée aux plaidoiries des parties

Débiteur

Droit civil : personne tenue envers une autre d'exécuter une prestation

Débours

Procédure civile : dépenses avancées par un avocat, par un officier ministériel ou public, au profit d'une partie et qui doivent lui être remboursées

Débouté

Droit civil : décision du juge déclarant la demande insuffisamment ou mal fondée

Décentralisation

Droit administratif : système d'administration consistant à permettre à une communauté humaine ou à un service de s'administrer eux-mêmes sous le contrôle de l'Etat, en les dotant de la responsabilité juridique, d'autorités propres et de ressources propres

Déchéance

Droit civil : perte d'un droit, soit à titre de sanction, soit en raison du non-respect de ses conditions d'exercice

Droit constitutionnel : sanction des inéligibilités

Décision

terme général utilisé en procédure pour désigner les actes émanant d'une juridiction collégiale ou d'un magistrat unique

Droit constitutionnel : nom officiel des mesures prises par le Président de la République, sans contreseing, en vertu de l'article 16 de la Constitution du 4 octobre 1958

Décision gracieuse

la décision gracieuse est celle que prend le juge en vertu de son pouvoir d'imperium en l'absence de litige, pour faciliter le fonctionnement du tribunal, favoriser l'instruction, protéger certaines personnes, vérifier ou authentifier certains actes, régler l'urgence

Décision préalable

Droit administratif : règle de procédure selon laquelle les juridictions administratives ne peuvent être saisies en règle générale que par voie d'un recours dirigé contre une décision administrative explicite ou implicite, contraire aux intérêts du requérant

Decisoria litif

Droit international privé : éléments de fond d'un litige par opposition aux éléments de procédure

Déclaration

Droit administratif : procédure de police permettant la surveillance de certaines activités en imposant aux particuliers de prévenir l'administration de la naissance de cette activité

Déclaration d'utilité publique

Droit administratif : acte administratif représentant la phase préliminaire d'une opération foncière projetée par une personne publique

Déclassement

Droit administratif : acte juridique ou parfois survenance d'un événement ayant comme but ou comme résultat de transférer juridiquement une dépendance du domaine public dans le domaine privé d'une collectivité avec toutes les conséquences de droit qui en résultent

Déclinatoire de compétence

Droit administratif : acte introductif de la procédure de conflit positif d'attribution, adressé par le préfet au tribunal judiciaire qu'il estime incompétent et l'invitant à se dessaisir du litige

Procédure civile : exception permettant de contester la compétence du tribunal saisi, qui doit être soulevée avant toute conclusion au fond et toute fin de non-recevoir et contenir l'indication de la juridiction que le plaideur estime être compétent

Décolonisation

Droit international public : processus par lequel une colonie accède au rang d'Etat indépendant

De commodo et incommodo, enquête

Droit administratif : désignation traditionnelle de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, premier acte de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, acte qui a pour but de permettre à tous les intéressés de consigner sur un registre leurs observations sur le caractère d'intérêt général présenté par le projet

Déconfiture

Droit civil : état d'un débiteur civil qui ne fait plus face à ses engagements

Décote

Droit financier : réduction du montant d'un impôt, accordée généralement de façon dégressive aux redevables de sommes peu importantes

Décret

Droit administratif, droit constitutionnel : décision exécutoire à portée générale ou individuelle signée soit par le Président de la République, soit par le Premier Ministre

- le Président de la République signe les décrets qui au terme de la Constitution ou des lois organiques relèvent de sa compétence et tous ceux délibérés en Conseil des Ministres (article 13) ; ils sont contresignés par le Premier Ministre et le cas échéant par les Ministres responsables
- le Premier Ministre signe tous les autres décrets ; contresignant le cas échéant des Ministres chargés de leur exécution

De cujus

Droit civil : premiers mots de la formule "de cujus successione agitur", celui dont la succession est pendante ; utilisés de nos jours pour désigner le défunt auteur de la succession

Dédoublage fonctionnel

Droit public : expression désignant le phénomène selon lequel une autorité publique agit parfois au nom de deux personnes publiques différentes

Défaut

situation découlant de ce qu'un plaideur ne comparaît pas ou ne dépose pas de conclusions et s'abstient d'accomplir les actes de la procédure

Défendeur

Droit général : personne contre laquelle un procès est engagé par le défendeur

Défense à l'action

Procédure civile : tous les moyens qui permettent au défendeur de riposter à l'attaque en justice dont il est l'objet

Défense au fond

Procédure civile : moyen de défense par lequel le défendeur contredit directement la prétention du demandeur

Défense, liberté de la

Le principe de la liberté de la défense, lié à celui du contradictoire, doit être respecté ; exigence fondamentale de toute procédure

Déferé préfectoral

Droit administratif : dans le cadre du contrôle administratif exercé par l'Etat sur l'activité juridique des communes, départements et régions, acte par lequel le préfet défère au Tribunal administratif les décisions des collectivités locales qu'il considère comme illégales

Déficit budgétaire

Droit financier : au sens précis du terme, excédent éventuel des charges à caractère définitif de la loi de finances

Dégradation civile

incapacité de jouissance au titre de laquelle un condamné se voit destitué et exclu de toutes fonctions, emplois ou offices publics, privé de tous ses droits civiques et politiques, ainsi que certains droits de famille

Degré de juridiction

le degré de juridiction précise sa place dans la hiérarchie judiciaire

Degré de parenté

Droit civil : tout intervalle entre les générations qui sépare dans une ligne deux parents

Dégrèvement

Droit financier : décharge d'impôt, totale ou partielle, accordée pour des raisons de légalité ou de bienveillance par l'Administration fiscale

Délai

Droit général : certaines formalités de la vie juridique ; calcul en mois et en jours, en mois, en année ou même d'heure à heure

Délai de grâce

Droit civil : délai supplémentaire accordé par le juge à un débiteur pour exécuter son obligation, compte tenu de sa situation personnelle et des conditions économiques

Délai de viduité

Droit civil : délai que doit respecter la veuve ou la femme divorcée avant de se remarier

Délation de serment

acte par lequel l'appréciation de la cause est remise à la bonne foi d'une partie qui est invitée, par le juge ou le plaideur, à jurer de la véracité d'un fait ou de la réalité d'un engagement

Délégation

Droit administratif : - délégation de compétence : fait pour une autorité administrative de se dessaisir dans les limites légales d'un ou plusieurs de ses pouvoirs en faveur d'un autre agent qui les exercera à sa place

- délégation de signature : fait pour une autorité administrative d'habiliter dans les limites légales un autre agent à exercer concurremment avec elle un ou plusieurs de ses pouvoirs

Droit constitutionnel : - délégation de pouvoirs : transfert partiel de l'exercice du pouvoir législatif au Gouvernement

- délégation de vote : autorisation qu'un parlementaire donne à un de ses collègues de voter à sa place

De lege ferenda

en se référant à la loi telle que l'on souhaiterait qu'elle fut faite

De lege lata

en considérant la loi telle qu'elle existe

Délibération

- examen et discussion d'une affaire par un organe collectif avant qu'il prenne une décision

- résultat de cette discussion : la décision prise

Délibéré

phase de l'instance au cours de laquelle, les pièces du dossier ayant été examinées, les plaidoiries entendues, les magistrats se concertent avant de rendre leur décision à la majorité ; le délibéré est toujours secret

Délimitation des frontières

Droit international public : opération consistant à déterminer la frontière entre deux Etats

Délit de fuite

Infraction commise par le conducteur d'un véhicule terrestre ou d'un engin flottant qui, après un accident, tente d'échapper à sa responsabilité pénale ou civile en ne s'arrêtant pas dans le plus bref délai

Délit d'imprudence

Droit pénal : infraction dont la commission résulte d'un écart de conduite, apprécié par rapport à une norme de comportement et non par rapport à une intention malveillante

Délivrance

Droit civil : obligation qui pèse sur le vendeur de mettre la chose vendue à la disposition de l'acheteur

Demande additionnelle

Procédure civile : demande par laquelle le demandeur, en cours d'instance, formule une prétention nouvelle mais connexe à la demande initiale

Demande incidente

Procédure civile : toute demande qui n'ouvre pas l'instance mais intervient au cours d'un procès déjà engagé ; elle émane du demandeur : demande additionnelle ; elle émane du défendeur : demande reconventionnelle ; elle émane d'un tiers : intervention volontaire

Demande indéterminée

Procédure civile : demande dont l'objet n'est pas susceptible d'évaluation pécuniaire ou dont la valeur est difficilement déterminable

Demande initiale

Procédure civile : acte par lequel une prétention est soumise au juge et qui déclenche l'instance, par opposition à la demande incidente qui se greffe sur une procédure déjà commencée

Demande en justice

Procédure : acte par lequel une personne soumet au tribunal une prétention

Demande nouvelle

Procédure civile : demande qui diffère de la demande introductive d'instance par l'un de ses éléments constitutifs, parties, objet ou cause

Demande reconventionnelle

Procédure civile : demande formée par le défendeur qui, non content de présenter des moyens de défense, attaque à son tour et soumet au tribunal un chef de demande

Démembrement de la puissance publique

Droit administratif : expression pour désigner l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics auquel on ajoute parfois les organismes à façade privée montés par l'Administration en vue de poursuivre son action en échappant aux règles du droit administratif et de la comptabilité publique

Démence

Droit pénal : atteinte d'ordre psychique ou neuropsychologique des facultés mentales d'une personne dont la responsabilité pénale est en cela écartée

Demeure

Procédure civile : critère personnel de localisation des litiges déterminant la compétence territoriale des juridictions

Démocratie

Droit constitutionnel : étymologiquement, le gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple ; régime dans lequel les citoyens possèdent à l'égard du pouvoir un droit de participation illustré par le droit de vote et un droit de contestation illustré par la liberté d'opinion

Démocratie autoritaire

Droit constitutionnel : démocratie qui entend résoudre l'antagonisme entre le pouvoir et la liberté en supprimant la source même de cet antagonisme, en instaurant une société unanime (rejet du pluralisme, rejet de la séparation des pouvoirs au profit de l'unité du pouvoir d'Etat)

Démocratie directe

Droit constitutionnel : forme de démocratie dans laquelle les citoyens exercent eux-mêmes le pouvoir législatif sans intermédiaires ; elle s'oppose à la démocratie représentative

Démocratie libérale

Droit constitutionnel : démocratie qui cherche à résoudre l'antagonisme entre le pouvoir et la liberté au moyen de divers procédés de conciliation et d'équilibre : reconnaissance aux individus de droits opposables à l'Etat, aménagement de la structure de l'Etat de manière à limiter le pouvoir politique...

Démocratie pluraliste

Droit constitutionnel : démocratie fondée sur la reconnaissance de la légitimité d'une pluralité effective de partis politiques et de leur alternance au pouvoir

Démocratie politique

Droit constitutionnel : conception de la démocratie selon laquelle les citoyens participent au pouvoir mais n'ont aucun droit d'exiger de lui des prestations ou des services ; elle naît de l'idée que la liberté est naturelle à l'homme et que l'Etat n'a donc pas à intervenir pour la "créer" mais doit se borner à la reconnaître et à permettre son exercice sans entraves

Démocratie populaire

Droit constitutionnel : régime politique marxiste et totalitaire institué au lendemain de la seconde guerre mondiale dans des Etats d'Europe centrale sous influence de l'U.R.S.S

Démocratie représentative

Droit constitutionnel : forme de démocratie dans laquelle les citoyens donnent mandat à certains d'entre eux pour exercer le pouvoir en leur nom et à leur place

Déni de justice

refus de la part d'un tribunal d'examiner une affaire qui lui est soumise et de prononcer un jugement
- sauf s'il se déclare incompétent

Département

Droit administratif :

- fraction du territoire constituant à la fois une circonscription administrative pour les services de l'Etat et une collectivité territoriale se situant entre la région et la commune
- terme parfois employé comme synonyme de ministère

Dépénalisation

Droit pénal : opération qui consiste à enlever à un fait sa coloration pénale

Dépendance

Droit administratif : synonyme de bien faisant partie du domaine public

Dépens

Procédure civile : les dépens représentent la part des frais engendrés par le procès que le gagnant peut se faire rembourser par le perdant, à moins que le tribunal n'en décide autrement

Député

Droit constitutionnel : membre élu de l'Assemblée Nationale

Désaffectation

Droit administratif : synonyme de déclassement

Désaveu

Droit civil : action par laquelle le mari tente de prouver qu'il n'est pas le père de l'enfant de sa femme

Descendant

Droit civil : individu qui tient sa filiation d'une personne qui l'a précédée dans la suite des générations

Déshérence

Droit civil : situation d'une succession lorsqu'il n'y a pas d'héritier

Destination du père de famille

Droit civil : se dit en matière d'acquisition des servitudes, lorsque le propriétaire de deux fonds établit entre eux un état de choses qui constituerait une servitude si les deux fonds appartenaient à des propriétaires distincts

Destitution

Procédure civile : sanction disciplinaire

Droit civil : retrait des fonctions de la personne qui a reçu une charge civique

Désuétude

Droit civil, droit public : situation d'une règle de droit qui en fait n'est pas appliquée

Dettes publiques

Droit financier : ensemble des fonds empruntés par l'Etat

Devoir juridique

Droit civil : obligation qui pèse sur une personne

Devoir moral

obligation dont l'exécution ne peut être poursuivie en justice, ne chargeant l'obligé que d'un devoir de conscience

Dictature

Droit constitutionnel : régime dans lequel les détenteurs du pouvoir, qui s'en sont emparés par la force, l'exercent autoritairement

Diffamation

Droit pénal : allégation ou imputation d'un fait, constitutif d'un délit ou d'une contravention selon son caractère public ou non, qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne ou d'un corps constitué

Diplomatie

Droit international public :

- ensemble des moyens et activités qu'un Etat consacre à la gestion de sa politique étrangère
- carrière ou profession de diplomate
- art des négociations entre Etats

Dire

déclaration écrite par ministère d'avocat insérée dans le cahier des charges d'une vente judiciaire et soulevant une contestation relative aux conditions de la vente

Directoire

Droit commercial : organe composé de 1 à 5 membres, investi de larges pouvoirs pour gérer les SA

Droit constitutionnel :

- nom donné à l'organe gouvernemental institué en France par la Constitution de l'an III
- par extension, organe gouvernemental à forme collective

Dirigisme

Droit public : système dans lequel l'Etat oriente et contrôle l'activité économique et sociale par une intervention directe ou indirecte ; il est qualifié aussi d'Etat-providence

Disparition

Droit civil : événement qui, en raison des circonstances, font douter de la survie d'une personne; sa non-représentation consécutive au péril de mort auquel elle s'est trouvée exposée, conduit à bref délai à un jugement déclaratif de décès

Dispense

Droit civil : exemption d'une condition de fond ou de forme accordée par les pouvoirs publics ou par la loi à une personne avant la conclusion d'un acte, l'attribution d'un état ou d'une fonction

Disponibilité

Droit administratif : position d'un fonctionnaire placé temporairement hors de son corps d'origine, avec suspension de ses droits à l'avancement et à la retraite et dans la majeure partie des cas, de tout ou fraction de son traitement

Dispositif du jugement

Droit général : partie d'un jugement contenant la solution du litige et à laquelle est attachée l'autorité de la chose jugée

Disposition à titre gratuit

Droit civil : transfert d'un bien au profit d'un tiers avec une intention libérale, soit par donation entre vifs, soit par testament

Dissolution

Droit constitutionnel : acte par lequel le Chef de l'Etat met fin par anticipation au mandat de l'ensemble des membres d'une assemblée

Divorce

Droit civil : rupture du lien conjugal prononcée par un jugement

Doctrine

pensée des auteurs, par extension : l'ensemble des auteurs

Dol

Droit civil : manœuvre frauduleuse ayant pour objet de tromper l'une des parties à un acte juridique en vue de l'obtention de son consentement

Domaine privé

Droit administratif : partie du patrimoine des collectivités publiques dont le régime juridique obéit en principe aux règles de fond et de compétence du droit privé

Domaine public

Droit administratif : partie du patrimoine des collectivités publiques qui, soit parce qu'elle est laissée à la disposition du public, soit parce qu'elle est affectée à un service public, est soumise au régime juridique et contentieux de droit administratif

Domicile

Droit civil : lieu dans lequel une personne est censée demeurer en permanence

Domages et intérêts

Droit civil : somme d'argent en compensation du dommage subi par une personne en raison de l'inexécution ou de la mauvaise exécution d'une obligation ou d'un devoir juridique par le cocontractant ou un tiers

Donation

Droit civil : contrat par lequel une personne, dite le donateur, transfère la propriété d'un bien à une autre, dite le donataire, qui l'accepte sans contrepartie, avec une intention libérale

Donation partage

Droit civil : acte par lequel une personne répartit ses biens de son vivant entre ses héritiers présomptifs qui en deviennent propriétaires

Donation "propter nuptias"

Droit civil : libéralité entre vifs faite en vue du mariage du bénéficiaire, soit par le futur conjoint, soit par un tiers

Don manuel

Droit civil : donation de la main à la main ayant pour objet un meuble corporel

Donner, obligation de

Droit civil : au sens technique, obligation de transférer la propriété

Dotations globales d'équipement

Droit administratif : subvention versée par l'Etat aux communes et aux départements qui l'utilisent librement en vue de participer à leurs dépenses d'équipement

Dotations globales de fonctionnement

Droit financier : subvention, indexée sur un indice composite prenant en compte à la fois l'augmentation des prix et l'accroissement du produit intérieur brut, versée par l'Etat aux collectivités locales autre que les régions, représentant leur recette de fonctionnement la plus importante après les impôts directs locaux

Douane, droits de

Droit financier : impôts assis sans préjudice de l'application des impôts nationaux de consommation sur les marchandises importées dans le but principalement de protéger les producteurs nationaux

Double incapacité de donner et de recevoir à titre gratuit

Droit pénal : peine accessoire des peines afflictives perpétuelles qui entraîne pour le condamné une véritable incapacité de jouissance de recevoir ou de donner des biens par testament ou donation

Doute, bénéfice du

principe général de procédure pénale qui oblige le juge à prononcer une relaxe ou un acquittement dès lors qu'un doute subsiste sur l'existence même de l'infraction, la réalisation de ses conditions ou encore la participation de ses auteurs

Doute intellectuel

croyance erronée assimilée à l'erreur de droit ; elle peut découler d'un choix effectué entre plusieurs sens qu'un texte peut revêtir ; elle peut résulter de l'adoption d'une solution jurisprudentielle discutée, voire remise en cause ultérieurement

Droit

Droit objectif : ensemble des règles régissant la vie en société et sanctionnées par la puissance publique

Droit subjectif : prérogative attribuée à un individu dans son intérêt lui permettant de jouir d'une chose d'une valeur ou d'exiger d'autrui une prestation

Droit financier : synonyme d'impôts

Droits acquis

Droit civil : en cas de conflit entre deux lois qui se succèdent, se dit d'un droit attribué sous l'empire de la règle antérieure maintenu malgré les dispositions contraires de la nouvelle loi

Droit administratif

Droit public : au sens large, ensemble de règles du droit privé et du droit public qui s'appliquent à l'Administration dans sa gestion des services publics et dans ses rapports avec les particuliers ; au sens restrictif, ensemble des règles qui dérogent au droit privé

Droit d'auteur

Droit civil : prérogative attribuée à l'auteur d'une œuvre de l'esprit -droit pécuniaire et droit moral

Droit cambiaire

Droit commercial : ensemble des règles applicables aux effets de commerce et présentant un certain nombre de caractères qui les distinguent des règles du droit commun des obligations

Droit canonique

droit de l'Eglise chrétienne

Droit civil

ensemble des règles de droit privé ; il constitue le droit commun

Droit commun

au sens large : règles normalement applicables à un ensemble de rapports juridiques ; au sens restreint : règles normalement applicables en droit privé

Droit de communication

Droit financier : prérogative légale du fisc lui permettant en matière de contrôle fiscal de se faire communiquer les renseignements dont il a besoin par les autres Administrations et les professionnels publics ou privés

Droit de la concurrence

Droit commercial : corps de règles qui permettent de réprimer ceux qui entravent le libre jeu de la concurrence, notamment par la constitution d'ententes ou l'exploitation d'une position dominante

Droit constitutionnel

ensemble des règles juridiques relatives aux "institutions grâce auxquelles l'autorité s'établit, se transmet ou s'exerce dans l'Etat" (M. Prélot)

Droit corporel

Droit civil : se dit d'un droit portant sur une chose corporelle

Droit éventuel

Droit civil : droit subjectif qui peut résulter d'une situation juridique en voie de formation

Droit extrapatrimonial

droit subjectif qui n'entre pas directement dans le patrimoine et qui par conséquent n'est pas dans le commerce juridique ; il est incessible et insaisissable

Droit des gens

expression synonyme de Droit International Public

Droits de l'homme

Droit constitutionnel :

- selon la conception de la démocratie libérale : droits inhérents à la nature humaine donc antérieurs et supérieurs à l'Etat qui doit les respecter
- selon la conception de la démocratie autoritaire : droits conquis par l'homme à la suite de l'instauration d'une société sans classes et donc sans exploitation de l'homme par l'homme

Droit hors du commerce

Droit civil : droit ne pouvant faire l'objet d'une convention

Droit immobilier

Droit civil : droit portant sur un immeuble

Droit incorporel

Droit civil : droit ne portant pas sur une chose corporelle, tels les droits personnels ou les droits intellectuels

Droits intellectuels

variété de droits dont la caractéristique est qu'il repose sur l'œuvre de l'esprit, l'activité créatrice : droit de l'auteur, de l'inventeur

Droit international privé

ensemble des règles applicables aux personnes privées dans les relations internationales

Droit international public

ensemble des règles juridiques régissant les relations entre les Etats et les autres sujets de la société internationale

Droit litigieux

Droit civil : droit qui fait l'objet d'une contestation en justice

Droit mobilier

Droit civil : droit portant sur un meuble

Droit moral

Droit civil : droit de l'auteur d'une œuvre littéraire, artistique ou scientifique, de la divulguer, d'en fixer les conditions d'exploitation et d'en défendre l'intégrité

Droit patrimonial

Droit civil : droit subjectif entrant dans le patrimoine

Droit pénal

ensemble des règles de droit dont le but est la sanction des infractions

Droits de la personnalité

Droit civil : ensemble des attributs que la loi reconnaît à tout humain

Droit personnel

Droit civil : synonyme de droit de créance

Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes

Droit international public : droit pour un peuple de déterminer sa propre forme de gouvernement et de se rattacher à l'Etat de son choix

Droit positif

ensemble des règles juridiques en vigueur dans un Etat ou dans la Communauté internationale à un moment donné

Droit de préemption

Droit civil : droit accordé à certaines personnes d'acheter un bien par préférence à toute autre si le propriétaire manifeste la volonté de vendre

Droit de préférence

Droit civil : droit de certains créanciers sur le paiement du produit de la vente d'un bien

Droit prétorien

règle juridique qui se dégage de la jurisprudence

Droit privé

ensemble des règles régissant les rapports entre particuliers et les relations entre l'Administration et les particuliers lorsqu'elles ne sont pas exorbitantes du droit commun

Droit processuel

partie du droit judiciaire consacrée à l'étude des problèmes généraux et à la comparaison des différentes procédures

Droit civil : droit d'ordre formel se superposant au droit substantiel sans l'absorber

Droits de propriété

Droit civil : droit réel conférant toutes les prérogatives que l'on peut avoir sur un bien, composé de trois éléments : l'usus (le droit d'user), l'abusus (le droit d'en disposer) et le fructus (le droit d'en percevoir les fruits)

Droit public

ensemble des règles organisant l'Etat et ses démembrements et régissant les rapports entre la puissance publique et les particuliers

Droit réel

Droit civil : droit qui porte sur une chose

Droit de repentir

faculté de se retirer unilatéralement d'un engagement au mépris du principe de l'irrévocabilité de la promesse ; il peut être reconnu par la loi ou établi par le contrat

Droit de rétention

Droit civil : droit du créancier qui a en sa possession ou en sa détention un bien propriété de son débiteur de refuser de s'en dessaisir tant qu'il n'est pas payé

Droit rural

ensemble des règles régissant la propriété agricole

Droit substantiel

droit qui constitue la matière du litige

Droits successifs

Droit civil : part héréditaire dans une succession ouverte pouvant faire l'objet d'une cession sous réserve de la préemption offerte à chaque cohéritier lui permettant de se substituer tout acquéreur

Droit de suite

Droit civil : droit permettant au créancier hypothécaire ou privilégié de saisir l'immeuble garantissant le paiement de la dette en quelque main que celui-ci se trouve

Droit de superficie

Droit civil : droit de propriété sur les édifices ou plantations reposant sur le terrain d'autrui

Droit des transports

ensemble des règles applicables aux contrats de transport de voyageurs et de marchandises fluviaux maritimes

Droit du travail

ensemble des règles ayant pour base les relations de travail entre un employeur privé et un ou plusieurs salariés et régissant les rapports individuels et collectifs

Droit de visite

Droit civil : prérogative reconnue aux ascendants de recevoir leurs descendants mineurs

Dumping

Droit commercial : pratique consistant à offrir, dans le but d'accaparer un marché en faisant disparaître les concurrents, des produits ou des services à un prix inférieur à leur prix de revient

Dura lex, sed lex

la loi est dure mais elle est la loi

E

Eaux intérieures

Droit international public : eaux maritimes situées en deçà de la ligne de base de la mer territoriale sur lesquelles l'Etat riverain exerce sa pleine souveraineté

Echange

Droit civil : contrat par lequel une personne cède un bien contre la remise d'un autre bien

Echéance

Droit civil : date à laquelle le débiteur doit exécuter son obligation

Echevinage

mode de composition de certaines juridictions associant un ou plusieurs magistrats de carrière et des personnes issues de certaines catégories socio-professionnelles ou représentant l'ensemble des citoyens

Ecole classique

courant de pensée né au XVIII^e siècle qui, en matière pénale, fonde le droit de punir sur l'idée de contrat social

Ecole positiviste

école de pensée développée par certains criminalistes italiens s'appuyant sur un déterminisme absolu

Ecrou

acte authentique constatant officiellement l'entrée et la sortie d'un prisonnier dans une prison

Effectivité, principe d'

Droit international public : principe invoqué pour justifier la reconnaissance ou l'opposabilité d'une situation ou d'un fait réellement établi

Effet de commerce

Droit commercial : titre négociable qui constate l'existence au profit du porteur d'une créance à court terme et sert à son paiement

Effet déclaratif

Droit civil : effet attribué à un acte déclaratif

Effet immédiat de la loi, principe de l'

principe en vertu duquel la loi nouvelle régit immédiatement les situations juridiques constituées après sa publication ainsi que les effets à venir des situations en cours

Effet relatif des contrats, principe de l'

Droit civil : principe en vertu duquel les contrats ne peuvent produire des effets qu'entre les parties

Effet suspensif des voies de recours

les voies de recours ordinaires que sont l'opposition et l'appel ont un effet suspensif de l'exécution du jugement sauf lorsque l'exécution provisoire est ordonnée ou est de droit

Egalité fiscale, principe de l'

principe de politique fiscale selon lequel la charge fiscale supportée par les contribuables devrait être proportionnée à leurs revenus

Electa una via, non datur recursus ad alteram

une voie ayant été choisie, on ne peut en adopter une autre

Electeurs inscrits

Droit constitutionnel : électeurs dont les noms figurent sur les listes électorales et qui peuvent donc participer au vote

Election

Droit constitutionnel : choix par les citoyens de certains d'entre eux pour la conduite des affaires publiques ; ce procédé permet aux électeurs de choisir indirectement une orientation politique

Electorat

Droit constitutionnel :

- électorat-droit : conception découlant de la souveraineté populaire, selon laquelle le suffrage est un droit appartenant à titre originaire à chaque citoyen et dont celui-ci est libre d'user ou de ne pas user
- électorat-fonction : conception découlant de la théorie de la souveraineté nationale, selon laquelle le suffrage est une fonction publique dont la Nation souveraine peut réserver l'exercice aux plus aptes

Elément de l'infraction

Droit pénal : composante matérielle ou psychologique du comportement puni par la loi

Eligibilité

Droit constitutionnel, droit administratif : aptitude à être élu qui suppose la réunion de diverses conditions

Emancipation

Droit civil : acte juridique par lequel un mineur acquiert la pleine capacité d'exercice et se trouve de ce fait assimilé à un majeur ; elle est légale si accordée directement par la loi, ex : le mariage émancipe de plein droit ; elle est volontaire si elle résulte d'une manifestation de volonté des détenteurs de l'autorité parentale et de l'intéressé ; depuis la loi du 5 juillet 1974, elle est judiciaire si elle résulte d'une décision du juge

Embargo

Droit international public :

- défense faite par un Etat aux navires étrangers de quitter ses ports
- interdiction d'exporter certaines marchandises vers un Etat déterminé

Emeritatus

Droit administratif : titre pouvant être conféré temporairement aux professeurs d'enseignement supérieur admis à la retraite, leur permettant à titre bénévole de diriger des séminaires de doctorat et des thèses, de siéger dans des jurys de thèses

Emphytéose

Droit civil : bail de longue durée pouvant atteindre 99 ans portant sur un immeuble et conférant au preneur un droit réel

Empire

Droit constitutionnel :

- Etat ou ensemble d'Etats soumis à l'autorité d'un Empereur
- ensemble colonial dominé par la métropole
- par extension : Etat, qui en raison de sa puissance économique ou militaire, étend sa suprématie sur d'autres

Emploi

Droit administratif : droit de la Fonction publique, terme désignant un poste de travail prévu au budget et doté de crédits nécessaires à la rémunération de son titulaire

Emprise

Droit administratif : fait pour l'Administration de déposséder un particulier d'un bien immobilier à titre temporaire ou définitif à son profit ou au profit d'un tiers
l'indemnisation des actes constitutifs d'emprise irrégulière relève des seuls tribunaux judiciaires

Emprisonnement

Droit pénal : peine privative de liberté, de nature correctionnelle ou contraventionnelle, consistant dans l'incarcération du condamné, pendant un temps fixé par le juge dans les limites prévues par la loi

Enchères

Droit administratif : offre d'acheter à un certain prix au cours d'une adjudication

Enclave

Droit civil : fonds qui n'a accès à une voie publique que par l'intermédiaire d'un autre fonds qui l'entoure de tous côtés

Droit international public : territoire ou partie d'un territoire d'un Etat encerclé par le territoire d'un autre Etat

Endossement

Droit commercial : mode normal de transmission des effets de commerce au moyen d'une signature apposée au dos du titre par laquelle le cédant donne l'ordre au débiteur de payer au cessionnaire le montant de l'effet

Enfant

Droit civil : au sens restreint, descendant au 1^{er} degré ; au sens large, toute personne mineure protégée par la loi

Engagement

acte ou fait juridique dont naît à l'encontre d'une personne une obligation qui se résoudra en une charge budgétaire

Enquête

Procédure civile et procédure pénale : procédure incidente ou principale par laquelle est administrée la preuve par témoins

Droit international public : procédure ayant pour but d'établir la réalité des faits qui sont à l'origine d'un conflit international afin de faciliter le règlement de ce dernier

Enquête de flagrance

Procédure : enquête particulière applicable pour les crimes et les délits flagrants punis d'emprisonnement, qui donne à la police judiciaire en raison de l'actualité de l'infraction des pouvoirs plus étendus que pour l'enquête préliminaire, et ce afin de rechercher tout renseignement utile à l'aide de moyens coercitifs

Enquête de personnalité

Procédure : enquête de caractère psychologique, familial et social sur la situation d'un inculpé, obligatoire en matière criminelle et facultative en matière de délit

Enquête de police

Procédure : ensemble des opérations d'investigations menées préalablement à la saisine des juridictions compétentes par les officiers et agents de police judiciaire, en vue de constater les infractions à la loi pénale, d'en rassembler les preuves et d'en rechercher les auteurs

Enquête préliminaire

Procédure : enquête diligentée d'office ou à la demande du Parquet par la police ou la gendarmerie avant l'ouverture de toute information et permettant au ministère public d'être éclairé sur le bien-fondé d'une poursuite

Enregistrement

Procédure : formalité fiscale, obligatoire ou volontaire, consistant en l'analyse ou la mention d'un acte juridique sur un registre, donnant lieu à la perception de droits par l'Etat et conférant date certaine aux actes sous seings privés qui en sont dépourvus

Enregistrement des traités

Droit international public : inscription des traités aux archives du Secrétariat de l'ONU imposée aux Etats membres pour que les traités puissent être invoqués devant les organes de l'ONU

Enrichissement sans cause

Droit civil : enrichissement d'une personne en relation directe avec l'appauvrissement d'une autre alors que le déséquilibre des patrimoines n'est pas justifié par une raison juridique ; la personne appauvrie peut exercer l'action de *in rem verso*

Enseigne

Droit commercial : signe apposé sur un établissement commercial le distinguant des autres établissements

En tout état de cause

formule par laquelle le juge écarte par exemple un texte invoqué par l'une des parties, pour une raison indiscutable, sans avoir ainsi à s'interroger sur d'autres problèmes peut-être plus délicats à trancher, posés par son application

Entrave

délict consistant en un empêchement apporté par l'employeur soit à la libre désignation, soit à l'exercice régulier des fonctions d'un membre du comité d'entreprise, d'un délégué du personnel ou d'un délégué syndical

Entreprise

Droit commercial : unité économique qui implique la mise en œuvre de moyens humains et matériels de production ou matériels de production ou de distribution des richesses reposant sur une organisation préétablie

Envoi en possession

Droit civil : acte par lequel le juge autorise certains légataires universels, à défaut et en cas d'absence les héritiers présomptifs, à appréhender les biens du défunt ou de l'absent

Epave

Droit civil : bien mobilier abandonné par son propriétaire qui demeure inconnu

Epuration

Droit administratif : après la seconde guerre mondiale, éviction des services publics de ceux de leurs collaborateurs ayant manifesté une sympathie active à l'égard du régime hitlérien ou du gouvernement de Vichy

Erga omnes

à l'égard de tous

Erratum

erreur matérielle dans la reproduction d'un texte justifiant le redressement par simple rectification

Erreur

Droit civil : appréciation inexacte portant sur l'existence ou sur les qualités d'un fait ou sur l'existence ou l'interprétation d'une règle de droit

Erreur de droit

Droit pénal : représentation inexacte du contenu de la loi ou ignorance de son existence ; elle n'est exclusive de la responsabilité pénale que si elle a été invincible par le prévenu

Erreur de fait

Droit pénal : représentation inexacte d'un fait matériel ou ignorance de son existence ; elle exclut la culpabilité pénale lorsqu'elle intervient à propos d'une infraction intentionnelle et lorsqu'elle porte sur une circonstance essentielle de l'incrimination

Erreur manifeste

Droit administratif : théorie jurisprudentielle imaginée par les juridictions administratives pour étendre leur contrôle sur le pouvoir discrétionnaire de l'Administration leur permettant face à ce qu'elles considèrent comme des erreurs flagrantes de celle-ci de contrôler l'appréciation des faits à laquelle elle s'est livrée

Error communis facit jus

une erreur commune fait le droit

Escroquerie

Droit pénal : délit réalisé soit par l'usage de faux noms ou de fausses qualités, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses pour persuader de l'existence de fausses entreprises, d'un pouvoir ou d'un crédit imaginaire, ou pour faire naître l'espérance ou la crainte d'un succès, d'un accident ou de tout autre événement chimérique, en vue de se faire remettre ou délivrer, ou tenter de se faire remettre ou délivrer des fonds, des meubles ou des obligations, dispositions, billets, promesses, quittances ou décharges afin de spolier ainsi autrui de la totalité ou d'une partie de sa fortune

Espace aérien

Droit international public :

- espace aérien approprié, au-dessus du territoire ou des eaux territoriales d'un Etat sur lequel ce dernier exerce sa souveraineté
- espace aérien libre, l'espace au-dessus de la hauteur de la mer et des zones maritimes étatiques autres que la mer territoriale et les eaux intérieures sur lequel les Etats n'exercent aucune compétence fondée sur la territorialité

Espace extra-atmosphérique

Droit international public : espace au-delà de l'espace aérien, dont le régime juridique est fixé pour l'essentiel par un traité de 1967 : insusceptible d'appropriation nationale, liberté d'exploration, d'utilisation, démilitarisation

Espèce

Procédure : affaire, cas particulier dont il s'agit

Espionnage

crime réalisé par un série d'actes accomplis par un étranger et constituant les atteintes les plus graves à la Défense nationale, dont le point commun est de mettre en péril l'intégrité du territoire national, en facilitant les entreprises de puissances étrangères hostiles ou ennemies

Ester en justice

participer, comme demandeur, défendeur ou intervenant, à l'exercice d'une action judiciaire à un procès

Etablissement public

Droit administratif : à savoir, les *établissements publics administratifs*, dits EPA, chargés de la gestion d'une activité classique de service public, régis par les règles du Droit administratif et dont le contentieux relève normalement des juridictions administratives ; les *établissements publics industriels et commerciaux*, dits EPIC, gérant dans des conditions comparables à celles des entreprises privées, des activités de nature industrielle ou commerciale, dont le fonctionnement et le contentieux empruntent à la fois au droit public et au droit privé

Etablissement d'utilité publique

Droit administratif : personne morale de droit privé gérant une activité présentant un intérêt général et dotée à ce titre d'un régime juridique de faveur

Etat

Droit constitutionnel, droit international public : territoire géographiquement déterminé, avec une population et une prérogative de puissance publique

Au sens concret : ensemble des organes politiques, des gouvernants par opposition aux gouvernés

Etat civil

Droit civil : - situation de la personne en droit privé, particulièrement dans les rapports familiaux

Droit public : service public chargé d'établir et de conserver les actes de l'état civil

Etat dangereux

Droit pénal : prédisposition à la délinquance d'un individu dont la situation ne constitue pas toujours une atteinte à l'ordre social

Etat fédéral

Droit constitutionnel, droit international public : Etat composé de plusieurs Etats fédérés auxquels il se superpose

Etats généraux

Droit constitutionnel : assemblée représentative des trois ordres de la société sous l'Ancien Régime (Clergé, Noblesse, Tiers-Etat) convoquée épisodiquement par le roi pour donner des avis ou voter des subsides

Etat des lieux

Droit civil : acte établi avant l'entrée en jouissance d'un local, objet d'un contrat de bail et destiné à faire preuve de l'étendue des obligations respectives du bailleur et du locataire quand aux réparations mises à la charge de l'un et de l'autre

Etat de nécessité

Droit pénal : état justificatif qui exclut la responsabilité pénale de celui qui s'est trouvé dans l'obligation d'accomplir un acte consistant en une infraction pour neutraliser un péril

Etat des personnes

Droit civil : ensemble des éléments de droit privé caractérisant l'existence juridique et la situation familiale de la personne

Etat de siège

Droit constitutionnel, droit administratif : régime restrictif des libertés publiques pouvant être appliqué par décret, sur tout ou partie du territoire, en cas de menace étrangère ou d'insurrection, caractérisé par l'accroissement du contenu des pouvoirs ordinaires de police, par la possibilité d'un dessaisissement des autorités civiles par les autorités militaires et par l'élargissement de la compétence des tribunaux militaires

Etat unitaire

Droit constitutionnel : état comportant un centre unique d'impulsion politique auquel la population est uniformément soumise sur tout le territoire

Etat d'urgence

Droit administratif, droit constitutionnel : régime restrictif des libertés publiques pouvant être appliqué par une loi sur tout ou partie du territoire national, caractérisé surtout par l'extension des pouvoirs ordinaires de police des autorités civiles

Etranger

Droit international privé et droit international public : aux yeux de la loi française, tout individu qui a une nationalité étrangère ou n'ayant aucune nationalité (apatride)

Euthanasie

Droit pénal : littéralement "bonne mort", celle qui délivre de souffrances intolérables fait pour un tiers compatissant de procurer la mort à une personne atteinte d'une maladie très douloureuse et incurable ; en droit français, l'euthanasie est un assassinat

Evasion fiscale

fait de soustraire le maximum de matière imposable à l'application de la loi fiscale en général ou d'un tarif d'impôt particulier sans transgresser la lettre de la loi

Eviction

Droit civil : perte d'un droit apparent d'une personne sur une chose en raison de l'existence d'un droit d'un tiers sur cette même chose

Evocation

pouvoir reconnu à la Cour d'appel d'attirer à elle le fond du litige, c'est-à-dire de trancher les points non jugés en première instance lorsqu'elle se trouve saisie d'un jugement ayant ordonné une mesure d'instruction, d'un jugement ayant mis fin à l'instance sur exception de procédure, d'un contredit de compétence

Ex æquo et bono

juger en équité

Examen de personnalité

enquête à caractère médical, psychologique et social sur la personnalité d'un inculpé, obligatoire au niveau de l'instruction en matière de crime et facultative en matière de délit

Exception

moyen par lequel le défendeur demande au juge, soit de refuser d'examiner la prétention du demandeur parce que l'instance a été mal engagée, soit de surseoir à statuer jusqu'à la mise en cause d'un garant ; dirigée contre la procédure, l'exception ne constitue qu'un obstacle temporaire

Exception d'illégalité

Droit administratif : moyen de défense procédure par lequel une partie allègue en cours d'instance l'illégalité de l'acte administratif qui lui est opposé

Droit pénal : moyen de défense invoqué par un prévenu devant une juridiction répressive tendant à démontrer que l'acte administratif sur lequel est fondée la poursuite n'est pas conforme à une norme qui lui est hiérarchiquement supérieure ; le juge pénal devra se borner à rejeter des débats le texte jugé illégal

Exception d'irrecevabilité

Droit constitutionnel : moyen employé par le Gouvernement pour s'opposer à la prise en considération d'une proposition de loi ou d'un amendement contraire à une disposition constitutionnelle

Exceptio non adimpleti contractus, exception d'inexécution

dans un contrat synallagmatique, moyen de défense de l'une des parties qui consiste à ne pas exécuter son obligation tant que l'autre contractant n'a pas effectué sa prestation

Exception préjudicielle

synonyme de question préjudicielle

Excès de pouvoir

Droit administratif : terme générique désignant indifféremment toutes les formes d'illégalité pouvant vicier un acte administratif

Procédure civile : une juridiction de l'ordre judiciaire commet un excès de pouvoir lorsqu'elle empiète sur les attributions du pouvoir législatif ou du pouvoir exécutif, lorsqu'elle s'arroge des compétences qu'elle n'a pas ou porte atteinte à des principes fondamentaux de la procédure

Exclusivité, clause de

Droit commercial : clause d'un contrat par laquelle l'une des parties s'engage à ne pas conclure d'autres accords identiques avec un tiers

Excuse

Droit pénal : circonstance ou qualité strictement déterminée par la loi qui oblige le juge à atténuer ou à ne pas prononcer la peine selon qu'il s'agit d'une excuse atténuante ou absolutoire

Droit civil : raison alléguée conduisant, si elle est reconnue légitime, à la décharge d'un devoir civique et quelquefois à la dispense d'une exigence légale

Exécuteur testamentaire

Droit civil : personne chargée par le testateur de procéder à l'exécution du testament

Exécutif, pouvoir

Droit constitutionnel :

- fonction consistant à assurer l'exécution des lois
- organe : Chef de l'Etat, Premier Ministre...

Exécution forcée

Procédure civile : exécution d'une obligation découlant d'une convention, d'un jugement ou de la loi par recors à la force publique ou par intermédiaire d'une saisie ; l'astreinte vise à provoquer une exécution ponctuelle et en nature

Exécution d'office

Droit administratif : pouvoir d'assurer l'exécution physique de ses décisions reconnu à l'Administration, soit par la loi dans certaines hypothèses, soit par la jurisprudence administrative, de manière générale, en cas d'urgence ou d'absence de toute autre procédure juridique conduisant au même but

Exécution provisoire

Procédure civile : bénéfice permettant au gagnant d'un procès d'exécuter un jugement dès sa signification, malgré l'effet suspensif du délai des voies de recours ordinaires ou de leur exercice

Exégèse

interprétation et explication des règles de droit, particulièrement celles contenues dans les lois
L'Ecole de l'Exégèse au XIX^e siècle reconnaissait à la loi un rôle à peu près exclusif comme source du droit, négligeant la coutume et la jurisprudence

Exequatur

Droit international privé : ordre d'exécution donné par l'autorité judiciaire française à une décision rendue par une juridiction étrangère

Droit international public : acte qui reconnaît à un consul étranger sa qualité officielle et l'autorise à exercer ses fonctions

Procédure civile : ordre d'exécution donné par l'autorité judiciaire d'une sentence rendue par une justice privée

Exhérédation

Droit civil : action par laquelle le testateur privé prive les héritiers de leurs droits successoraux

Expatriation

situation du travailleur exerçant son activité à l'étranger sans pouvoir bénéficier du statut de détaché

Expédition

Droit civil : copie d'un acte authentique délivrée par l'officier public dépositaire de l'original

Expédition de jugement

Procédure civile : copie du jugement détenue en minute au greffe, délivrée par le greffier en chef et assortie de la formule exécutoire

Expertise

procédure de recours à un technicien consistant à demander à un spécialiste dans les cas où le recours à des constatations ou à une consultation ne permettrait pas d'obtenir les renseignements nécessaires, d'éclairer le tribunal sur certains aspects du procès nécessitant l'avis d'un homme de l'art

Exploit d'huissier en justice

Procédure civile : acte rédigé et signifié par huissier de justice

Exposé des motifs

Droit constitutionnel : document le plus souvent non publié qui précède le texte d'une loi et marque une déclaration d'intention pouvant servir à l'interprétation du texte

Expropriation

Droit administratif : procédure permettant à l'Administration dans un but d'utilité générale de contraindre un particulier à céder son bien à titre onéreux soit à elle-même, soit à une personne juridique de droit privé

Exclusion

Droit administratif, droit international privé : ordre donné par le Ministère de l'Intérieur à un étranger de quitter le territoire français

Procédure civile : action consistant à obliger l'occupant sans titre ou le locataire à fin de bail d'un immeuble de vider les lieux ; même prononcée par une décision de justice, elle peut être suspendue par l'autorité publique

Extinction de l'instance

l'instance prend normalement fin lors du prononcé du jugement

Extradition

Droit international public, droit pénal : procédure d'entraide répressive internationale par laquelle un Etat, appelé Etat requis, accepte de livrer un délinquant qui se trouve sur son territoire à un autre Etat, dit l'Etat requérant, pour que ce dernier puisse juger cet individu ou, s'il a déjà été condamné, pour lui faire subir sa peine

Extrait

reproduction partielle d'un acte délivrée par le dépositaire

Extranéité

Droit civil : qualifie la situation des personnes qui ne sont ni parties ni représentées à un acte juridique

Droit international privé : élément d'une situation juridique mettant en contact plusieurs systèmes juridiques nationaux et exigeant le règlement d'un conflit de lois ou de juridiction

F

Facture

Droit commercial : écrit dressé par un commerçant, constatant les conditions auxquelles il a vendu des marchandises, loué des objets ou assuré un certain service

Faculté

Droit civil : une faculté est une possibilité d'option en vue d'une situation juridique ; accordée par la loi, elle permet à son bénéficiaire de choisir et de faire naître ou d'empêcher de faire naître une situation juridique

Faillite personnelle

Droit commercial : ensemble des déchéances et interdictions qui peuvent frapper commerçants et artisans, ou dirigeants de personnes morales en état de redressement judiciaire, qui se sont rendus coupables d'agissements malhonnêtes ou gravement imprudents

Fait juridique

Droit civil : tout événement susceptible de produire des effets de droits

Faits justificatifs

Droit pénal : circonstances matérielles ou juridiques dont la réalisation neutralise la responsabilité pénale ; ils découlent de la volonté du législateur

Fait du prince

Droit administratif : dans le droit des contrats administratifs, expression qui désigne toute mesure qui, prise par une autorité publique, aboutit à renchérir le coût d'exécution des prestations contractuelles ; certaines ouvrent droit à indemnisation quand elles émanent de l'Administration qui a contracté
Droit civil : cas de force majeure consistant dans une prescription de la puissance publique (ex : l'expropriation, la réquisition)

Famille

Droit civil : au sens large, ensemble des personnes descendant d'un auteur commun et rattachées entre elles par le mariage et la filiation ; au sens étroit, groupe formé par les parents et les descendants

Faute

Droit administratif :

- faute de service public, en matière de responsabilité de l'Administration, expression qui désigne tout défaut de fonctionnement des services publics de nature à engager la responsabilité pécuniaire de l'Administration à l'égard des administrés
- faute de service, en matière de responsabilité de l'agent public, expression qui désigne toute faute qui n'ayant pas le caractère de faute personnelle, ne peut engager la responsabilité civile de son auteur
- faute personnelle, en matière de responsabilité de l'agent public, expression qui désigne toute faute qui présente au regard de la jurisprudence tant judiciaire qu'administrative des caractères propres à engager la responsabilité pécuniaire de l'auteur

Droit civil : attitude d'une personne qui par négligence, imprudence ou malveillance ne respecte pas ses engagements contractuels (faute contractuelle) ou son devoir de ne causer aucun dommage à autrui (faute délictuelle ou quasi-délictuelle)

Droit pénal : élément moral ou psychologique de certaines infractions, soit réalisé par une imprudence, une maladresse, une négligence ou l'inobservation de règlements, soit présumé à partir de la matérialité de certains agissements (faute contractuelle)

Droit du travail : - faute grave, la faute grave du salarié appréciée par les tribunaux et contrôlée par la Cour de cassation, permet à l'employeur de le renvoyer sans préavis et sans indemnité de licenciement

- faute lourde : la faute lourde est privative en outre de l'indemnité compensatrice de congés payés ; elle autorise le renvoi du salarié gréviste qui s'en est rendu coupable, équipollente au dol elle est la seule d'après la Cour de cassation qui mette en jeu la responsabilité pécuniaire du salarié qui l'a commise dans l'exécution de ses obligations

Faute délictuelle

Droit civil : par opposition à la faute contractuelle, faute qui se situe hors du champ contractuel ; par opposition à la faute quasi-délictuelle, fait illicite accompli avec l'intention de causer un dommage à autrui

Faute quasi-délictuelle

Droit civil : fait illicite volontaire mais non intentionnel

Faux

Droit civil, procédure civile : procédure principale ou incidente dirigée contre un acte authentique pour montrer qu'il a été altéré, modifié, complété par de fausses indications, ou même fabriqué

Faux en écriture

Droit pénal : altération frauduleuse de la vérité manifestée dans un écrit public, authentique, privé, de commerce ou de banque susceptible de causer un préjudice à autrui, par l'un des procédés déterminés par la loi

Faux incident

Procédure civile : procédure incidente de preuve ; dirigée contre un acte authentique, elle permet de démontrer qu'il a été altéré, modifié, complété par de fausses indications ou même fabriqué

Faux témoignage

Droit pénal : infraction de nature correctionnelle ou criminelle, réalisée par un mensonge en justice lors d'une déclaration irrévocable, faite sous la loi du serment

Fédéralisme

Droit constitutionnel, droit international public : mode de groupement structurel des collectivités politiques qui vise à renforcer leur solidarité tout en respectant leur particularisme ; il implique l'autonomie politiques des collectivités membres et leur participation à la constitution d'organes communs dotés de compétences plus ou moins étendues selon le degré d'intégration du groupement

- fédéralisme international : celui qui tend à associer des Etats dans des communautés plus vastes, c'est l'exemple d'organisation de la société internationale
- fédéralisme interne : celui qui vise à conférer une organisation politique aux cadres intermédiaires d'un Etat et se présente comme un procédé de décentralisation étatique poussée

Fente

Droit civil : partage du patrimoine successoral en deux parties, l'une étant attribuée à la ligne paternelle, l'autre à la ligne maternelle mais sans considération de l'origine des biens

Ferme

Droit administratif : mode de gestion des services publics dans lequel une personne physique ou morale, appelée fermier, traite à forfait avec la collectivité publique qui reçoit une somme d'argent fixée à l'avance ; le fermier conserve le surplus des recettes réalisées et supporte les pertes éventuelles

Fermeture d'établissement

Droit pénal : sanction complémentaire, soit obligatoire, soit facultative, analysée comme une mesure de sûreté, s'illustrant par la fermeture temporaire ou définitive d'un établissement industriel, commercial ou civil

Fiançailles

Droit civil : déclaration réciproque d'un homme et d'une femme qui prennent l'engagement moral d'entrer prochainement dans les liens du mariage

Fiction

procédé de technique juridique permettant de considérer comme existante une situation manifestement contraire à la réalité

Fidélicommis

Droit civil : disposition à cause de mort par laquelle le testateur adresse une libéralité à un bénéficiaire apparent, en le chargeant de faire parvenir les biens légués à une autre personne

Fiducie

Droit civil : garantie obtenue par un créancier dans un contrat par lequel il est l'acquéreur apparent d'un bien qui lui est transmis par son débiteur et qui sera restitué à ce dernier lorsque la dette sera éteinte

Filiale

Droit commercial : société dont le capital est possédé pour plus de moitié par une autre, dite société mère, dont elle est juridiquement distincte mais économiquement et financièrement dépendante

Filiation

Droit civil : lien juridique entre parents et enfants

Filiation adultérine

Droit civil : filiation d'un enfant dont le père ou la mère était, au temps de sa conception, engagé dans les liens du mariage avec une autre personne

Filiation incestueuse

Droit civil : filiation caractérisant un enfant né de relations incestueuses

Filiation légitime

Droit civil : filiation caractérisant les enfants conçus ou nés pendant le mariage de leurs parents

Filiation naturelle

Droit civil : filiation caractérisant les enfants nés hors mariage

Filouterie

Droit pénal : variété de vol qui consiste à se faire servir tout en sachant ne pas pouvoir ou vouloir régler ce qui est dû

Fin de non-recevoir ou de non-valoir

Procédure civile : moyen de défense de nature mixte par lequel le plaideur, sans engager le débat sur le fond, soutient que son adversaire n'a pas d'action et que sa demande est irrecevable

Fisc

Droit financier : terme désignant l'ensemble des services chargés d'établir et de percevoir les impôts

Flagrant délit

Procédure pénale : crime ou délit qui se commet actuellement ou qui vient de se commettre l'infraction relève de modalités d'enquête particulières et peut, s'il s'agit d'un délit, donner lieu à comparution immédiate devant le tribunal correctionnel

Folle enchère

Procédure civile : lors de la vente d'un immeuble, enchère portée par un adjudicataire qui ne fait pas honneur à ses engagements ; l'immeuble peut être revendu et l'adjudicataire est comptable de la différence éventuelle de prix entre la première et la seconde vente aux enchères

Fonction

Droit civil : lorsqu'une personne met son activité au service du public pour remplir une tâche déterminée, soit directement, soit dans le cadre d'une organisation collective publique ou privée

Fonction publique

Droit administratif : au sens large, ensemble du personnel permanent de l'Etat et des collectivités territoriales, composé de catégories d'agents relevant de régimes juridiques variés ; au sens restreint, situation de l'ensemble des agents de l'Etat et des collectivités territoriales ayant la qualité juridique de fonctionnaires

le principe d'unicité de la Fonction publique d'Etat et de la Fonction publique des collectivités territoriales permet en théorie de passer de l'une à l'autre dans des emplois comparables

Fonctionnaire

Droit administratif : au regard du Statut général des fonctionnaires, personne nommée dans un emploi permanent et titularisé dans un grade de la hiérarchie

Fonctionnaire de fait, théorie du

Droit administratif : assouplissement jurisprudentiel des règles de compétence relatives à l'édition des actes administratifs, permettant de considérer comme valables certaines actes malgré l'incompétence objective de leur auteur, en se fondant soit sur la nécessaire continuité du fonctionnement des services publics essentiels, soit sur l'apparence vraisemblable aux yeux du public de leur qualité pour agir

Fond

traditionnellement dans le droit, le fond s'oppose à la forme lorsqu'il s'agit de créer, de maintenir ou d'éteindre une situation juridique, d'assurer le fonctionnement d'une institution juridique ; le fond concerne les éléments qui représentent le contenu, la matière et la substance du droit ou de la situation juridique

Fondation

Droit civil : affectation permanente des biens à une œuvre d'intérêt général, charitable ou désintéressée

Fondé de pouvoir

Droit commercial : personne liée à l'entreprise par un contrat de travail mais ayant les pouvoirs d'un mandataire

Fonds

Droit civil : terme pouvant désigner un immeuble non bâti, une entreprise commerciale à caractère individuel ou un capital

Fonds de commerce

Droit commercial : ensemble des biens mobiliers, corporels (matériel, outillage, marchandises...) et incorporels (droit au bail, droit au nom...) qu'un commerçant ou un industriel groupe et organise en vue de la recherche d'une clientèle et qui constitue une entité juridique distincte des éléments qui le composent

Fonds dominant

Droit civil : immeuble bâti ou non bâti au profit duquel est établie une servitude

Fonds marins

Droit international public : déclarée "patrimoine commun de l'humanité" par l'ONU, cette zone sera explorée et exploitée sous la conduite d'une Autorité créée par la convention de Montego Bay signée le 10 décembre 1982

Fongibilité

Droit civil : qualité des choses qui sont fongibles et qui peuvent se remplacer indifféremment les unes par les autres

Force exécutoire

Procédure civile : effet attaché aux décisions judiciaires, qu'elles soient juridictionnelles ou gracieuses, aux actes des notaires, à certains actes de l'administration, qui permet de pratiquer une saisie contre le débiteur ou d'expulser un occupant d'un local en recourant s'il le faut à la force publique

Force majeure

Droit civil : au sens large, tout événement empêchant le débiteur d'exécuter son obligation ; la force majeure est exonératoire ; au sens restreint, la force majeure s'oppose au cas fortuit ; événement d'origine externe dans le sens où le fait doit être absolument étranger à la personne du débiteur

Droit pénal : situation qui s'impose à une personne et qui permet de ce fait d'écarter sa responsabilité

Force probante

efficacité d'un moyen de preuve

Force publique

Droit administratif, procédure civile : ensemble des forces qui sont à la disposition du Gouvernement pour maintenir l'ordre, à la disposition des officiers publics pour obtenir le respect de la loi et l'exécution des décisions de justice

Forfait

Droit financier :

- mode de fixation approché du montant du bénéfice imposable ou de l'impôt lui-même résultant d'une discussion entre le fisc et le contribuable
- montant lui-même du bénéfice ou de l'impôt ainsi déterminé

Forfait de communauté

Droit civil : clause d'un contrat de mariage par laquelle l'un des époux est autorisé à prendre la totalité de la communauté lors de sa liquidation moyennant le versement d'une somme forfaitaire

Forfaiture

Droit pénal : crime commis par un fonctionnaire public dans l'exercice de ses fonctions

Formalisme

Droit privé, droit public : principe juridique en vertu duquel une formalité est exigée par la loi pour la validité d'un acte

Procédure civile : ensemble des prescriptions dont la loi exige le respect dans le souci de garantir la liberté de la défense

Formation de jugement

Composition d'un tribunal pour rendre une décision juridictionnelle

Forme

la forme dans le droit s'attache aux manifestations extérieures de la volonté ; elle poursuit des buts différents selon qu'il s'agisse d'un acte juridique fait par un particulier ou par un administrateur ou bien d'un jugement émanant d'un organe judiciaire, aussi sa méconnaissance engendre-t-elle des effets non identiques : - protéger une personne ou un justiciable, la sanction est alors la nullité

- prévenir les tiers, la sanction est l'inopposabilité
- assurer la sécurité du commerce, la sanction est la dégénérescence de l'acte
- ménager une preuve, la sanction est l'impossibilité de prouver d'autre manière
- acquitter les droits fiscaux, la sanction est l'amende fiscale

Formel

un acte juridique présente un caractère formel lorsqu'un document en atteste l'existence

Formule exécutoire

Procédure civile : formule insérée dans l'expédition d'un acte ou d'un jugement par l'officier public qui le délivre, permettant au bénéficiaire de poursuivre l'exécution en recourant si nécessaire à la force publique

Fractionnement de la peine

Droit pénal : mesure exceptionnelle d'individualisation judiciaire de la sanction permettant de faire subir une peine prononcée par fractions séparées, lorsqu'il y a des motifs graves d'ordre médical professionnel, familial ou social

Franchise

Droit commercial : dans le droit des assurances, part d'un dommage que l'assuré conserve à sa charge

Francisation

Droit maritime : formalité conférant à un bâtiment de mer le droit de naviguer sous pavillon français

Droit civil : procédure qui consiste à donner le caractère linguistique français à un nom ou un prénom étranger par traduction, suppression de consonance ou modification d'orthographe

Fraude fiscale

Droit financier : soustraction illégale à la loi fiscale de tout ou partie de la matière imposable qu'elle devrait frapper

Fraus omnia corrumpit, la faute corrompt tout

Droit civil : adage latin exprimant que tout acte juridique entaché de faute peut être l'objet d'une action en nullité

Front

Droit constitutionnel : coalition de partis politiques

Frontière

Droit international public : limite du territoire d'un Etat

frontière artificielle : celle qui consiste en une ligne idéale

frontière naturelle : celle qui est formée par un accident géographique

Fructus

Droit civil : mot latin qui désigne l'un des attributs du droit de propriété sur une chose, le droit d'en percevoir les fruits

Fruits

Droit civil : biens produits périodiquement et régulièrement par les choses sans altération de leur substance ; les fruits naturels comprennent les produits spontanés de la terre et le croît des animaux ; les fruits industriels sont les produits obtenus par le travail de l'homme ; les fruits civils sont les produits obtenus par un contrat dont le capital est l'objet (ex : les loyers)

Fusion

Droit commercial : opération juridique qui consiste à regrouper plusieurs sociétés ou entreprises en une seule

G

Gage

Droit civil, droit commercial :

- contrat par lequel un débiteur remet une chose mobilière à son créancier en garantie du paiement de la dette
- droit pour le créancier de se faire payer par préférence aux autres créanciers par la vente à son profit de la chose remise par le débiteur
- la chose remise en garantie

Garantie

Droit civil :

- moyens juridiques permettant de garantir le créancier contre le risque d'insolvabilité du débiteur, synonyme de sûreté
- obligation mise à la charge d'un contractant destinée à assurer la jouissance paisible de fait et de droit de la chose remise à l'autre partie alors même que le trouble ne résulte pas de son fait

Droit international public : engagement pris par un ou plusieurs Etats de répondre de l'exécution des obligations internationales d'un Etat tiers ou de maintenir une situation juridique donnée

Garantie des droits

Droit constitutionnel : dispositions relatives aux Droits de l'Homme insérées dans le corps d'une constitution en vue de leur assurer le maximum de valeur juridique

Garantie d'emprunt

Droit financier : engagement par lequel l'Etat ou une autre personne publique accorde sa caution à un organisme dont il veut faciliter les opérations d'emprunt en garantissant aux prêteurs le service des intérêts et le remboursement du capital en cas de défaillance de leur débiteur

Garde

Droit civil : prérogative reconnue au titulaire de l'autorité parentale de contraindre ses enfants mineurs à vivre sous son toit et de surveiller leurs activités

Garde à vue

Procédure pénale : mesure par laquelle un officier de police judiciaire retient dans les locaux de la police, pendant une durée légalement déterminée, toute personne qui, pour les nécessités de l'enquête, doit rester à la disposition des services de police

Gendarmerie

Droit administratif : corps militaire aux attributions variées

Genera non percunt

Droit civil, droit commercial : lorsqu'on est débiteur d'une chose de genre, on ne peut s'abriter, pour se soustraire à l'exécution, derrière le fait que les objets que l'on voulait livrer ont péri ; on peut toujours se procurer des biens équivalents pour satisfaire à son obligation

Generalia specialibus non derogant

les lois de portée générale ne dérogent pas à celles qui ont un objectif spécial

Génocide

Droit international public : crime défini par le Droit international (convention du 9 décembre 1948) qui consiste en actes accomplis avec l'intention de détruire un groupe national, ethnique ou religieux

Gens de maison

salariés attachés au service du foyer

Gestion

Droit financier : en matière de comptabilité publique, système d'imputation des opérations consistant à rattacher au budget d'une année toutes les créances et toutes les dettes de l'Etat recouvrées ou payées au cours de celle-ci, quelle que soit l'année durant laquelle elles ont pris juridiquement naissance

Gestion d'affaires

Droit civil : fait pour une personne dénommée le gérant d'accomplir des actes d'administration dans l'intérêt d'un tiers, dit le géré ou maître de l'affaire, sans que ce dernier l'en ait chargé

Gestion de fait

Droit financier : irrégularité constituée par le maniement direct ou indirect par toute personne n'ayant pas la qualité de comptable public de fonds destinés à une personne publique ou extraits irrégulièrement de sa caisse

Glasnot

Droit constitutionnel : mot utilisé pour qualifier la politique visant à atténuer le caractère secret du fonctionnement du système soviétique, politique mise en œuvre à l'initiative de M. Gorbatchev

Glose

note explicative d'un texte

Gouvernement

Droit constitutionnel : au sens large, ensemble des organes investis du pouvoir politique ; au sens étroit, celui des organes politiques qui est chargé de la fonction exécutive

Gouvernement de fait

Droit constitutionnel : gouvernement dépourvu de titre juridique en raison de son origine irrégulière

Grâce

mesure de clémence, décidée par le Chef de l'Etat usant d'un droit qu'il tient de la Constitution, en vertu duquel un condamné est dispensé à sa requête de subir tout ou partie de sa peine ou doit exécuter une sanction plus douce que celle prononcée

Grâce amnistiante

amnistie accordée à une catégorie de condamnés réservée par le législateur aux seuls individus qui auront obtenu un décret de grâce pris par le pouvoir exécutif

Grade

Droit administratif : dans le droit de la Fonction publique, titre d'un fonctionnaire lui donnant vocation à occuper un emploi déterminé et le situant à l'intérieur de la hiérarchie administrative

Gré à gré

Droit administratif : mode de conclusion des marchés publics caractérisé par la faculté pour l'Administration de choisir librement son cocontractant après une mise en concurrence de fournisseurs possibles

Grève

Droit administratif, droit du travail : cessation concertée et collective du travail dans le but d'appuyer une revendication professionnelle

Grief

Procédure : préjudice subi par un plaideur du fait de l'irrégularité formelle d'un acte de procédure et lui permettant d'en faire prononcer la nullité

Droit administratif : actes faisant grief est une expression qui désigne dans la terminologie du recours pour excès de pouvoir les actes administratifs de nature à produire par eux-mêmes des effets juridiques et contre lesquels ce recours est irrecevable

Gros ouvrage

Droit civil : en matière de construction immobilière, éléments porteurs concourant à la stabilité et à la solidité de l'édifice ainsi que les éléments assurant le clos, le couvert et l'étanchéité

Groupement d'intérêt public

Droit administratif : personne morale sans but lucratif pouvant être constituée entre des établissements publics ayant des activités de recherche et de développement technologique ou entre de tels établissements publics et des personnes morales de droit public ou privé pour exercer ensemble pendant une durée déterminée des activités de recherche ou de développement technologique ou gérer des équipements d'intérêt commun nécessaires à ces activités

Guerre

Droit public :

- lutte armée entre Etats
- guerre civile : conflit armé ayant éclaté au sein d'un Etat
- guerre froide : état de tension politique entre Etats idéologiquement opposé

Guet-apens

Droit pénal : fait d'attendre un individu dans un endroit déterminé pendant un certain temps pour lui donner la mort ou exercer sur lui des violences

H

Habeas corpus

Droit constitutionnel : étymologiquement, que tu aies ton corps ; en vertu de cette loi, toute personne emprisonnée a le droit d'être présentée à un juge pour qu'il statue sur la validité de l'arrestation

Habilis ad nuptias, habilis ad pacta nuptiala

Droit civil : celui qui a la capacité pour se marier est également capable de donner son consentement au contrat de mariage qui le concerne

Habitation, droit de

Droit civil : droit d'usage d'une maison reconnu à une personne déterminée, dans la mesure de ses besoins et de ceux de sa famille ; droit réel

Haute trahison

crime pour lequel le Président de la République peut, contrairement au principe de son irresponsabilité, être mis en accusation devant la Haute Cour de Justice

Hérédité

Droit civil : ensemble des biens que laisse une personne à son décès

Héritier

Droit civil : au sens large, celui qui succède au défunt par l'effet soit de la loi, soit du testament ; au sens restreint, celui qui succède au défunt en vertu de la loi par opposition au légataire institué par testament

Homicide

Droit pénal : atteinte portée à la vie humaine d'un adulte sans lien de parenté avec son auteur

Homicide et blessures par imprudence

Droit pénal : délits ou contraventions consistant en une faute inintentionnelle qui cause la mort d'une personne ou lui occasionne des blessures

Homologation

Droit civil : procédure par laquelle les tribunaux approuvent un acte et lui confèrent la force exécutoire

Honoraires

rémunérations des services rendus par les membres des professions libérales

Honorariat

Droit administratif : sauf refus ou retrait motivé, tout fonctionnaire de l'Etat ou des collectivités territoriales admis à la retraite après vingt ans de services accomplis peut se prévaloir de l'honorariat de son grade ou emploi ; qualification purement honorifique

Hors cadres

Droit administratif : position administrative de certains fonctionnaires détachés dans laquelle ceux-ci cessent de bénéficier de leurs droits à l'avancement et à la retraite dans leur corps d'origine pour être soumis au régime statutaire de l'Administration ou de l'institution auprès de laquelle ils exercent leurs fonctions

Huis-clos

Procédure : exception au principe de la publicité des débats judiciaires en raison de laquelle une juridiction peut interdire au public l'accès du prétoire par une décision motivée si l'ordre public ou les bonnes mœurs risquent de souffrir de la publicité

Huissier de justice

officier ministériel et officier public chargé des significations et de l'exécution forcée des actes publics

Hypothèque

Droit civil : droit réel accessoire grevant un immeuble et constitué au profit d'un créancier en garantie du paiement de la dette ; elle autorise le créancier non payé à l'échéance à faire saisir et vendre l'immeuble en quelque main qu'il se trouve (droit de suite) et à se payer sur le prix avant les créanciers chirographaires (droit de préférence)

Identité

Droit civil : ensemble des composantes grâce auxquelles il est établi, qu'une personne est bien celle qui se dit ou que l'on présume telle

Identité judiciaire

Procédure pénale : service et activité de police judiciaire ayant pour but l'identification des personnes, le traitement des traces et indices

Illégalité

strictement, caractère de ce qui est contraire à la loi, entendue au sens formel (texte voté par le Parlement) ; au sens large, méconnaissance du Droit en général

Illicéité

caractère de ce qui n'est pas permis

Droit civil : pour les actes juridiques, vice affectant un élément constitutif et justifiant l'annulation ; pour les faits juridiques, violation d'une norme de comportement déclenchant la responsabilité de son auteur

Immatriculation

Droit civil : action par laquelle une personne ou une chose est inscrite sur un registre par un numéro d'identification

Immeuble

Droit civil : fonds de terre et ce qui y est incorporé, ainsi que les biens mobiliers qui en permettent l'exploitation

Immobilisation des fruits

Procédure civile : effet de la publication d'un commandement de saisie immobilière

Immunité

Droit pénal : exception prévue par la loi interdisant la condamnation d'une personne qui se trouve dans une situation déterminée

Immunités diplomatiques et consulaires

Droit international public : prérogatives reconnues aux agents diplomatiques et consulaires en vue de favoriser le libre exercice de leurs fonctions

Immunité d'exécution

privilège qui protège contre toute exécution forcée les bénéficiaires d'une immunité de juridiction

Immunité de juridiction

privilège dont bénéficient les agents diplomatiques étrangers en vertu duquel ils ne peuvent être déférés aux juridictions de l'Etat où ils résident

Immunités parlementaires

Droit constitutionnel : prérogatives qui mettent les parlementaires à l'abri des poursuites judiciaires en vue d'assurer le libre exercice de leur mandat

Immutabilité

Droit civil : qualité de ce qui ne doit pas changer

Impenses

Droit civil : dépenses faites pour la conservation ou l'amélioration ou l'embellissement d'une chose

Imperium

mot latin exprimant une prérogative du juge distincte de la "juridictio" ayant un caractère plus administratif que juridictionnel : pouvoir de donner des ordres

Impôt

Droit financier : prestation pécuniaire requise autoritairement des assujettis selon leurs facultés contributives par l'Etat, les collectivités territoriales et certains établissements publics à titre définitif, sans contrepartie identifiable, en vue de couvrir les charges publiques ou d'intervenir dans le domaine économique et social

Imprévision, théorie de

Droit administratif : théorie propre au droit administratif déduite par la jurisprudence administrative de la nécessaire continuité des services publics ; elle permet au titulaire d'un contrat administratif de demander à l'Administration l'indemnisation partielle du préjudice subi, au cas où la survenance d'événements imprévisibles et extérieurs aux parties vient bouleverser le prix de revient des prestations

Droit civil : théorie en vertu de laquelle le juge doit rétablir l'équilibre d'un contrat dont les conditions d'exécution ont été gravement modifiées au détriment de l'une des parties, à la suite d'événements raisonnablement imprévisibles lors de la conclusion de la convention

Impuberté

Droit civil : état d'une personne qui n'a pas l'âge requis pour se marier ; cause de nullité du mariage

Imputabilité

Droit pénal : aptitude à rendre compte de ses actes ; la démence et la contrainte sont des causes de non-imputabilité

Imputation

Droit civil : détermination en quantité ou en qualité de la portion d'une masse de biens affectée par une opération juridique qui ne porte que sur une partie

Inaliénabilité

Droit civil : qualité de ce qui n'est pas aliénable

Inaliénabilité du domaine public

Droit administratif : règle selon laquelle les dépendances du domaine public ne peuvent pas être cédées à des tiers avant d'avoir fait l'objet d'une mesure de déclassement

Inamovibilité

Droit administratif : garantie de leur indépendance reconnue à certains magistrats et fonctionnaires, consistant dans l'impossibilité juridique de mettre fin à leurs fonctions mais dans l'obligation pour l'Administration qui voudrait les exclure du service public, ou les déplacer, de mettre en œuvre des procédures protectrices exorbitantes du droit commun disciplinaire

Inamovibilité des magistrats

elle protège les magistrats du siège contre toute mesure arbitraire de suspension, rétrogradation, déplacement même en avancement, révocation

In bonis, dans ses biens

se dit du débiteur qui est encore maître de ses biens

Incapable

Droit civil : se dit d'une personne frappé d'incapacité

Incapacité

Droit civil : fait d'une personne privée par la loi de la jouissance ou de l'exercice de certains droits ; elle est dite d'exercice lorsque la personne qui en est frappée est inapte à mettre en œuvre elle-même ou à exercer seule certains droits dont elle est titulaire ; elle est dite de jouissance lorsque la personne qui en est frappée est inapte à être titulaire d'un ou plusieurs droits, elle ne peut être générale

Incapacités et déchéances

Droit pénal : mesures de sûreté, consécutives à des condamnations pénales, ayant pour but d'empêcher que les personnes qui en sont frappées remplissent des fonctions civiques, civiles ou de famille

Incapacités électorales

Droit constitutionnel : situations entraînant la perte du droit de vote

Inceste

Droit civil : rapports charnels entre proches parents ou alliés dont le mariage est prohibé par la loi

Incompatibilités

Droit constitutionnel : interdiction faite au titulaire d'un mandat politique de cumuler celui-ci avec des fonctions qui pourraient compromettre l'exercice

Incompétence

Procédure : défaut d'aptitude d'une juridiction à connaître d'une demande introductive d'instance d'une question préjudicielle d'une demande incidente ; elle peut être relative, absolue ou d'ordre public

Incompétence absolue

Procédure civile : inaptitude légale d'une juridiction à connaître d'une demande en raison de sa nature ou de la situation des parties et qui peut être invoquée par l'un et l'autre des plaideurs elle ne peut cependant pas être soulevées d'office par le juge

Incompétence d'ordre public

Procédure civile : lorsque la règle de compétence a un caractère d'ordre public, le ministère public peut soulever le moyen et le tribunal peut se déclarer d'office incompétent

Incompétence relative

Procédure civile : inaptitude légale d'une juridiction à connaître d'une demande en raison de sa position géographique ou de la nature de l'affaire

Incrimination

Droit pénal : acte législatif ou réglementaire par lequel est définie une infraction

Inculpation

Droit pénal : acte par lequel le juge d'instruction décide qu'il sera informé contre telle personne nommément désignée

Inculpation tardive

Procédure pénale : faute commise par un juge d'instruction consistant à entendre comme témoin une personne contre laquelle existent des indices graves et concordants de culpabilité, afin de faire échec aux droits de la défense

Inculpé

Procédure pénale : personne soupçonnée d'une infraction pendant la procédure d'instruction

Indemnité

Droit civil : somme d'argent destinée à réparer un préjudice ou à rembourser un débours qui n'est pas à la charge du solvens

Indemnité d'éviction

Droit commercial : indemnité à laquelle peut prétendre le titulaire d'un bail commercial dont le renouvellement est refusé sans que le bailleur puisse invoquer un droit de reprise ; évaluation par les tribunaux selon les indications du législateur

Indemnité parlementaire

Droit constitutionnel : somme d'argent allouée aux parlementaires en vue d'assurer le libre accès du Parlement à tous les citoyens et le libre exercice du mandat à tous les élus

Indexation

Droit civil, droit commercial : clause d'une convention à exécution successive ou à échéance différée en vertu de laquelle la somme portée sur le titre pourra être modifiée au moment du paiement en fonction d'un indice économique ou monétaire

Droit financier : procédure consistant pour faciliter le placement d'un emprunt, à garantir le prêteur contre la dépréciation de la monnaie en rattachant le montant des intérêts ou du capital à la valeur d'un bien ou d'un service réputé suivre l'évolution générale des prix

Indice

chiffre utilisé en économie pour indiquer les variations d'une quantité

Indices

ensemble de faits connus à partir desquels on établit au moyen du raisonnement inductif l'existence du fait contesté dont la preuve n'est pas directement possible

Indignité successorale

Droit civil : déchéance frappant un héritier coupable d'une faute grave prévue limitativement par la loi ; elle entraîne l'exclusion de la succession ab intestat de celui envers qui le successible s'est montré indigne

Indisponibilité

Droit civil : état d'un bien, d'un droit ou d'une action qui échappe au libre pouvoir de la volonté individuelle par interdiction ou restriction du droit d'en disposer

Indivisibilité

Droit civil : se dit principalement des obligations dont l'exécution partielle est impossible en raison soit de la nature de l'objet de l'obligation, soit de la volonté des parties

Procédure pénale : hypothèse jurisprudentielle de prorogation de compétence tenant à des liens unitaires entre plusieurs infractions, sans recouper précisément les cas plus large de connexité

Procédure civile : il y a indivisibilité lorsque la situation juridique, objet du procès, intéresse plusieurs personnes, de sorte qu'on ne puisse la juger sans que la procédure et le jugement retentissent sur tous les intéressés

Indivision

Droit civil : situation juridique née de la concurrence de droits de même nature exercés sur un même bien

In dubio pro reo

le doute profite à l'accusé

Inéligibilité

Droit constitutionnel : situation qui entraîne l'incapacité d'être élu

- inéligibilité absolue, situation qui rend inéligible dans toutes les circonstances électorales
- inéligibilité relative, situation qui rend inéligible dans certaines circonstances

Inexistence

Droit administratif : le juge administratif n'est pas lié par la règle civiliste "pas de nullité sans texte" ; cette théorie permet en présence d'illégalités particulièrement graves, d'assouplir les règles normales relatives aux délais procéduraux et à la compétence limitée des juges judiciaires pour sanctionner l'illégalité des actes administratifs

Droit civil : théorie en vertu de laquelle l'acte juridique auquel il manque un élément essentiel doit être considéré comme inefficace par toute personne alors même qu'aucun texte ne le proclame, et sans qu'il soit besoin d'une décision de justice pour le constater

In extenso, en entier

reproduction complète et exacte d'un acte juridique

Infans conceptus pro nato habetur quoties de commodis ejus agitur

Droit civil : l'enfant simplement conçu est considéré comme né toutes les fois que cela peut lui porter avantage

Infanticide

Droit pénal : meurtre ou assassinat d'un enfant nouveau-né au cours du délai imparti pour faire la déclaration de naissance à l'état civil des trois jours qui suivent l'accouchement

Infirmation

annulation totale d'une décision judiciaire par la juridiction du second degré

Informatique juridique

application au droit des techniques modernes de l'informatique

Infra petita, en deça de la demande

Procédure civile : le tribunal statue infra petita, lorsqu'il ne répond pas à tous les chefs de la demande

Infraction

Droit pénal : action ou omission définie par la loi pénale et punie de peines fixées par la loi

Infraction complexe

Droit pénal : infraction consommée par l'accomplissement de plusieurs opérations matérielles de natures différentes

Infraction continue

Droit pénal : infraction caractérisée par le fait que sa consommation peut se prolonger dans le temps par la persistance de la volonté délictueuse de son auteur telle la séquestration

Infraction continuée

Droit pénal : appellation proposée par la doctrine pour désigner un ensemble de comportements infractionnels de même nature

Infraction formelle

Droit pénal : par opposition au délit matériel, l'infraction formelle consiste en l'incrimination d'un comportement délictueux indépendamment de son résultat (ex : l'empoisonnement consiste dans l'administration de substances toxiques indépendamment du décès de la victime)

Infraction d'habitude

Droit pénal : infraction consommée par la répétition d'une opération matérielle unique qui n'est pas isolément délictueuse

Infraction impossible

Droit pénal : tentative dont l'échec est dû à l'impossibilité d'atteindre le résultat de l'infraction

Infraction instantanée

Droit pénal : infraction dont la consommation ne peut se prolonger dans le temps

Infraction intentionnelle

Droit pénal : infraction dont l'élément de culpabilité ne peut être constitué que par l'intention

Infraction militaire

Droit pénal : au sens strict, manquements au devoir à la discipline militaire prévus par le code de justice militaire ; au sens large, certaines infractions plus sévèrement sanctionnées par le code de justice militaire

Infraction obstacle

Droit pénal : comportement qui n'engendre pas en lui-même de trouble pour l'ordre social mais qui est érigé en infraction dans un but de prophylaxie sociale parce que dangereux

Infraction permanente

Droit pénal : infraction instantanée dont les effets se prolongent dans le temps (ex : apposition d'une affiche en un lieu non autorisé)

Infraction politique

Droit pénal : tout agissement portant directement atteinte à un intérêt ou à une prérogative de nature politique

Infraction praeterintentionnelle

Droit pénal : acte délictueux volontaire qui entraîne des conséquences plus graves que celles prévues par son auteur

Infraction putative

Droit pénal : action ou omission consommée accomplie dans la croyance erronée en fait qu'elle constitue une infraction

In futurum

pour l'avenir

Ingratitude

Droit civil : cause de révocation des libéralités lorsque le gratifié a attenté à la vie du disposant ou s'est rendu coupable envers lui de sévices, délits ou injures graves ou encore refuse de lui verser des aliments

Initiative législative

Droit constitutionnel : droit reconnu aux parlementaires ou au Gouvernement de déposer des propositions de lois ou des projets de lois

Initiative populaire

Droit constitutionnel : procédé de la démocratie semi-directe permettant au peuple, sous forme d'une pétition comportant un nombre déterminé de signatures, de soumettre à l'Assemblée législative un projet qu'elle est contrainte d'examiner

Injonction

Droit administratif : ordre de faire qui serait adressé par un juge à une personne publique le principe de séparation des pouvoirs interdit à un tribunal d'adresser des injonctions à l'Administration sauf en matière d'astreinte et en cas de voie de fait

Procédure civile : ordre donné par le juge à la requête d'une partie à l'autre partie ou dans certaines conditions à un tiers de produire en Justice un élément de preuve ou un document ; pouvoir reconnu à tout magistrat

Injonction de faire

Procédure civile : procédure permettant d'obtenir du juge des référés une ordonnance prescrivant l'exécution en nature d'une obligation de faire

Injonction de payer

Procédure civile : procédure simplifiée permettant de poursuivre le recouvrement des petites créances civiles ou commerciales, en obtenant du juge d'instance ou du président du tribunal de commerce la délivrance d'une injonction de payer qui, à défaut d'opposition devient exécutoire

In judicando, dans la manière de juger

Procédure civile : se rapporte au mal-jugé, que ce soit une erreur de droit ou une erreur de fait

Injure

Droit civil : offense envers une personne

Droit pénal : expression outrageante, terme de mépris ne renfermant l'imputation d'aucun fait précis ; elle est un délit lorsqu'elle est publique et une contravention dans le cas contraire

In limine litis

Procédure civile : le seuil du procès est le moment de l'instance où celle-ci va être liée par le dépôt des conclusions au fond des plaideurs

Inopposabilité

Droit civil, procédure civile : se dit d'un acte juridique dont la validité n'est pas affectée mais dont les tiers peuvent écarter les effets

In pari causa, melior est causa possidentis

Droit civil : lorsqu'aucun des plaideurs ne peut faire la preuve, la préférence est donnée à celui qui tient en sa possession l'objet du litige

In procedendo

Procédure civile : expression qui qualifie les irrégularités de procédure

Insaisissabilité

Droit civil, procédure civile : caractère de ce qui ne peut être saisi

Inscription

Droit civil : formalité par laquelle est obtenue la publicité de certaines actes portant sur des immeubles

Inscription de faux

Procédure civile : action judiciaire intentée, par voie principale ou incidente dirigée, contre un acte authentique et visant à démontrer qu'il a été altéré, modifié, complété par de fausses indications ou même fabriqué

Inscription d'office

Droit administratif : pouvoir accordé par textes aux autorités de l'Etat, chargées du contrôle de tutelle ou du contrôle budgétaire, d'inscrire elles-mêmes au budget des organismes publics ou des collectivités locales, les crédits pour les dépenses obligatoires que l'organe délibérant de ces personnes publiques refuserait de doter de crédits suffisants

Insinuation

Droit civil : mode de publicité des donations sur un registre tenu au greffe du tribunal avant la promulgation du Code civil ; aujourd'hui elle se fait par le dépôt de l'acte à la conservation des hypothèques et la transcription d'un extrait sur le fichier immobilier

Inspection des Finances

Droit financier : corps supérieur d'inspection, directement rattaché au ministre des Finances, compétent à l'origine pour contrôler tous les comptables publics civils

Inspection du Travail

Droit du travail : corps de fonctionnaires chargés de contrôler l'application de la législation du travail et de l'emploi

Instance

Procédure civile : on entend par instance une suite d'actes de procédure allant de la demande en justice jusqu'au jugement

Instigation

Droit pénal : une des modalités de la complicité prévue par le Code pénal ; elle consiste à pousser une personne à commettre une infraction ; elle peut se manifester par la provocation ou la fourniture d'instructions

Institution

Au sens usuel : terme qui désigne des réalités assez variées caractérisées par l'idée d'une manifestation créatrice et organisatrice de la volonté humaine

- les institutions-organes sont des organisations dont le statut et le fonctionnement sont régis par le Droit comme le Parlement
- les institutions-mécanismes sont des faisceaux de règles régissant une certaine institution-organe ou une situation juridique donnée comme le mariage ou la responsabilité civile

au sens théorique du Doyen Hauriou *Théorie de l'institution*, l'institution est définie comme une organisation juridique sociale destinée à un ensemble d'individus, dont l'autorité est reconnue parce qu'elle est établie en correspondance avec l'ordre général des choses du moment elle présente un caractère durable fondé sur un équilibre de force ou une séparation de pouvoirs, assure un état de paix sociale contrepartie de la contrainte qu'elle fait peser sur ses membres

Institution contractuelle

Droit civil : appelée aussi donation de biens à venir, elle est un contrat par lequel une personne, appelée instituant, promet à une autre, dénommée institué, de lui laisser à sa mort tout ou partie de sa succession

Institutionnalisation

Droit constitutionnel : processus par lequel le pouvoir est dissocié des individus qui l'exercent et incorporé dans l'institution étatique

Instruction

Procédure : phase de l'instance au cours de laquelle les parties précisent et prouvent leurs prétentions

Instruction, pouvoir d'

Droit administratif : - pouvoir appartenant au supérieur hiérarchique d'adresser des directives à ses subordonnés

- compétence dévolue à une autorité de préparer et de mettre en état des affaires sur lesquelles le pouvoir de décision appartient à une autre autorité

Instrumentum

écrit authentique ou sous seing privé contenant la substance de l'acte juridique ou du contrat envisagé par l'auteur

Intégration

Droit international public : fusion de certaines compétences étatiques dans un organe super-étatique ou supranational

Intention

Droit pénal : conscience éclairée et volonté libre de transgresser les prescriptions de la loi pénale

Interdiction

Droit civil : situation juridique d'une personne qui se trouve privée de la jouissance ou de l'exercice de ses droits, en partie ou en totalité, en vertu de la loi ou d'une décision judiciaire

Interdiction de séjour

Droit pénal : défense pour un condamné de paraître après l'exécution de sa peine dans certains lieux fixés par le Gouvernement

Intérêt, pour agir

condition de recevabilité de l'action consistant dans l'avantage que procurerait au demandeur la reconnaissance par le juge de la légitimité de sa prétention

Intérêt

somme d'argent représentant le prix de l'usage d'un capital

- les intérêts moratoires : somme d'argent destinée à réparer le préjudice subi par le créancier du fait du retard dans l'exécution par le débiteur de son obligation de se libérer de sa dette
- les intérêts compensatoires : somme d'argent destinée à réparer le préjudice subi par une personne du fait de l'inexécution par un contractant de son obligation ou par un tiers de sa dette

Internationalisation

Droit international public : soumission de certains espaces à un régime d'administration international, ex : Dantzig, Tanger, le canal de Suez... ont connu un régime d'internationalisation

Internement

Droit civil : placement d'un aliéné dont l'état nécessite une protection dans un établissement public ou privé de soins par l'autorité administrative éclairée par un avis médical

Droit administratif : un internement administratif est une mesure de police exorbitante du droit commun permettant de supprimer la liberté d'aller et de venir, par décision administrative, de personnes considérées comme dangereuses pour l'ordre public

Inter partes, entre les parties

expression qui signifie que la force obligatoire ou exécutoire d'un contrat ou d'un jugement n'existe qu'entre les parties contractantes, au contraire de l'expression erga omnes qui signifie à l'égard de tous

Interpellation

Droit constitutionnel : demande d'explication adressée par un parlementaire au Gouvernement sur sa politique générale ou sur une question déterminée ; elle donne lieu à un débat sanctionné par le vote d'un ordre du jour, entraînant la chute du Gouvernement si rédigé en termes défavorables à ce dernier. En France, depuis la V^e République, elle n'est plus un procédé de mise en jeu de la responsabilité gouvernementale

Interprétation d'une norme juridique

Droit public : l'interprétation ne consiste pas seulement à dégager le sens exact d'un texte qui serait peu clair mais aussi à en déterminer la portée, c'est-à-dire le champ d'application temporel, spatial et juridique

Interruption

incident qui, en matière de prescription, arrête le cours du délai et anéantit rétroactivement le temps déjà accompli

Interruption de l'instance

Procédure civile : modification de la situation des parties ou de leur représentant intervenant avant l'ouverture des débats

Intervention

Droit international public : acte d'ingérence d'un Etat dans les affaires d'un autre pour le contraindre à agir selon sa volonté

Intimé

Procédure civile : nom donné à celui contre lequel un appel est formé

Intra vires

expression qui signifie qu'une personne n'est tenu de payer des dettes et un passif que dans la mesure de ce qu'il recueille ou possède dans l'actif correspondant

Intuitus pecuniae, considération de l'argent

expression qui signifie que dans un contrat, la considération du capital apporté est plus importante que la qualité de la personne qui l'apporte

Intuitus personae, considération de la personne

l'expression signifie que dans la conclusion d'un contrat, les qualités du cocontractant sont surtout prises en considération

Investiture

Droit constitutionnel : désignation par un parti politique du ou des candidats qu'il présentera aux élections

Inviolabilité parlementaire

Droit constitutionnel : privilège qu'ont les parlementaires d'échapper aux poursuites intentées pour des actes étrangers à l'exercice de leur mandat ; jamais absolue, elle ne joue pas en cas de flagrant délit et peut être levée par un vote de l'assemblée à laquelle appartient le-dit parlementaire

Irrecevabilité

sanction de l'inobservation d'une prescription légale consistant à repousser sans l'examiner une demande non formulée en temps voulu ou qui ne remplit pas les conditions de fond ou de forme exigées

Irrépétibile

Procédure civile : se dit des frais de justice non compris dans les dépens et comme tels insusceptibles d'être recouverts par le gagnant, sauf au juge à condamner l'autre partie à lui verser une indemnité au titre de l'équité

Irresponsabilité du Chef de l'Etat

Droit constitutionnel : privilège en vertu duquel le Chef de l'Etat échappe à tout contrôle juridictionnel ou parlementaire pour les actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions, sauf cas prévus par la Constitution

J

Jonction d'instances

Procédure civile : mesure d'administration judiciaire par laquelle un tribunal décide d'instruire et de juger en même temps deux ou plusieurs instances unies par un lien étroit de connexité

Jouissance

Droit civil : utilisation d'une chose dont on perçoit les fruits

Jouissance légale

Droit civil : usufruit accordé par la loi sur les biens de l'enfant mineur à celui des parents qui a la charge de l'administration légale de ces biens

Journal Officiel

Droit administratif : publication gouvernementale dont l'édition "Lois et décrets" assure par l'insertion qui y est faite l'information des administrés sur les lois, décrets et arrêtés à portée générale

Jours ouvrables

jours réservés en principe au travail et aux activités professionnelles

Jours ouvrés

jours effectivement travaillés dans l'entreprise

Judicature

Procédure civile : condition judiciaire, dignité du juge et durée de ses fonctions

Judiciaire, pouvoir

- fonction consistant à juger
- organes qui exercent la fonction judiciaire : les tribunaux

Juge

magistrat de l'ordre judiciaire

Juge ad hoc

Droit international public : juge qu'un Etat, partie à un litige porté devant la Cour Internationale de Justice, peut désigner dans ce litige, lorsque la Cour ne comprend pas un juge de la nationalité dudit Etat

Juge de l'application des peines

Procédure pénale : magistrat du siège du tribunal de grande instance nommé chargé d'aménager l'exécution des sanctions pénales

Juge-commissaire

Procédure civile : magistrat désigné pour suivre une procédure déterminée

Juge consulaire

Procédure civile : nom donné par tradition aux magistrats des tribunaux de commerce

Juge délégué aux affaires matrimoniales

Droit civil : magistrat du tribunal de grande instance responsable des procédures de séparation de corps et de divorce

Juge des enfants

Procédure civile, procédure pénale : magistrat du tribunal de grande instance dans le ressort duquel siège le tribunal pour enfants

- en matière civile, il est compétent dans le domaine de l'assistance éducative
- en matière pénale, il a tout à la fois juridiction d'instruction et de jugement pour les infractions commises par les mineurs

Juge de l'expropriation

Procédure civile, droit administratif : juge du tribunal de grande instance chargé de fixer le montant des indemnités d'expropriation

Juge d'instruction

magistrat du siège du tribunal de grande instance constituant la juridiction d'instruction du premier degré

Juge de la mise en état

Procédure civile : dans les affaires portées devant les tribunaux de droit commun, un juge de la mise en état ou un conseiller en appel est désigné lors de la mise en état ; il convoque les parties, exige le dépôt des conclusions dans les délais qu'il fixe, statue sur certains incidents, veille à la communication des pièces et prononce si l'affaire est en état une ordonnance de clôture

Juge de paix

Procédure civile : magistrat chargé avant la création des tribunaux d'instance de rendre la justice dans le cadre d'une justice de paix dont le ressort était le canton

Juge des référés

Procédure civile : juge ayant le pouvoir de prendre une décision provisoire et ne préjugant en rien de la solution qui interviendra plus tard sur le fond

Juge des tutelles

Procédure civile : le juge d'instance est chargé d'organiser et de faire fonctionner la tutelle des mineurs ainsi que celle des incapables majeurs et des régimes de protection aménagés en leur faveur

Jugement avant dire droit ou avant faire droit

Procédure civile : décision prise au cours de l'instance soit pour aménager une situation provisoire, soit pour organiser l'instruction

Jugement constitutif

Procédure civile : le jugement est dit constitutif lorsque, le jugement au lieu de reconnaître simplement une situation juridique antérieure à l'instance, crée une situation juridique nouvelle

Jugement contradictoire

Procédure civile : jugement rendu à l'instance d'une procédure au cours de laquelle les parties ont comparu et fait valoir leurs moyens de défense ; jugement insusceptible d'opposition

Jugement réputé contradictoire

Procédure civile : le jugement est réputé contradictoire dans certains cas : ainsi, le demandeur ou le défendeur a refusé de conclure, ou le défendeur qui n'a pas comparu a été assigné à personne, ou le jugement est susceptible d'appel : le recours à l'opposition dans ces hypothèses est interdit

Jugement déclaratif

Procédure civile : le jugement ayant pour objectif de reconnaître, de déclarer quels étaient les droits des parties au moment de l'ouverture du procès possède un caractère déclaratif ; il consolide les droits des plaideurs et ses effets remontent au jour de l'exploit d'ajournement

Jugement par défaut

Procédure civile : un jugement est qualifié par défaut lorsque le défendeur n'a pas comparu, qu'il n'a pas été assigné ou réassigné à personne, lorsque l'affaire est insusceptible d'appel ; contre un jugement rendu par défaut, l'opposition est possible

Jugement en dernier ressort

Procédure civile : jugement ou arrêt contre lequel aucun appel ne peut être interjeté, seule reste possible l'introduction de voies de recours extraordinaires, telles que le recours en révision ou le pourvoi en cassation

Jugement de donner acte

Procédure civile : jugement qui, à la demande d'une ou de plusieurs parties, se borne à faire état d'une constatation, d'une déclaration

Jugement étranger

Droit international privé : jugement rendu au nom d'une souveraineté étrangère ; en principe il ne peut avoir des effets en France et permettre le recours à l'exécution forcée que s'il a bénéficié d'un exequatur préalable

Jugement d'expédient, jugement convenu

Procédure civile : lorsque le juge, après l'avoir constaté, s'approprie l'accord des parties et prononce un jugement comprenant des motifs et un dispositif, celui-ci est revêtu de l'autorité de la chose jugée et ne peut être critiqué que par les voies de recours

Jugement sur le fond

le jugement sur le fond ou jugement définitif statue en principe sur tout ou partie de la question litigieuse, objet du procès
il peut trancher aussi l'incident consécutif à une exception ou à une fin de non-recevoir
il dessaisit le juge quand il statue sur le fond du procès
il a l'autorité de la chose jugée à la différence du jugement avant dire droit

Jugement mixte

Procédure civile : jugement qui tranche tout ou partie du principal et ordonne une mesure d'instruction ou une mesure provisoire

Jugement sur pièces

jugement rendu sans que l'affaire ait été au préalable plaidée au seul vu des pièces contenues dans le dossier et des conclusions écrites déposées par les parties

Jugement en premier ressort

Procédure civile : jugement contre lequel un appel peut être interjeté

Juridicité

caractère de ce qui est placé sous l'empire du droit, en opposition avec les normes de la vie sociale telles les mœurs, les convenances...

Jurisdiction

au sens large, synonyme d'autorité, de souveraineté

Procédure : synonyme de tribunal

Jurisdiction administrative

Droit administratif : ensemble des tribunaux de l'ordre administratif normalement soumis au contrôle du Conseil d'Etat soit par la voie de l'appel, soit par la voie de la cassation

Jurisdiction d'attribution

Droit administratif : désigne en droit administratif ce que le Droit judiciaire privé nomme juridiction d'exception

Juridiction de droit commun

Tribunaux compétent sauf lorsqu'un texte spéciale exclut expressément cette compétence

Droit administratif : les juridictions administratives de droit commun sont les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel

Procédure civile : les juridictions de droit commun sont le tribunal de grande instance et la cour d'appel

Procédure pénale : les juridictions pénales de droit commun sont le tribunal de police, le tribunal correctionnel, la cour d'appel et la cour d'assise

Juridiction d'exception

juridiction dont la compétence d'attribution est déterminée par un texte

Procédure civile : les juridictions d'exception ont une simple compétence d'attribution, ne connaissent que des affaires qui leur ont été confiées par un texte précis, ex : les tribunaux de commerce, les tribunaux paritaires des baux ruraux

Procédure pénale : les juridictions pénales d'exception sont les juridictions pour mineurs, les tribunaux aux armées, les tribunaux maritimes commerciaux et la Haute Cour de Justice

Juridiction judiciaire

ensemble des tribunaux de l'ordre judiciaire soumis au contrôle de la Cour de cassation

Juris et de jure

Droit civil : on dit d'une présomption qu'elle est juris et de jure lorsqu'elle est absolue et ne peut être combattue par une preuve contraire

Jurisdictio

expression désignant le pouvoir dont est investi le juge de dire le droit en répondant à une situation de fait dont il est saisi, par une déclaration rendue selon les règles légales

Jurisprudence

au sens ancien : la science du Droit ; au sens moderne : la solution suggérée par un ensemble de décisions suffisamment concordantes rendues par les juridictions sur une question de droit

Juris tantum

Droit civil : lorsqu'une présomption peut être combattue par la preuve contraire elle est dite juris tantum

Jury

Procédure pénale : élément propre à certaines juridictions, formées de jurés simples citoyens appelés à titre exceptionnel et temporaire à rendre la justice pénale

Jus abutendi, jus fruendi, jus utendi

- jus abutendi : expression qui désigne le droit du propriétaire d'un bien d'en disposer
- jus fruendi : expression qui désigne le droit du propriétaire de percevoir les fruits de sa chose
- jus utendi : expression qui désigne le droit du propriétaire d'un bien de l'utiliser

Jus civile

Droit international privé :

- droit privé propre à chaque peuple par opposition au jus gentium
- distinction établie par le Droit romain entre les règles applicables aux seuls citoyens romains et celles applicables aux étrangers

Jus cogens

Droit international public : norme impérative du droit International général reconnue par la communauté internationale dans son ensemble en tant que norme à laquelle toute dérogation est prohibée

Jus gentium, droit des gens

ensemble des règles juridiques ayant leur fondement dans la nature des choses applicables à tous les peuples

Jus sanguinis

Droit international privé : détermination de la nationalité d'après la filiation de l'individu

Jus soli

Droit international privé : détermination de la nationalité d'après le lieu de naissance de l'individu

Justice

la justice est le juste

- elle est distributive si elle vise à répartir entre les personnes les biens, les droits et les devoirs
- elle est commutative lorsqu'elle prétend veiller à une égalité arithmétique dans les échanges
- elle désigne aussi l'autorité judiciaire ou l'ensemble des juridictions d'un pays donné

Justice politique

Droit constitutionnel : expression usuelle pour désigner les juridictions spéciales instituées pour connaître des activités politiques contraires à l'intérêt général de l'Etat

L

Label

marque syndicale protégée qui atteste qu'un produit a été fabriqué conformément aux conditions de travail prévues par la loi ou la convention collective

Laïcité

Droit public : principe selon lequel les services publics doivent écarter dans leur fonctionnement tout ce qui pourrait être considéré comme la propagande d'une religion par l'Administration

Laïcité de l'Etat

Droit constitutionnel :

- expression qui signifie que l'Etat est par nature un phénomène non religieux
- expression qui signifie que l'Etat adopte à l'égard des Eglises et des religions une attitude de neutralité

Langue

Droit international public :

- langue diplomatique, langue commune que des Etats conviennent d'adopter dans leurs relations
- langue officielle, langue dans laquelle doivent être rédigés les actes officiels émanant d'une conférence ou d'un organe international
- langue de travail : langues officielles employées dans le travail courant

La plume est servie mais la parole est libre

principe en vertu duquel les membres du Parquet sont tenus de prendre par écrit des réquisitions conformes aux instructions de leurs supérieurs hiérarchiques mais libres à l'audience de développer oralement des conclusions différentes reflétant leur propre conviction

Lata sententia, judex desinit esse judex, la sentence une fois rendue le juge cesse d'être juge
en prononçant son jugement sur le fond, le juge épuise ses pouvoirs

Lato sensu

au sens large : utilisation extensive d'une disposition légale, réglementaire, conventionnelle ou d'un mot

Lecture

Droit constitutionnel : dans la terminologie parlementaire, discussion d'un projet ou d'une proposition de loi par une assemblée législative

Légalisation

Droit civil : procédure par laquelle un fonctionnaire public certifie l'authenticité des signatures d'un acte

Légalité, principe de

Droit administratif : principe fondamental de l'action administrative, déduit du libéralisme politique, à titre de garantie élémentaire des administrés et selon lequel l'Administration ne peut agir qu'en conformité avec le Droit dont la loi écrite n'est qu'un des éléments

Procédure pénale : principe exprimé par l'adage latin "nullum crimen, nulla poena sine lege", selon lequel tout acte constituant un crime ou un délit doit être défini par la loi ainsi que les peines applicables

Législateur

Droit constitutionnel :

- au sens matériel, tout organe pouvant édicter des règles juridiques générales
- au sens formel, synonyme de Parlement

Législature

Droit constitutionnel :

- durée du mandat d'une assemblée législative
- l'assemblée elle-même

Légitimation

Droit civil : bienfait de la loi par lequel un enfant naturel acquiert pour l'avenir la condition d'enfant légitime

Légitime défense

Droit pénal : fait justificatif permettant de riposter par la violence à une agression actuelle et injuste dirigée contre les personnes ou les biens

Légitimité

Droit constitutionnel : qualité d'un pouvoir d'être conforme aux aspirations des gouvernés ; non immuable

- légitimité démocratique : légitimité fondée sur l'investiture populaire des gouvernants (élection)
- légitimité monarchique ou de droit divin : légitimité fondée sur l'investiture du Roi

Droit civil : qualité d'enfant légitime

Legs

Droit civil : libéralité contenue dans un testament

- legs particulier : il porte sur un ou plusieurs biens déterminés ou déterminables
- legs universel : il donne vocation au bénéficiaire de recueillir l'ensemble de la succession
- legs à titre universel : le legs qui porte sur une quote-part des biens laissés par le testateur à son décès
- legs de residuo : le legs fait à une personne à charge pour elle de remettre à son décès ce dont elle n'aura pas disposé à telle personne désignée par le testateur

Le juge de l'action est juge de l'exception

Procédure générale : principe selon lequel, sous certaines conditions, le juge tant civil que pénal ou administratif, saisi d'une demande en principal ou de l'action publique, peut statuer sur tous les moyens de défense évoqués au cours de l'instance

Lésion

Droit civil : préjudice de l'accord de volonté résultant de la différence de valeur entre les prestations d'un contrat synallagmatique ou entre les lots attribués à des copartageants

Lettre de change

Droit commercial : titre par lequel une personne, appelée tireur, donne l'ordre à l'un de ses débiteurs, appelé tiré, de payer une certaine somme, à date déterminée, à une troisième personne, appelée bénéficiaire ou porteur ou à son ordre

Lettre de créance

Droit international public : document qui accrédite un agent diplomatique que celui-ci arrivé dans son poste remet au Chef de l'Etat

Lettre de crédit

Droit commercial : lettre adressée par un banquier à un correspondant d'une autre place pour l'inviter à payer une somme d'argent ou à consentir un crédit à l'un de ses clients, pendant un certain délai, jusqu'à concurrence d'une somme déterminée

Lettre missive

Droit civil : écrit adressé à une personne déterminée, de caractère intime et personnel

Lettre de provision

Droit international public : document délivré au consul par l'Etat qui le nomme et transmis au Gouvernement de l'Etat où il doit exercer ses fonctions en vue d'obtenir l'exequatur

Lex fori

Droit international privé : loi nationale du tribunal saisi

Lex loci

Droit international privé : loi locale, c'est-à-dire loi du lieu où s'est produit un fait juridique

Lex mercatoria

Droit international privé : désigne les règles aménagées par les professionnels, en matière de contrats internationaux, suivies spontanément par les milieux d'affaires

Lex rei sitae

Droit international privé : loi de situation de la chose

Libéralisme

Droit public : système selon lequel l'Etat doit se borner à assumer les fonctions indispensables à la vie en société et abandonner les autres activités à l'initiative privée ; il est qualifié d'Etat-arbitre puisqu'il ne s'immisce pas dans les rapports entre les individus

Libéralité

Droit civil : acte par lequel une personne procure à autrui ou s'engage à lui procurer un avantage sans contrepartie

Libération conditionnelle

Droit pénal : mesure de libération anticipée d'un condamné à l'emprisonnement, accordée à titre de faveur

Liberté civile

Droit civil : la liberté juridique ou civile consiste dans le droit de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi

Libertés publiques

Droit public : droits de l'homme reconnus, définis et protégés juridiquement

- droits individuels qui assurent à l'individu une certaine autonomie face au pouvoir dans les domaines de l'activité physique (sûreté personnelle, liberté d'aller et venir...), de l'activité intellectuelle et spirituelle (liberté d'opinion et de conscience...), de l'activité économique (droit de propriété, liberté du commerce et de l'industrie...)
- droits politiques qui permettent à l'individu de participer à l'exercice du pouvoir (droit de vote...), libertés de la presse, de réunion, d'association
- droits sociaux et économiques qui sont le droit pour l'individu d'exiger de l'Etat certaines prestations (droit au travail, à l'instruction, à la santé) et des droits collectifs (droit de la grève, droit syndical)

Liberté surveillée

Droit pénal : mesure de sûreté prise à l'encontre d'un mineur délinquant qui a pour effet de le placer sous la surveillance et le contrôle éducatif d'un délégué, sous l'autorité du juge des enfants

Liberté du travail

droit pour les travailleurs et les employeurs d'exercer librement leur activité professionnelle ; de conclure et résilier librement les contrats de travail

Libre circulation des travailleurs

droit des travailleurs de chacun des pays membres de la CEE de répondre à tout emploi offert dans un autre pays membre et d'être traité dans ce pays comme un travailleur national

Licenciement

Droit du travail : résiliation du contrat de travail à l'initiative de l'employeur

Licitation

Droit civil, procédure civile : vente aux enchères d'un immeuble dans l'indivision

Lien d'instance

Procédure civile : lien juridique d'origine légale, qui s'institue entre le demandeur et le défendeur et se superpose au rapport juridique fondamental dont la reconnaissance est demandée en justice

Liquidation

Droit civil, droit commercial : ensemble des opérations préliminaires au partage d'une indivision quelle qu'en soit l'origine

Liste électorale

Droit constitutionnel : répertoire alphabétique officiel, révisé chaque année par une commission administrative des personnes qui, possédant le droit de vote, exercent celui-ci dans la commune

Litigants

Procédure : désigne les différentes parties à un procès

Litige

on parle de litige lorsqu'une personne ne peut obtenir amiablement la reconnaissance d'une prérogative qu'elle croit avoir et envisage de saisir un tribunal pour lui soumettre sa prétention

Livres de commerce

Droit commercial : livres tenus par un commerçant pour connaître la marche de son entreprise, établir la comptabilité

Livre de paie

Droit du travail : registre tenu par l'employeur qui reproduit les mentions des bulletins de paie

Livret de famille

Droit civil : livret délivré par l'officier d'état civil

Locataire

Droit civil : dans le contrat de bail, celui qui obtient le droit d'utilisée la chose louée contre le versement d'une somme d'argent appelée loyer

Location

Droit civil : contrat de louage ayant pour objet un immeuble ou un fonds de commerce

Locus regit actum

Droit international privé : formule latine selon laquelle un acte juridique est soumis aux conditions de formes édictées par la législation en vigueur dans le pays où il a été conclu

Logement de fonction

Droit du travail : logement fourni au salarié en vertu du contrat de travail et nécessaire à l'exécution de ses fonctions

Loi

règle écrite, générale, permanente et impersonnelle votée par le Parlement

Loi d'autonomie

Droit international privé : règle de conflit de lois selon laquelle en matière contractuelle les conventions sont soumises quand au fond aux conditions prévues par la loi à laquelle les parties se sont explicitement ou implicitement référées

Loi-cadre

Droit constitutionnel : loi qui se borne à poser des principes généraux et laisse au Gouvernement le soin de les développer en utilisant son pouvoir réglementaire

Loi constitutionnelle

Droit constitutionnel : loi de révision de la Constitution adoptée selon la procédure prévue par elle

Loi de Finances

Droit financier : terme générique qui désigne les lois qui déterminent la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'Etat

- loi de Finances de l'année : loi de Finances qui prévoit et autorise l'ensemble des ressources et des charges pour l'année civile
- loi de Finances rectificative : loi de Finances pouvant être adoptée en cours d'année pour adapter à l'Etat des besoins la loi de Finances de l'année
- loi de règlement : loi de Finances permettant au Parlement d'exercer son contrôle sur l'exécution des lois de Finances ci-dessous par le Gouvernement

Lois fondamentales

Droit constitutionnel : désignent officiellement la Constitution ou l'ensemble des textes formant la Constitution d'un pays

Lois fondamentales du royaume : lois généralement coutumières qui, sous l'Ancien Régime, tenaient lieu de Constitution, ex : loi réglant la transmission de la Couronne, loi réglant l'inaliénabilité du domaine de la Couronne...

Loi ordinaire

Droit constitutionnel :

- acte voté par le Parlement selon la procédure législative établie par la Constitution (critère organique et critère formel)
- acte voté par le Parlement selon la procédure législative et dans l'une des matières que la Constitution réserve expressément au Parlement (critère formel et critère matériel) : définition découlant de la Constitution du 4 octobre 1958, art. 46

Loi de programme

Droit des finances publiques : en matière de finances de l'Etat, regroupement de la forme législative de prévisions d'ouverture par des lois de Finances ultérieures, des autorisations de programmes nécessaires pour assurer le financement d'un ensemble cohérent de réalisations projetées

Loi référendaire

Droit constitutionnel : loi résultant de l'adoption en référendum d'un projet de loi soumis au peuple par le Président de la République dans les cas prévus par l'art. 11 de la Constitution du 4 octobre 1958

Loi uniforme

Droit international privé : on désigne comme tel une législation imposée par une convention internationale et qui réalise entre Etats signataires de cette convention une unification du droit dans les matières traitées par le traité

Loterie

Droit civil : mise en vente par un organisme d'un certain nombre de billets soumis au tirage au sort, lequel détermine ceux des acheteurs qui auront droit à un objet quelconque appelé lot

Lotissement

Droit administratif : toute division d'une même propriété foncière qui a pour effet de porter à plus de deux sur une période de moins de dix ans le nombre de terrains issus de ladite propriété en vue de l'implantation de bâtiments ; procédure soumise à une législation détaillée

Lots

Droit civil : fraction de biens, en nature ou en valeur, revenant à chaque copartageant sur l'ensemble à distribuer

Louage

Droit civil : contrat par lequel l'une des parties s'engage soit à faire jouir l'autre d'une chose, soit à lui procurer des services ou son industrie, temporairement et moyennant un certain prix

Louage de chose

Droit civil : contrat par lequel l'une des parties s'engage à procurer à l'autre pendant un certain temps la jouissance d'une chose moyennant un certain prix

Louage de services

Droit civil, droit du travail : contrat par lequel une personne s'engage moyennant rémunération à mettre temporairement son activité professionnelle à la disposition d'une autre personne

Lucrum cessans

manque à gagner

M

Magistrat

Procédure civile, procédure pénale : dans les juridictions judiciaires, les magistrats de carrière sont chargés de juger lorsqu'ils sont au siège et de requérir l'application de la loi lorsqu'ils sont au parquet
Procédure administrative : les membres des juridictions administratives bien que non magistrats au sens de l'article 34 de la Constitution du 4 octobre 1958 bénéficient de garanties d'indépendance

Magistrature

corps des magistrats exerçant leurs fonctions dans le cadre de l'autorité judiciaire

Main commune

Droit civil : clause par laquelle les époux conviennent que la communauté sera administrée conjointement, tout acte de disposition ou d'administration même s'il a pour objet des biens réservés est fait sous la signature du mari et de la femme

Main-d'œuvre

Droit du travail : ensemble des salariés d'une entreprise, d'une région ou d'un pays

Mainlevée

Droit civil, procédure civile : acte par lequel un particulier ou un juge arrête les effets d'une hypothèque, d'une saisie, d'une opposition

Maintien dans les lieux

Droit civil : droit que la loi reconnaît à certains locataires, sous certaines conditions, de demeurer dans le local loué à l'expiration du bail alors même que le bailleur s'y opposerait

Maire

Droit administratif : autorité communale élue en son sein par le Conseil municipal
Agent de la commune, il exécute les délibérations du Conseil municipal et possède ses propres pouvoirs d'actions, il est placé sous le contrôle de légalité du Préfet ; agent de l'Etat, il remplit des fonctions telles le service de l'état civil

Maître d'œuvre

Droit administratif, droit civil : personne, entreprise chargée de réaliser un ouvrage ou des travaux immobiliers, pour le compte du maître d'ouvrage ou d'en diriger la réalisation

Maître de l'ouvrage

Droit administratif : personne publique ou privée pour le compte de laquelle des travaux ou un ouvrage immobilier sont réalisés

Droit civil : dans le contrat d'ouvrage et d'industrie, partie contractante qui obtient, moyennant un prix, les services de l'entrepreneur

Majorité

Droit civil : âge fixé par la loi pour user de ses droits civils ou politiques, 18 ans depuis la loi du 5 juillet 1974

Droit constitutionnel :

- pluralité des voix dans une élections (majorité absolue : plus de la moitié des voix ; majorité qualifiée : majorité exigeant des conditions plus difficiles à réunir (ex : majorité des 2/3); majorité relative : plus de voix que n'en a obtenu un autre concurrent)
- parti ou coalition de partis détenant la majorité des sièges du Parlement et servant d'appui au Gouvernement en de régime parlementaire

Droit pénal : âge à partir duquel un individu est soumis au droit commun de la responsabilité pénale, à savoir 18 ans

Mal fondé

non-conformité d'une demande en justice aux règles de droit applicables

Mandat

Droit civil : acte par lequel une personne est chargée d'en représenter une autre pour l'accomplissement d'un ou plusieurs actes juridiques

Procédure pénale : ordre écrit ou mise en demeure par lequel ou laquelle un magistrat ou une juridiction pénale décide de la comparution ou de la mise en détention d'une personne

Mandat d'amener

Procédure pénale : ordre donné à la force publique par le procureur de la République ou un magistrat instructeur de conduire immédiatement une personne devant lui

Mandat d'arrêt

Procédure pénale : ordre donné à la force publique, par un magistrat instructeur ou par une juridiction pénale, de rechercher un inculpé ou un prévenu et de le conduire à la maison d'arrêt indiquée sur le mandat

Mandat de dépôt

Procédure pénale : ordre donné au surveillant chef d'une maison d'arrêt, par un magistrat instructeur ou une juridiction pénale, de recevoir ou de détenir un inculpé ou un prévenu

Mandat politique

Droit constitutionnel : mission que les citoyens confient à certains d'entre eux d'exercer le pouvoir en leur nom et pour leur compte

- mandat impératif : conception du mandat politique selon laquelle les élus tenant leur mandat des électeurs de leur circonscription doivent se conformer à leurs directives et peuvent être révoqués par eux

- mandat représentatif : conception du mandat politique selon laquelle les élus tenant leur mandat de la Nation elle-même l'exercent en toute indépendance au regard de leurs électeurs

Mandement

Procédure civile, procédure pénale : ordonnance du juge prescrivant à un plaideur d'accomplir tel ou tel acte, de présenter telle ou telle pièce

Manu militari, par la main militaire

expression qui signifie que l'on a recours à la force publique pour l'exécution d'une obligation ou d'un ordre

Marc le franc

Droit civil, procédure civile : dans la procédure de distribution par contribution, paiement des créanciers chirographaires proportionnellement au montant de leurs créances

Marché au comptant

Droit commercial : ensemble des opérations de ventes et d'achats de valeurs mobilières sur un marché boursier, exécutées immédiatement par le versement de l'argent et la remise des titres, sous réserve du délai nécessaire aux intermédiaires

Marché à forfait

Droit civil : dans le contrat de louage, d'ouvrage ou d'industrie, convention conclue entre le maître de l'ouvrage et l'entrepreneur, en vertu de laquelle le prix est fixé définitivement pour l'ensemble de l'ouvrage

Marchés publics

Droit administratif : contrats écrits passés par les personnes publiques en vue de la réalisation de travaux, de fournitures ou de services, assujettis à des règles précises de fond et de forme

Mariage

Droit civil : convention entre l'homme et la femme

Mariage putatif

Droit civil : mariage nul mais qui en raison de la bonne foi de l'un au moins des époux est réputé valable pour le passé à l'égard de cet époux ; à l'égard des enfants, le mariage est toujours putatif même si les deux époux sont de mauvaise foi

Marques de fabrique, de commerce et de services

Droit commercial : signes apposés sur des produits ou accompagnant des services afin de les distinguer de ceux des concurrents

Maternité

Droit civil : lien juridique existant entre la mère et son enfant

Mauvaise foi

comportement incorrect qui participe, à des degrés divers, de l'insincérité, de l'infidélité, voire de la déloyauté

Maxime

proposition d'origine ancienne, servant de règle juridique ou de mode d'interprétation du droit

Médiateur de la République

Droit constitutionnel, droit administratif : personnalité indépendante chargée, face à l'Administration, de simplifier et d'humaniser la protection et la défense des administrés

Mémoire

Droit administratif :

- mémoire introductif : requête déposée devant une juridiction administrative par le requérant ou son conseil, pouvant exposer de manière succincte les moyens invoqués et présentant les conclusions du demandeur
- mémoire ampliatif : mémoire pouvant faire suite au précédent pour développer les moyens exposés sommairement dans le mémoire introductif

Procédure civile : document écrit contenant l'exposé des prétentions d'un plaideur

Memorandum

Droit international public : rapport sur une question donnée comprenant souvent en conclusion injonctions ou propositions, adressé par un Etat à un autre Etat ou par un organe à un autre organe d'une organisation internationale

Menaces

Droit pénal : exercice d'une intimidation ou d'une pression ayant pour objet une atteinte aux personnes ou aux biens

Mention au dossier

Procédure civile : indication portée par écrit sur le dossier de l'affaire tenu par le secrétariat-greffe elle formalise certaines décisions prises au cours de l'instruction

Mention en marge

annotation placée en marge d'un acte aux fins d'adjonction, de rectification ou de mise à jour

Mer territoriale

Droit international public : bande maritime qui suit le tracé de la côte et fixée depuis la convention de Montego Bay du 10 décembre 1982 à 12 milles

Message

Droit constitutionnel : acte par lequel le Président de la République communique avec les assemblées parlementaires

Mesure conservatoire

Procédure civile : mesure ayant pour effet de conserver un droit ou un bien

Mesures d'instruction

Procédure : procédures ordonnées à la demande des parties ou d'office par le juge et tendant à établir la réalité et l'exactitude des faits sur lesquels porte une difficulté juridique ou un litige

Mesures préparatoires

Droit administratif : en contentieux administratif, catégorie juridique regroupant les actes de l'Administration dont le juge administratif se refuse à connaître parce qu'ils se bornent à préparer une décision sans être, par eux-mêmes, des actes faisant grief

Mesures provisoires

Procédure civile : décisions prises par le juge pour la durée d'un procès, comme la garde des enfants

Mesures de sûreté

Droit pénal : sanctions à caractère préventif et dépourvues de but rétributif et de caractère afflictif et infamant, fondées sur la constatation d'un état dangereux

Métayage

Droit civil : contrat en vertu duquel le propriétaire d'un domaine rural, le loue temporairement à une autre personne, appelée métayer, qui l'exploite moyennant partage des fruits et des pertes

Meuble

Droit civil : le terme désigne deux catégories de biens

- les biens corporels qui peuvent se transporter d'un lieu à un autre, soit qu'ils se meuvent par eux-mêmes comme les animaux, soit qu'ils ne puissent changer de place que par l'effet d'une force étrangère comme des choses inanimées : meubles par nature
- les biens incorporels qui sont des droits portant sur une chose mobilière par nature (droit réel, droit personnel, action en justice) ou des droits détachés de tout support matériel mais que la loi considère arbitrairement comme des meubles (droits intellectuels) : meubles par détermination de la loi

Meurtre

Droit pénal : homicide intentionnel

Mines

Droit administratif, droit civil : gisements de substances minérales ou fossiles, qu'en raison de leur valeur, la loi déclare distinct du sol relativement au régime de propriété

Ministère

Droit constitutionnel :

- ensemble des membres composant le Cabinet ministériel ou le Gouvernement
- groupe de services publics placés sous l'autorité d'un ministre

Ministère public

ensemble des magistrats de carrière chargés devant certaines juridictions de requérir l'application de la loi et de veiller aux intérêts généraux de la société

Ministre

Droit constitutionnel : membre du ministère ou du Gouvernement

- ministre à portefeuille : ministre chargé d'un département ministériel
- ministre délégué : ministre ayant reçu délégation du Premier Ministre pour gérer sous son autorité mais avec l'ensemble des pouvoirs reconnus à un ministre un domaine déterminé de sa compétence
- ministre d'Etat : ministre traditionnellement sans portefeuille nommé seulement pour des raisons de dosage politique

Minorité

Droit civil : état de celui qui n'a pas atteint la majorité légale (18 ans)

Minorité pénale

Droit pénal : état de l'auteur d'une infraction qui n'a pas atteint 18 ans

Minute

original d'un acte rédigé par un officier public ou d'un jugement conservé au greffe et revêtu de la signature du président et du secrétaire-greffier ; il en est délivré des copies exécutoires ou de simples copies certifiées conformes

Mise en accusation

Procédure pénale : décision de renvoi d'un inculpé devant la Cour d'assises relevant de la compétence de la Chambre d'accusation

Mise en cause

Procédure civile : demande en intervention forcée émanant soit du demandeur, soit du défendeur et dirigée contre un tiers, dans le but de lui rendre opposable le jugement à intervenir ou d'obtenir une condamnation contre lui

Mise en demeure

Droit administratif : injonction adressée par une autorité administrative, dans les cas prévus par les textes, pour ordonner à un particulier ou à une collectivité publique de prendre une mesure obligatoire ou de mettre fin à un comportement illégal

Droit civil, procédure civile : acte par lequel un créancier demande à son débiteur d'exécuter son obligation ; en droit commun, faite par exploit d'huissier

Droit du travail : injonction adressée par l'inspecteur du travail à un employeur de faire cesser une infraction à la réglementation du travail constatée dans son établissement

Droit financier : en matière de recettes encaissées par les comptables de la Direction générale des impôts, une mise en demeure doit être notifiée au débiteur n'ayant pas acquitté dans les délais les sommes portées sur l'avis de mise en recouvrement

Mise en état

Procédure civile : une affaire est en état, lorsque l'instruction ayant été effectuée, elle est prête à venir à l'audience pour être plaidée

Mise en garde

Droit constitutionnel : régime exceptionnel applicable par le Gouvernement lorsque les nécessités de la loi nationale l'exigent ; renforcement des pouvoirs du Gouvernement mais à la différence de l'état de siège, la mise en garde n'entraîne pas de transfert de compétences des tribunaux ordinaires aux tribunaux militaires ni de restrictions des libertés publiques

Mise à prix

Procédure civile : fixation du prix à partir duquel les enchères seront portées

Mise au rôle

Procédure civile : acte par lequel l'avocat du demandeur saisit le tribunal de grande instance en remettant au greffe une copie de l'assignation ; devant la cour d'appel, l'avoué de l'appelant remet au greffe une demande d'inscription au rôle

Mission diplomatique

Droit international public : ensemble des agents diplomatiques assurant la représentation d'un Etat auprès d'un autre Etat

Mitigation des peines

Droit pénal : mesure légale tendant à substituer une peine plus douce à la peine ordinaire attachée à l'infraction commise en faveur de certaines catégories de délinquants pour tenir compte de la faiblesse physique résultant de leur âge ou de leur sexe

Motives

motivation subjective déterminant le délinquant à enfreindre la loi

Mobilia sequuntur personam

Droit international privé : règle inventée par les glossateurs et restée d'application coutumière, selon laquelle les biens mobiliers sont attachés à la personne de leur propriétaire

Monarchie

Droit constitutionnel : régime politique où un seul gouverne par voie d'hérédité mais d'après des lois fixes

- monarchie absolue : celle où le monarque n'est soumis à aucun contrôle positif
- monarchie limitée ou constitutionnelle : celle où le monarque a consenti à se limiter en établissant une Constitution et en acceptant l'existence à côté de lui d'autres organes

Monisme

Droit international public : conception doctrinale selon laquelle Droit interne et Droit international sont des manifestations d'un même ordre juridique

Monnaie

Droit civil : instrument légal assurant l'exécution des obligations de sommes d'argent et servant d'étalon de valeur pour l'estimation des biens

- métallique elle est constituée par des métaux précieux
- fiduciaire, elle consiste en billets dont la valeur est déterminée impérativement par l'Etat
- scripturale, elle n'est pas matérialisée et est représentée par le solde des comptes de dépôts bancaires

Monocamérisme ou monocaméralisme

Droit constitutionnel : système d'organisation du Parlement consistant dans l'institution d'une chambre unique

Monocratie

Droit constitutionnel : du grec monos qui veut dire seul et cratos, gouvernement nom générique des régions politiques où le pouvoir appartient à un seul

Monopole de droit

Droit administratif : privilège d'exploitation exclusive concédé à une entreprise publique ou privée par une loi formelle

Monopole de fait

Droit administratif, droit commercial : situation économique dans laquelle toute concurrence est éliminée

Montants compensatoires

Droit financier : instrument financier au fonctionnement complexe de la politique agricole commune de la CEE

Moratoire

Droit civil, procédure civile : délai qui suspend les poursuites contre tous les débiteurs ou contre certaines catégories seulement et que la loi accorde lorsque les circonstances générales rendent difficile ou impossible le paiement des obligations

Mort

Droit civil : cessation de la vie ; la mort entraîne la disparition de la personnalité juridique

Peine de mort

Droit pénal : abolie en France par la loi du 9 oct 1981, elle était une peine principale, criminelle, afflictive et infamante

Motif

Droit civil, procédure civile : soutien rationnel de l'argumentation développée par les plaideurs dans les conclusions et par les magistrats dans les jugements des arrêtés ; le défaut ou la contradiction de motifs constitue un cas de pourvoi en cassation

Motivation des actes administratifs

Droit administratif : obligation instituée à la charge des diverses Administrations et de la Sécurité sociale en vue de garantir les droits des intéressés, d'informer ceux-ci des motifs de droit et de fait ayant fondé certaines catégories de décisions individuelles défavorables qui les concernent

Moyens

Procédure : es moyens sont le soutien nécessaire de la demande et de la défense ; ils forment le fondement de la cause ; un moyen nouveau peut être présenté à tout moment en première instance ou en appel mais non pour la première fois en cassation

Moyens inopérants

Droit administratif : dans la terminologie de la procédure administrative, moyens insusceptibles d'être retenus par le juge, comme ne pouvant par leur nature être invoqués pour soutenir des conclusions

Multipartisme

Droit constitutionnel : système où plusieurs partis politiques se disputent le pouvoir, ce qui oblige en général à former des gouvernements de coalition

Municipalité

Droit administratif : ensemble formé par le maire et ses adjoints

Mutation

Droit civil, droit commercial : transfert d'un bien d'un patrimoine dans un autre ou substitution d'une personne à une autre à la tête d'un patrimoine

Droit du travail : modification de la situation d'un salarié résultant de son affectation à un autre poste ou à une autre fonction ou dans un autre service ou établissement de la même entreprise ; elle peut être une mesure disciplinaire ou une mesure de réorganisation

Mutation domaniale

Droit administration : faculté reconnue par la jurisprudence au profit de l'Etat de faire affecter aux besoins de ses services publics des dépendances du domaine public d'autres collectivités de Droit public qui, en conservant la propriété, ne pourront prétendre qu'à une indemnité fondée par la jurisprudence sur la théorie des dommages de travaux publics

Mutuum

Droit civil : contrat en vertu duquel une personne dite le prêteur remet à une autre dénommée l'emprunteur une chose fongible et consommable à charge pour elle d'en restituer une semblable ; appelé aussi prêt de consommation

Mutuus dissensus

Droit civil : dissentiment mutuel

N

Naissance

Droit civil : instant qui marque la sortie de l'enfant du sein maternel ; elle est la condition de l'acquisition de la capacité juridique qui remonte dans ses effets au jour de la conception

Nantissement

Droit civil : contrat par lequel un débiteur remet une chose mobilière ou immobilière à un créancier pour la garantie de sa dette

- le nantissement d'une chose mobilière s'appelle gage ;
- le nantissement d'une chose immobilière s'appelle antichrèse

Droit commercial : forme de gage sans dépossession du débiteur

Nation

Droit constitutionnel : groupement d'hommes ayant entre eux des affinités tenant à des éléments communs à la fois objectifs (race, langue, mode de vie) et subjectifs (sentiment de parenté spirituelle, désir de vivre ensemble) qui les unissent et les distinguent d'autres groupes

Nationalisation

Droit administratif : expropriation législative des propriétaires ou actionnaires de firmes industrielles ou commerciales avec transfert du pouvoir de direction à des organes censés représenter la collectivité nationale

Nationalisme

Droit constitutionnel, droit international public :

- doctrine selon laquelle la nation a le droit de pratiquer une politique dictée par la seule considération de sa puissance et de sa grandeur
- doctrine et action politique des individus qui cherchent à réaliser l'indépendance de leur nation en la libérant de la domination étrangère

Nationalité

Droit civil, droit international privé et public : lien juridique et politique qui rattache un individu à un Etat souverain

Nationalité des personnes morales

Droit international privé : les personnes morales de droit privé sont rattachées au système juridique d'un Etat, celui où est fixé leur siège social

Nationalités, principe des

Droit international public : principe selon lequel toute Nation a le droit de se constituer en Etat indépendant

Naturalisation

Droit international privé, droit international public : acquisition volontaire de la nationalité qui emporte généralement l'abandon de la nationalité d'origine

Nature de juridiction

la nature d'une juridiction précise si elle est un tribunal de droit commun ou un tribunal d'exception

Navette

Droit constitutionnel : va et vient d'un projet ou d'une proposition de loi d'une assemblée à l'autre en régime bicaméral tant que subsiste entre elles un désaccord sur le texte

Nécessité

Droit civil : caractère de ce dont on a absolument besoin

état de nécessité : situation dans laquelle se trouve une personne qui, pour éviter un grave péril, cause à autrui un dommage de moindre importance

Droit administratif : en considération de la nécessité, des tolérances sont apportées par la jurisprudence dans la rigueur des règles de compétence et de forme

Procédure civile : circonstance de fait permettant au juge d'ordonner l'exécution provisoire d'un jugement, d'autoriser soit une signification, soit une exécution en dehors des heures légales et des jours ouvrables, de procéder non contradictoirement en prescrivant une mesure à l'insu de la partie adverse

Negotium, affaire

dans un acte juridique ou un contrat, le negotium concerne la question de fond que vice cet acte ou ce contrat

Nemo auditur propriam turpitudinem allegans

Droit civil, procédure civile : personne n'est entendue par un juge lorsqu'il allègue sa propre turpitude

Nemo censetur ignorare legem

personne n'est censé ignorer la loi

Nemo dat quod non habet

Droit civil, droit commercial : personne ne peut transférer la propriété d'une chose qui ne lui appartient pas

Nemo iudex in re sua, nul n'est juge en sa propre cause

Procédure : cet adage, destiné à garantir l'impartialité des décisions de justice, explique les incompatibilités et les incapacités dont sont frappés les magistrats

Nemo liberalis nisi liberatus

Droit civil : une personne qui a des dettes ne doit pas faire de libéralités

Nemo plus iuris ad alium transferre potest quam ipse habet

Droit civil : une personne ne peut transférer à autrui plus de droits qu'elle n'en a elle-même

Neutralisation

Droit international public : régime juridique conventionnel applicable à une partie du territoire d'un Etat et qui consiste en l'interdiction de toute manifestation de puissance militaire dans ce secteur

Neutralité

Droit international public :

- neutralité occasionnelle : un Etat non belligérant pendant une guerre déterminée
- neutralité permanente : statut d'un Etat qui est tenu par traité de ne jamais entreprendre de guerre offensive

Nom

Droit civil : le nom patronymique est un élément du nom servant à désigner une personne, attribué en raison de la filiation

Nomades

Droit civil : personnes qui en raison de leur mode de vie n'ont pas de résidence stable

Nom commercial

Droit commercial : terme qui désigne une entreprise et permet de la distinguer des entreprises concurrentes

le nom commercial est un des éléments incorporels du fonds de commerce

Non-assistance à personne en danger

Droit pénal : délit réalisé par le fait de ne pas porter volontairement assistance à une personne s'il est possible de lui prêter sans risquer pour soi-même ou pour des tiers

Non bis in idem

Droit pénal : formule qui exprime le principe selon lequel une personne déjà jugée pour un fait délictueux ne peut être poursuivie à nouveau pour ce même fait

Nonce

Droit international public : ambassadeur du Saint-Siège

Non-cumul des peines, principe de

Droit pénal : principe en vertu duquel un individu convaincu de plusieurs crimes, délits ou contraventions de 5^e classe punies d'emprisonnement, non séparés par une condamnation définitive, ne peut se voir infliger que la seule peine afférente à l'infraction la plus grave

Non-lieu

Procédure pénale : décision par laquelle une juridiction d'instruction se fondant sur un motif de droit ou une insuffisance de charges ne donne aucune suite à l'action publique

Non rétroactivité, principe de

Principe en vertu duquel une norme juridique nouvelle ne porte que pour l'avenir et ne peut remettre en cause les situations anciennes nées de l'application de la règle antérieure

Norme

Droit général : terme synonyme de règle de droit, de règle juridique, générale et impersonnelle

Notaire

Droit civil : officier public et officiel ministériel chargé de conférer l'authenticité aux actes instrumentaires et de conseiller les particuliers

Note en délibéré

Procédure civile : note que remet au tribunal un plaideur au cours du délibéré

Notification

Droit administratif : mode de publicité employé normalement en matière d'actes individuels et consistant à informer personnellement l'intéressé de la mesure en cause

Procédure civile : formalité par laquelle un acte extrajudiciaire, un acte judiciaire ou un jugement est porté à la connaissance de l'intéressé

Notoriété

Droit civil : caractère de ce qui est connu du plus grand nombre

Nue-propriété

Droit civil : droit réel principal, démembrement du droit de propriété qui donne à son titulaire le droit de disposer de la chose mais ne lui confère ni l'usage, ni la jouissance, prérogatives de l'usufruitier

Nuisances

troubles de plus en plus grands portant atteinte à la vie collective

Nul ne plaide par procuration

Procédure civile : règle qui impose au mandataire judiciaire de révéler dans toutes les pièces de procédure le nom de son mandant

Nullité

Droit civil : sanction prononcée par le juge et consistant dans la disparition rétroactive de l'acte juridique qui ne remplit pas les conditions pour sa formation

- elle est absolue lorsque les conditions imposées par la loi sont essentielles et tendent à la protection de l'intérêt générale ou de l'ordre public et les bonnes mœurs
- elle est relative lorsqu'elle sanctionne une règle destinée à protéger une partie de l'acte

Nullité d'acte de procédure

Procédure civile : sanction d'irrégularité commise dans la rédaction ou la signification d'un acte de procédure

Nullité des jugements

Procédure civile : il est interdit d'introduire une action en nullité contre un acte de juridiction

Nullum crimen, nulla poena sine lege, il n'y a pas de crime, il n'y a pas de peine sans loi

Droit pénal : formule exprimant le principe fondamental de la légalité des délits et des peines

O

Objecteur de conscience

Droit administratif : citoyen qui refuse par respect d'une règle morale d'accomplir ses obligations militaires mais sans se soustraire à la justice de son pays

Objet

Droit civil : l'objet du contrat désigne l'opération juridique que les parties ont voulu effectuer ; l'objet de l'obligation désigne la prestation ou la chose que chacune des parties s'est engagée à fournir

Obligation

Droit civil : au sens large, lien étroit entre deux ou plusieurs personnes en vertu duquel l'une des parties dite le créancier peut contraindre l'autre dénommée le débiteur à exécuter une prestation ; au sens restreint, synonyme de dette

Droit commercial : titre négociable émis par une société de capitaux qui emprunte un capital important généralement à long terme et divise sa dette en un grand nombre de coupures

Obligation alimentaire

Droit civil : obligation mise à la charge d'une personne de fournir des secours principalement en argent, exceptionnellement en nature, à un proche parent ou allié dans une situation de besoin

Obligation alternative

Droit civil : une obligation est alternative lorsque deux prestations étant soumises au rapport de droit, le débiteur peut n'en exécuter qu'une seule

Obligation conditionnelle

Droit civil : obligation dont l'existence dépend de la réalisation d'une condition

Obligations conjointes

Droit civil : obligations qui se divisent de plein droit entre les créanciers, de sorte que chaque créancier ne peut exiger que sa part et que chaque débiteur ne peut être poursuivi que pour sa part de dette

Obligations conjonctives

Droit civil : obligations contraignant le débiteur à exécuter plusieurs prestations pour être libéré

Obligations convertibles

Droit commercial : obligations susceptibles d'être échangées par la société émettrice contre des actions de ladite société à la demande de l'obligataire

Obligation indivisible

Droit civil : obligation qui en raison des caractères naturels ou conventionnels de son objet est insusceptible de division entre les créanciers ou les débiteurs

Obligation in solidum

Droit civil : obligations créées par la jurisprudence de plusieurs personnes tenues chacune pour le tout envers le créancier, alors qu'il n'existe entre elles, aucun lien de représentation

Obligation de moyen

Droit civil : obligation en vertu de laquelle le débiteur n'est pas tenu de résultat précis mais uniquement des moyens à mettre en œuvre

Obligation naturelle

Droit civil : obligation dont l'inexécution n'est pas juridiquement sanctionnée et ne contraint qu'en conscience

Obligation réelle

Droit civil : obligation pesant sur un débiteur qui est tenu seulement en tant que détenteur d'une chose déterminée

Obligation de réserve

Droit administratif, procédure générale : une obligation de réserve pèse sur les fonctionnaires et sur les magistrats

Obligation de résultat

Droit civil : obligation en vertu de laquelle le débiteur est tenu d'un résultat précis

Obligation de sécurité

Droit civil : obligation introduite par la jurisprudence dans certains types de contrat et par laquelle le débiteur est tenu d'assurer, outre la prestation principale objet du contrat, la sécurité du créancier

Obligation solidaire

Droit civil : l'obligation est solidaire lorsque dans les rapports avec le créancier commun chaque débiteur est tenu de payer l'intégralité de la dette

Occupation

Droit civil : mode d'acquisition de la propriété par la prise de possession d'une chose n'appartenant à personne

Droit international public : établissement par un Etat de son autorité sur un territoire

Octroi

Droit administratif, droit financier : droit qui frappait certaines denrées à leur entrée sur le territoire d'une ville

Droit constitutionnel : mode automatique d'établissement des Constitutions par décision unilatérale du Chef de l'Etat qui consent à réglementer l'exercice de son pouvoir

Office, mesures prises d'

Procédure : une mesure est prise d'office par une juridiction, un magistrat, un représentant du Ministère public lorsque cette autorité, usant de son pouvoir d'initiative peut le faire sans être sollicitée par une demande préalable des parties, soit en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, soit en vertu des pouvoirs propres que cette autorité détient

Officier de l'état civil

Droit civil : officier public, chargé dans chaque commune de la tenue et de la conservation des actes de l'état civil

Officier ministériel

personne titulaire d'un office qui lui est conféré à vie par l'autorité publique et pour lequel il a le droit de présenter un successeur

Officier de police judiciaire

Procédure pénale : fonctionnaire placé sous l'autorité du Parquet et le contrôle de la chambre d'accusation ayant pour mission d'accomplir les opérations ressortissant à l'enquête de police

Officier public

qualité conférée à une personne qui a le pouvoir d'authentifier des actes, ex : le maire en tant qu'officier de l'état civil, le notaire...

Offre

Droit civil : fait par lequel une personne propose à un tiers la conclusion d'une convention

Offre de concours

Droit administratif : contrat administratif par lequel un particulier ou une personne publique s'engage à contribuer aux frais de réalisation d'un travail devant être exécuté par une autre personne publique

Oligarchie

Droit constitutionnel : régime politique dont le pouvoir appartient à un nombre restreint de personnes, à une classe aristocratique

Ombudsman

Droit constitutionnel : vocable suédois désignant une personnalité indépendante chargée dans certains pays d'examiner les plaintes formulées par les citoyens contre les autorités administratives et disposant, s'il y a lieu, de la faculté d'intervenir auprès du gouvernement

Onus probandi incumbit actori

Droit civil, procédure civile : la charge de la preuve incombe à celui qui allègue

Opportunité des poursuites

Procédure pénale : principe de procédure en vertu duquel liberté est reconnue aux magistrats du ministère public de ne pas déclencher de poursuites pour un fait offrant toutes les caractéristiques d'une infraction

Opposabilité

Droit civil : rayonnement d'un acte ou d'un jugement à l'égard de ceux qui n'ont été ni parties ni représentées

Opposition

Droit constitutionnel : le ou les partis opposés à l'équipe au pouvoir

Procédure civile, procédure administrative : voie de recours ordinaire de droit commun et de rétractation ouverte au plaideur contre lequel a été rendue une décision par défaut, lui permettant de saisir le tribunal qui a déjà statué, en lui demandant de juger à nouveau l'affaire

Option

Droit civil : faculté ouverte par la loi ou la volonté permettant à une personne de choisir entre plusieurs partis

Option de nationalité

Droit international privé : faculté offerte par le Code de la nationalité de répudier, de renoncer à répudier, de décliner ou de réclamer la nationalité française

Droit international public : droit reconnu aux habitants d'un territoire à céder de choisir individuellement dans un délai déterminé entre la nationalité de l'Etat cédant et celle de l'Etat cessionnaire

Ordonnance

Droit constitutionnel :

- acte fait par le Gouvernement avec l'autorisation du Parlement dans les matières du domaine de la loi selon l'article 38 de la Constitution du 4 octobre 1958
- ordonnances prises en vertu de l'article 92 de la dite Constitution pour la mise en place des institutions
- ordonnances prises en vertu de l'article 47 de la dite Constitution pour mettre en vigueur le projet de budget
- ordonnance prises en vertu d'une habilitation donnée par une loi référendaire intervenue dans l'un des cas prévus par l'article 11 de la dite Constitution

Procédure civile, droit pénal : décision rendue par le chef d'une juridiction ; décision rendue par un magistrat chargé de l'instruction

Ordonnance de taxe

Procédure civile : ordonnance rendue par le président d'une juridiction lorsque des contestations surgissent relativement à la liquidation des dépens

Ordonnement

Droit financier : acte administratif donnant conformément aux résultats de la liquidation l'ordre au comptable public de payer la dette de la personne publique

Ordre des avocats

organisation corporative réunissant obligatoirement tous les avocats attachés à un même barreau

Ordre des héritiers

Droit civil : catégorie dans laquelle sont classés les héritiers présomptifs d'une personne

Ordre du jour

Droit civil, droit commercial : ensemble des questions inscrites au programme d'une assemblée d'association ou de société

Droit constitutionnel : ensemble des questions inscrites au programme d'une séance d'une assemblée

Ordre de la loi

Droit pénal : fait justificatif qui exclut la responsabilité pénale de celui qui devient l'agent d'exécution de la loi ; l'ordre de la loi couvre aussi la permission de la loi

Ordre public

Droit civil : caractère des règles juridiques imposées pour des raisons de moralité, salubrité ou de sécurité dans les rapports sociaux, dérogation impossible

Droit international privé : notion particulariste d'un Etat ayant pour effet d'éliminer toute règle juridique étrangère qui entraînerait la naissance d'une situation contraire aux principes fondamentaux du droit national

Organisation internationale

Droit international public : groupement permanent d'Etats dotés d'organes destinés à exprimer sur des matières d'intérêt commun une volonté distincte de celle des Etats membres

Original

synonyme de minute ; désigne le document primitif

Outrage

Droit pénal : expression menaçante, diffamatoire ou injurieuse propre à diminuer l'autorité morale de la personne investie d'une des fonctions désignées par la loi

Ouverture

Procédure civile : terme précisant les cas dans lesquels est ouverte une action

Droit civil, droit commercial : l'expression est utilisée en droit civil et en droit commercial, marquant le point de départ d'une opération juridique

Ouverture de crédit

Droit commercial : convention expresse par laquelle un banquier s'engage à mettre certaines sommes à disposition de son client pendant une période déterminée

P

Pacta sunt servanda

locution affirmant le principe selon lequel les traités et plus généralement les contrats doivent être respectés par les parties

Pacte

Droit civil : accord de volontés

Droit constitutionnel : procédé monarchique d'établissement de la Constitution par accord entre une assemblée qui la propose et le roi qui l'accepte

Pacte comissoire

Droit civil, procédure civile :

- convention qui prévoit que la résolution du contrat sera encourue de plein droit en cas d'inexécution totale ou partielle
- clause par laquelle un créancier gagiste ou hypothécaire obtient de son débiteur qu'il deviendra propriétaire de la chose en cas de non-paiement

Paiement

Droit civil : exécution volontaire d'une obligation quel qu'en soit l'objet

Panachage

Droit constitutionnel : faculté pour l'électeur de composer lui-même sa liste en prenant des candidats sur plusieurs listes en présence

Papiers domestiques

Droit civil : tous documents privés conservés par les familles et susceptibles de constituer un moyen de preuve de façon exceptionnelle

Parallélisme des formes, principe du

Droit administratif, droit constitutionnel : principe d'application générale en droit public, selon lequel une décision prise par une autorité dans des formes déterminées ne peut normalement être anéantie par elle qu'en respectant les mêmes formes

Paraphe

Droit international public : signature abrégée d'un traité (initiales des négociateurs)

Droit civil, droit commercial : signature abrégée

Parenté

Droit civil : lien unissant les personnes par le sang

Parlement

Droit constitutionnel :

- sous l'Ancien Régime, cour souveraine de justice
- Assemblée délibérante ayant pour fonction le vote des lois et le contrôle du Gouvernement

Parlementarisme

Droit constitutionnel : - parlementarisme rationalisé : régime parlementaire réglementé de manière à pallier les inconvénients résultant de l'absence d'une majorité cohérente

Parquet

nom donné au ministère public attaché à une juridiction

Part sociale

Droit commercial : droit que l'associé reçoit en contrepartie de son apport ; elle représente une fraction du capital social et détermine les prérogatives de l'associé

Partage

Droit civil : opération qui met fin à une indivision

Parti politique

Droit constitutionnel : groupement d'hommes qui partagent les mêmes idées sur l'organisation et l'administration de la société et qui cherchent à parvenir au pouvoir

Participation aux acquêts

Droit civil : régime matrimonial conventionnel ; pendant le mariage tout se passe comme si les époux étaient mariés sous un régime de séparation de biens
à la dissolution, chacun des époux a droit à une somme égale à la moitié des acquêts réalisés par l'autre partie

Partie

Droit civil : personne physique ou morale, privée ou publique, engagée dans une instance judiciaire

Partie civile

Droit pénal : nom donné à la victime d'une infraction lorsqu'elle exerce les droits reconnus en cette qualité devant une juridiction répressive

Parties communes

Droit civil : dans le droit de la copropriété, les parties communes d'un immeuble bâti sont celles qui ne font pas l'objet d'une jouissance privative

Partie jointe

Procédure civile : position qu'occupe le ministère public lorsqu'il intervient dans un procès où il n'est ni demandeur ni défendeur pour présenter ses observations sur l'application de la loi

Partie principale

Procédure civile : mode d'action du ministère public quand il se présente dans un procès civil en qualité de demandeur ou de défendeur

Pas d'intérêt, pas d'action

adage selon lequel une action en justice n'est pas recevable si son auteur ne justifie pas de son intérêt à l'engager

Passif

Droit commercial : ensemble des dettes d'une entreprise commerciale ou non

Pater is est quem nuptiae demonstrant

Droit civil : le mari de la mère est présumé être le père de l'enfant

Paternité

Droit civil : lien juridique existant entre le père et son enfant

Patrimoine

Droit civil : ensemble des biens et des obligations d'une personne envisagé comme une universalité de droit

Patrimoine commun de l'humanité

Droit international public : formule d'internationalisation de certains espaces tels les fonds marins, l'espace extra-atmosphérique...

Paulienne, action

Droit civil : action par laquelle un créancier, agissant en son nom personnel, attaque les actes faits par son débiteur en fraude de ses droits

Péage

Droit administratif : droit perçu pour l'usage d'un ouvrage public par les particuliers au profit de la personne publique ou du concessionnaire qui, ayant construit l'ouvrage, est chargé de la gestion

Pécule

Droit pénal : partie de la rémunération du travail d'un délinquant détenu qui lui est remise au moment de sa libération

Peines

Droit pénal : sanctions infligées au délinquant en rétribution des infractions commises

- peines principales : sanctions obligatoirement attachées par le législateur à une incrimination
- peines criminelles : afflictives et infamantes (réclusion criminelle à perpétuité, réclusion criminelle à temps et détention criminelle à temps) ou seulement infamantes (bannissement, dégradation civique)
- peines correctionnelles
- peines de police
- peines accessoires découlant de plein droit du prononcé d'une peine principale
- peines complémentaires
- peines politiques...

Penitus extraneus, tout à fait étranger

expression par laquelle on désigne les tiers

Pension alimentaire

Droit civil : somme d'argent versée périodiquement pour faire vivre une personne dans le besoin en exécution d'une obligation alimentaire

Péremption

Droit civil : nantissement du fait de l'écoulement d'un délai déterminé de certains actes sans retentissement sur le droit qui les justifie

Péremption du jugement

Procédure civile : péremption atteignant les jugements rendus par défaut ou réputés contradictoires, en matière civile, lorsqu'ils ne sont pas signifiés dans les six mois de leur prononcé

Période de sûreté

Droit pénal : mesure d'exécution des peines privatives de liberté égales ou supérieures à 10 ans non assorties de sursis prononcées du chef de certaines infractions selon laquelle le condamné ne peut bénéficier d'une remise de peine pendant une période donnée

Permis de construire

Droit administratif : autorisation préalable à la généralité des constructions et travaux connexes

Permission de sortie

Droit pénal : autorisation accordée à un détenu sous certaines conditions de s'absenter d'un établissement pénitentiaire pendant un temps déterminé

Permission de voirie

Droit administratif : acte administratif unilatéral autorisant une occupation privative d'une portion de la voirie moyennant redevance ; permission précaire, révocable sans indemnité

Perquisition

Procédure pénale : recherche policière ou judiciaire des éléments de preuve d'une infraction au domicile d'une personne

Persona grata, personne agréée

Droit international public : expression employée pour désigner l'agent diplomatique qui jouit de la confiance du Gouvernement auprès duquel il est ou doit être accrédité

Personnalité des lois, principe de la

Droit international privé : système juridique selon lequel plusieurs lois sont susceptibles d'être appliquées sur un même territoire en raison de la coexistence de groupes ethniques différents

Personnalité des peines, principe de la

Droit pénal : principe selon lequel une peine ne peut frapper autre que l'auteur d'une infraction

Personnalité juridique

Droit civil : qualité d'une personne juridique

Personne juridique

Droit civil : être titulaire de droits et d'obligations ; synonyme : sujet de droits

Personne morale

Droit civil, droit public : groupement de personnes ou de biens ayant la personnalité juridique, donc titulaires de droits et d'obligations

Personne publique

Droit administratif : terme générique désignant une collectivité publique

Pertinence

Procédure civile : adéquation des moyens à l'objet du litige

Pétition

Droit constitutionnel : recours gracieux que les citoyens peuvent adresser par écrit aux assemblée parlementaires

Pièces

Procédure : documents utilisés par les plaideurs à l'appui de leurs prétentions ou de leurs dénégations

Plaidoirie

Procédure générale : exposé verbal à l'audience des prétentions et arguments des parties

Plainte

Procédure pénale : acte par lequel la partie lésée par une infraction porte celle-ci à la connaissance du Procureur de la République, directement ou par l'intermédiaire d'une autre autorité

Plainte avec constitution de partie civile

Procédure pénale : acte par lequel la partie lésée par un crime ou un délit met l'action publique en mouvement devant le juge d'instruction

Plan de redressement

Droit commercial : plan établi au cours de la période d'observation ouverte par le jugement de redressement judiciaire en vue de continuation ou de cession partielle ou totale de l'entreprise

Plan social

Droit du travail : ensemble des mesures prises par l'entreprise à l'occasion d'un licenciement collectif pour motif économique, destiné à éviter des licenciements et faciliter le reclassement du personnel licencié

Plébiscite

Droit constitutionnel : lors d'un plébiscite, les électeurs sont appelés à se prononcer moins sur le texte objet du plébiscite que pour témoigner de leur confiance envers l'homme d'Etat qui le leur soumet

Plein contentieux, recours de

Droit administratif : synonyme de pleine juridiction

Pleins pouvoirs, loi de

Droit constitutionnel : expression employée pour désigner la loi par laquelle le Parlement habilite le Gouvernement à prendre pendant une durée déterminée des actes réglementaires dans des matières relevant de part la Constitution de la loi

Plénipotentiaire

Droit international public : personne habilitée, en vertu des pleins pouvoirs dont elle dispose, à représenter un Gouvernement dans une négociation ou pour l'accomplissement d'une mission

Plénitude de juridiction

Procédure civile : qualité appartenant parmi les juridictions de droit commun en matière civile à la Cour d'appel

elle lui permet de connaître en appel les affaires portées au premier degré devant un tribunal qui n'était pas compétent car elle purge le vice d'incompétence

Procédure pénale : principe de procédure selon lequel les juridictions de jugement en matière répressive sont compétentes pour statuer sur toutes les exceptions soulevées en défense par le prévenu ou l'accusé, sauf les exceptions préjudicielles légalement définies

Ploutocratie

Droit constitutionnel : régime où le pouvoir politique appartient aux plus riches

Police

Droit administratif : il s'agit de la police administrative constituée par l'ensemble des services ayant pour but d'assurer le maintien de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique

Procédure pénale : la police judiciaire est constituée par les fonctionnaires de la police nationale, de la gendarmerie et certaines autres personnes nommément désignées ayant pour mission de constater les infractions, d'en établir la preuve, d'en identifier les auteurs et d'exécuter une fois l'information ouverte les délégations des juridictions d'instruction

Police d'assurance

Droit civil, droit commercial : document signé par l'assureur et par le souscripteur constatant l'existence et le contenu du contrat d'assurance

Politique

Droit constitutionnel : terme qui vient de polis, gestion de la cité ou science du gouvernement des Etats

- manière de gouverner
- ensemble des affaires publiques

Polyarchie

Droit constitutionnel : système politique caractérisé par une pluralité de centres autonomes de décision, le pouvoir n'étant pas détenu par une élite ou une classe déterminée mais réparti entre des groupes concurrents contraints à la négociation et au compromis

Pondération

Droit international public : système qui tend à donner aux Etats, au sein d'une Organisation internationale, une place proportionnelle à leur importance de fait

Portefeuille

Droit constitutionnel : département ministériel ; ministre sans portefeuille : ministre qui appartient au Gouvernement sans être à la tête d'un département ministériel

Position dominante

Droit commercial, droit pénal : position d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises sur un marché déterminé qui, compte tenu notamment des potentialités de concurrence, se trouve dans la situation d'agir sans tenir notablement compte des concurrents

Positivism juridique

le positivisme juridique est une doctrine qui ne reconnaît de valeur qu'aux règles du droit positif

Possession

Droit civil : maîtrise de fait exercée sur une chose corporelle et correspondant dans l'intention du possesseur à l'exercice d'un droit réel ; elle s'oppose à la détention

Possession d'état

Droit civil : apparence d'un état donné ; elle se compose de trois éléments :

- nomen (la personne qui porte le nom correspondant à l'état dont elle a la possession)
- tractatus (la personne est considérée par son entourage comme ayant l'état mis en cause)
- fama (la personne a la réputation aux yeux du public d'avoir l'état dont apparence est donnée)

Poursuite

Procédure pénale : ensemble des actes accomplis par le ministère public, certaines administrations ou la victime d'une infraction, dans le but de saisir les juridictions répressives compétentes et aboutir à la condamnation du coupable

Pourvoi en cassation

Procédure civile, procédure pénale : recours contre une décision en dernier ressort porté devant la Cour de cassation et fondé sur la violation de la loi, l'excès de pouvoir, l'incompétence, l'inobservation des formes, le manque de base légale, la contrariété de jugements ou la perte de fondement juridique
Droit administratif : recours contre une décision rendue en dernier ressort par une juridiction administrative, porté devant le Conseil d'Etat ou exceptionnellement devant une juridiction spécialisée, fondés sur l'un des quatre cas de recours pour excès de pouvoir à l'exception du détournement de pouvoir

Pourvoi incident

Procédure civile : pourvoi émanant de la partie défenderesse au pourvoi principal ; présentation dans le délai de deux mois reconnu au défendeur pour déposer son mémoire en défense

Pourvoi provoqué

Procédure civile : pourvoi incident formé dans le délai de deux mois reconnu au défendeur pour déposer son mémoire en défense et émanant d'une partie contre laquelle n'avait pas été formé le pourvoi

Pouvoir

Droit civil : le pouvoir est une faculté permettant à une personne de gouverner une autre personne publique ou privée ou de gérer les biens d'une autre personne pour le compte de celle-ci

Procédure civile : aptitude à agir en justice au nom et pour le compte soit d'une personne morale, soit d'une personne atteinte d'une incapacité d'exercice

Pouvoir constituant

Droit constitutionnel : pouvoir qualifié pour établir ou modifier la constitution

- pouvoir constituant originaire : celui qui s'exerce d'une manière inconditionnelle pour doter un Etat d'une constitution alors qu'il n'en possède pas
- pouvoir constituant dérivé : celui qui s'applique à la révision de la constitution déjà en vigueur, selon les règles posées par elle

Pouvoir discrétionnaire

Droit administratif : classification opérée parmi les pouvoirs de l'Administration par référence à la plus ou moins grande liberté qui lui est reconnue d'apprécier l'opportunité de la mesure à prendre la compétence est liée si la réunion des conditions légales l'oblige à prendre l'acte ; elle est discrétionnaire si elle l'autorise à agir

Pouvoirs exceptionnels

Droit constitutionnel : pouvoirs renforcés reconnus au Président de la République par la Constitution du 4 octobre 1958 en cas de circonstances graves

Pouvoir hiérarchique

Droit administratif : pouvoir appartenant au supérieur sur les actes de ses subordonnés (pouvoir d'instruction, pouvoir de réformation ou d'annulation ou de correction)

Pouvoirs implicites

Droit international public : compétences qui, sans être expressément énoncées dans l'acte constitutif d'une Organisation internationale, doivent être reconnues à celle-ci comme lui ayant été tacitement conférées, en tant qu'elles sont nécessaires pour lui permettre d'exercer effectivement ses fonctions

Pouvoir institutionnalisé

Droit constitutionnel : pouvoir dissocié de la personne des gouvernants et transféré à des institutions juridiques stables et permanentes dont les gouvernants ne sont que les agents provisoires

Pouvoir politique

Droit constitutionnel : pouvoir qui s'exerce dans le cadre d'une société politique

Pouvoirs publics

Droit constitutionnel, droit administratif : termes employés pour désigner les organes de l'Etat et parfois ceux des collectivités locales

Pouvoir réglementaire

Droit constitutionnel, droit administratif : pouvoir d'édicter des règlements

Préambule

Droit constitutionnel : introduction à une constitution

Droit international public : partie préliminaire d'un traité, précédant le dispositif et contenant notamment l'énumération des parties contractantes, l'exposé des motifs et l'objet du traité

Préavis de grève

Droit du travail : délai de prévenance entre la décision de faire grève et la cessation du travail ; il est obligatoire dans les services publics

Préciput

Droit civil : droit reconnu à certaines personnes de prélever avant tout partage une somme d'argent ou certains biens de la masse à partager

Précarité

Droit civil : ce qui caractérise la détention exercée par une personne sur une chose corporelle lorsque cette emprise matérielle est exercée sans l'intention de se comporter comme le titulaire d'un droit réel

Préemption, droit de

Droit administratif : droit reconnu dans certains cas à l'Administration et à certains organismes de droit privé accomplissant une mission de service public d'acquérir la propriété d'un biens lors de son aliénation par préférence à tout autre acheteur

Préfet

Droit administratif : dépositaire unique de l'autorité de l'Etat dans le département

Préfet de région

Droit administratif : préfet en fonction du chef-lieu de la région ; il représente l'Etat dans la région

Préjudice

Droit civil : dommage matériel (perte d'un bien...) ou moral (souffrance, atteinte au respect de la vie privée...) subi par une personne par le fait d'un tiers

Préjudice de caractère personnel

Droit civil : expression qui recouvre le préjudice résultant de souffrances physiques ou morales

Préjudice esthétique

Droit civil : préjudice tenant à la persistance d'une disgrâce physique chez la victime d'un accident

Prélèvement libératoire

Droit financier : impôt à taux forfaitaire se substituant sur option du contribuable à l'impôt progressif sur le revenu pour réaliser une imposition atténuée de certains revenus

Préméditation

Droit pénal : circonstance aggravante de certains crimes résultant du dessein mûri et réfléchi d'accomplir l'infraction ; la préméditation implique l'antériorité de l'intention et sa persistance jusqu'à la réalisation de l'acte

Premier Ministre

Droit constitutionnel : nom donné dans certains Etats au chef du Gouvernement

Prénom

Droit civil : vocable servant à distinguer les membres d'une même famille ou les individus portant un patronyme identique

Préposé

Droit civil : personne qui agit sous la direction d'une autre appelée commettant

Prescription de l'action publique, principe de la

Droit pénal : principe selon lequel l'écoulement d'un délai entraîne l'extinction de l'action

Prescription civile

Droit civil : consolidation d'une situation juridique par l'écoulement d'un délai ; elle est acquisitive lorsque l'écoulement du délai a pour effet de faire acquérir un droit réel à celui qui en fait l'exercice ; elle est extinctive lorsqu'elle fait perdre un droit réel ou un droit personnel du fait de l'inaction prolongée du titulaire du droit

Prescription de la peine, principe de la

Droit pénal : principe selon lequel toute peine lorsque celle-ci n'a pas été mise à exécution dans un certain délai fixé par la loi ne peut plus être subie ; le délai commence à courir le jour où la condamnation devient définitive

Présents d'usage

Droit civil : cadeaux faits à l'occasion d'événements importants de la vie (mariage...) mais qui ne doivent pas apparaître excessifs par rapport à la situation de fortune de l'auteur de la libéralité

Président de la République

Droit constitutionnel : titre du Chef de l'Etat dans une République

Présidentialisme

Droit constitutionnel : contrefaçon du régime présidentiel consistant dans l'hégémonie du Président et l'affaiblissement corrélatif du Parlement

Présomption

Droit civil : mode de raisonnement juridique en vertu duquel de l'établissement d'un fait on induit un autre fait qui n'est pas prouvé ; la présomption est dite de l'homme lorsque le magistrat tient en toute liberté ce raisonnement par induction ; elle est légale lorsque le législateur tire lui-même d'un fait établi un autre fait dont la preuve n'est pas apportée (elle est légale et simple lorsqu'elle peut être combattue par la preuve du contraire ; si elle ne peut être renversée, elle est irréfutable ou absolue)

Présomption d'innocence, principe de la

Procédure pénale : principe selon lequel en matière pénale toute personne poursuivie est considérée comme innocente des faits reprochés tant qu'elle n'a pas été déclarée coupable par la juridiction compétente

Prestation

Droit civil : ce qui est dû par le débiteur d'une obligation

Prestation compensatoire

Droit civil : attribution d'un capital ou d'une rente destinée à supprimer la disparité que la rupture du mariage crée dans les conditions de vie respectives des époux divorcés

Prêt

Droit civil : contrat par lequel l'une des parties, le prêteur, met à la disposition de l'autre, l'emprunteur, une chose pour son usage à charge de restitution

Pretium doloris, prix de la douleur

Droit civil : le pretium doloris correspond à l'indemnisation de la souffrance

Preuve

Droit civil : au sens large, établissement de la réalité d'un fait ou de l'existence d'un acte juridique ; au sens restreint, procédé utilisé à cette fin

Prévenu

Procédure pénale : personne contre laquelle est exercée l'action publique devant les juridictions de jugement en matière correctionnelle et contraventionnelle

Principal

Procédure civile : au sens large, ce terme désigne l'objet du litige tel qu'il est déterminé par les prétentions respectives des parties ; au sens restreint, ce terme désigne d'une part le capital dont il est demandé paiement, d'autre part, les intérêts échus au moment de l'introduction de l'instance

Principes généraux de droit

Droit administratif : principale source non écrite du droit administratif, représentée par des règles de droit obligatoires pour l'Administration ; leur respect s'impose à toutes autorités administratives

Droit pénal, procédure pénale : ils peuvent être invoqués en droit criminel

Droit international public : source du droit international constituée par des principes juridiques non écrits mais de portée générale et quasi universelle

Prior tempore potior jure

Droit civil : celui qui est le premier dans le temps en droit l'emporte

Prise d'otage

Droit pénal : arrestation, séquestration ou détention d'une personne dans le but de préparer ou faciliter la commission d'un crime ou d'un délit, ou de favoriser la fuite ou d'assurer l'impunité des auteurs ou complices, ou répondre de l'exécution d'un ordre ou d'une condition ; circonstance aggravante

Prisons

Droit pénal : terme générique qui désigne les établissements pénitentiaires

Privatisation

Droit administratif :

- action de confier au secteur privé des activités jusque-là gérées en régie directe par une personne morale de droit public
- action de transférer au secteur privé le capital d'entreprises appartenant à la puissance publique, objet d'une nationalisation préalable

Privilège

Droit civil : droit que la loi reconnaît à un créancier à raison de la qualité de la créance d'être préféré aux autres créanciers sur l'ensemble des biens de son débiteur ou sur certains d'entre eux seulement

Privilège du préalable

Droit administratif : droit conféré législativement à l'Administration dans de nombreuses matières de prendre des décisions exécutoires par elles-mêmes

Prix

Droit civil : somme d'argent due par l'acquéreur d'un bien au vendeur

Procédure

Procédure générale : ensemble des formalités qui doivent être subies pour soumettre une prétention à un juge

Procédure accusatoire

Procédure : procédure menée présentant un caractère oral, public et contradictoire ; usuelle en Angleterre

Procédure administrative

Droit administratif : procédure suivie devant les juridictions administratives, régie par des règles spécifiques exorbitantes du droit commun

Procédure civile

Procédure civile : procédure suivie en matière civile, commerciale, rurale et sociale devant les juridictions de l'ordre judiciaire

Procédure contradictoire

Procédure civile : procédure dans laquelle le demandeur et le défendeur ont déposé des conclusions

Procédure par défaut

Procédure civile : procédure menée contre un défendeur qui n'a pas comparu et n'a été ni assigné ni réassigné à personne, l'affaire étant jugée en premier et dernier ressort

Procédure inquisitoire

en France, la procédure est dite inquisitoire lorsque le juge exerce un rôle prépondérant dans la conduite de l'instance et dans la recherche des preuves

Procédure ordinaire

Procédure civile : procédure généralement suivie devant le tribunal de grande instance et la cour d'appel

Procuration

Droit civil : pouvoir qu'une personne donne à une autre d'agir en son nom

Procureur général

magistrat placé à la tête du ministère public ; à la Cour de cassation, il est assisté d'un premier avocat général, d'avocats généraux ; à la Cour d'appel, il est assisté d'avocats généraux et de substituts généraux

Procureur de la République

magistrat placé à la tête du ministère public près le tribunal de grande instance

Prodigue

Droit civil : personne qui se livre habituellement à des dépenses déraisonnables entamant son capital

Produits

biens résultant de l'exploitation d'une chose dont la substance se trouve de ce fait altérée

Projet de loi

Droit constitutionnel : texte de loi en préparation dont l'initiative émane du Gouvernement

Promesse de mariage

Droit civil : assurance que donne une personne à une autre de l'épouser

Promesse de porte-fort

Droit civil : engagement pris par une personne d'obtenir d'un tiers l'exécution d'une obligation résultant d'un acte auquel elle n'est pas partie

Promesse de vente

Droit civil : avant-contrat par lequel une personne s'engage à vendre à bien à des conditions qui sont acceptées par le bénéficiaire

Prononcé du jugement

Procédure : lecture en principe à l'audience publique du tribunal du dispositif du jugement

Proposition de loi

Droit constitutionnel : texte de loi en préparation dont l'initiative émane d'un parlementaire

Propriété littéraire et artistique

Droit civil : ensemble de droits pécuniaires et moraux dont est titulaire un écrivain ou un artiste sur son œuvre

Propter rem, à cause de la chose

qualifie la situation de la personne qui n'est pas personnellement obligée mais qui répond néanmoins de la dette parce qu'elle détient un bien sur lequel le créancier dispose d'un droit de suite

Prorata temporis

à proportion du temps

Prorogation de juridiction

Procédure civile : on parle de prorogation de juridiction lorsqu'un procès est porté devant une juridiction qui ne devrait normalement pas en connaître du point de vue de la compétence d'attribution ou de la compétence territoriale

Protection fonctionnelle

Droit international public : protection assurée par une Organisation internationale à ses agents victimes d'un dommage causé par un Etat en violation du droit international

Protectorat

Droit international public : rapport juridique conventionnel entre deux Etats, dans lequel l'Etat protégé abandonne à l'Etat protecteur le droit de gérer ses affaires extérieures et d'intervenir dans son administration, en échange de l'engagement pris de le défendre

Protêt

Droit commercial : acte authentique, constaté par un huissier ou par un notaire à la demande du porteur d'un effet de commerce, pour constater soit le non-paiement à l'échéance de l'effet, soit le refus d'acceptation d'une traite par le tiré

Protocole

Droit international public :

- cérémonial diplomatique
- procès verbal d'une conférence diplomatique
- terme synonyme d'accord entre Etats, de traité

Provision

Droit commercial : créance de somme d'argent que possède le tireur contre le tiré d'un effet de commerce

Procédure civile :

- somme accordée par le juge du fond ou le juge des référés lorsque l'existence de l'obligation n'est pas sérieusement contestable mais qu'il est impossible d'en déterminer actuellement le montant exact
- somme demandée par un époux à l'autre pour faire face aux frais du procès qui les oppose
- somme qu'une partie dépose au greffe ou entre les mains de son mandataire, à valoir sur les frais et les honoraires de l'auxiliaire de justice

Provision ad litem

Droit civil : somme d'argent versée par un époux à son conjoint lors d'un procès qui les oppose pour qu'il puisse faire face aux frais de l'instance ; la provision s'impute sur la masse des biens à partager

Proxénétisme

Droit pénal : activité délictueuse de celui ou celle qui favorise la prostitution d'autrui ou en tire profit

Pseudonyme

Droit civil : vocable de fantaisie qu'une personne utilise pour se désigner dans l'exercice d'une activité

Publication

Droit administratif : mode de publicité employé normalement en matière d'actes réglementaires, consistant à diffuser la connaissance de l'acte au moyen de techniques de communication de masses

Publication des condamnations

Droit pénal : sanction autonome s'ajoutant à la peine proprement dite et prévue par certains textes ; prend la forme d'un affichage ou d'une insertion dans la presse

Publication des traités

Droit international public : insertion d'un traité au Journal Officiel afin de le rendre opposable aux individus

Publicité d'actes juridiques

utilisation de techniques diverses afin d'assurer la sécurité des transactions et la justice par l'égalité de tous en présence d'une situation donnée

Publicité des débats

la publicité des débats est conçue comme une garantie de la liberté de la défense et un moyen de contrôle sur la manière dont la justice est rendue

Publicité foncière

Droit civil : technique ayant pour but de porter à la connaissance des tiers certains actes juridiques portant sur des immeubles

Publicité des jugements

toute personne peut obtenir du greffe sauf rares exceptions la copie de tout jugement

Puissance publique

Droit administratif :

- la puissance publique : terme vague qui désigne l'ensemble des personnes publiques
- activités de puissance publique : analyse des procédés juridiques de fonctionnement d'un Etat

Pupille

Droit civil : enfant placé sous le régime de la tutelle

Q

Quae temporalia sunt ad agendum perpetua sunt ad excipiendum

Droit civil, procédure civile : lorsqu'une action en nullité ne peut plus être intentée parce qu'elle a été éteinte par l'écoulement du délai de la prescription, son bénéficiaire peut s'abriter derrière une exception qui elle est perpétuelle

Qualification

opération de l'intelligence consistant à rattacher un acte, un fait, une situation juridique à un groupe déjà existant

Qualité pour agir

en règle générale, le pouvoir d'agir n'ayant pas été réservé par la loi à certaines personnes, il appartient à tout intéressé ; lorsque la loi l'attribue expressément à certaines personnes, l'expression désigne les personnes ayant qualité pour agir

Qualité substantielle

Droit civil : caractéristique d'une chose objet d'un contrat qui a été prise en considération par les parties contractantes ; l'erreur sur la qualité substantielle est sanctionnée par la nullité du contrat

Quasi-délit

Droit civil : fait de l'homme illicite mais commis sans intention de nuire qui cause un dommage à autrui et oblige son auteur à le réparer

Quasi-usufruit

Droit civil : usufruit portant sur une chose consommable

Quérable, créance

Droit civil : caractère d'une créance dont le créancier doit aller réclamer l'exécution au domicile du débiteur

Questeur

Droit constitutionnel : membre du bureau d'une assemblée parlementaire chargé des problèmes d'administration intérieure de l'assemblée

Question

Droit constitutionnel : procédure permettant à un parlementaire d'interroger les membres du Gouvernement (question au Gouvernement, question écrite publiée au Journal Officiel, question orale avec débats, question orale sans débat)

Question de confiance

Droit constitutionnel : procédure par laquelle le Gouvernement engage lui-même sa responsabilité devant le Parlement en lui demandant d'approuver l'ensemble ou un point déterminé de sa politique, faute de quoi il démissionnera
moyen de pression du Gouvernement sur le Parlement

Question préalable

Droit constitutionnel : question posée par un membre d'une assemblée délibérante et tendant à faire décider qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur le sujet inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée

Droit international privé : en matière de conflit des lois, une question est dite préalable lorsque son examen commande la solution de la question principale

Procédure civile : question que le juge doit examiner pour vérifier si certaines des conditions requises pour l'existence de la question principale sont réunies

Question principale

Procédure : dans une instance, la question principale est celle qui porte sur l'objet même de la prétention soumise au juge

Question préjudicielle

Procédure : la question préjudicielle est celle qui oblige le tribunal à surseoir à statuer jusqu'à ce qu'elle ait été soumise à la juridiction compétente

Qui auctor est se non obligat

celui qui donne son autorisation à un acte juridique n'est point obligé par cet acte

Quittance

Droit civil : acte écrit et remis au débiteur par lequel le créancier reconnaît avoir reçu le montant de la créance

Quittus

Droit civil : acte qui arrête un compte et qui atteste que la gestion de celui qui le tenait est exacte et régulière

Droit commercial : acte par lequel la gestion d'une personne est approuvée

Droit financier : arrêt rendu par la Cour des comptes (ou jugement rendu par une Chambre régionale des comptes) constatant que les comptes présentés par un comptable public cessant ses fonctions sont réguliers et lui permettent d'obtenir la levée des sûretés constituées à son entrée en fonction

Quorum

Droit civil, droit commercial : nombre de participants nécessaire pour qu'une assemblée puisse valablement délibérer

Droit constitutionnel, droit international public : nombre de personnes dont la présence est nécessaire pour qu'une assemblée, une commission, une conférence, puisse valablement siéger

Quotient électoral

Droit constitutionnel : dans la représentation proportionnelle, nombre de voix qui donne à une liste autant de sièges qu'il est contenu de fois dans le nombre de suffrage recueillis par elle ; le quotient électoral est soit déterminé par circonscription, soit uniforme sur tout le territoire

Quotité disponible

Droit civil : portion du patrimoine d'une personne dont elle peut disposer librement par donation ou testament, en présence d'héritiers réservataires ; déterminée par la loi, elle varie en fonction de la qualité et du nombre des héritiers réservataires

R

Rachat

Droit commercial : dans un contrat d'assurance sur la vie, versement à l'assureur d'une somme d'argent, dite valeur de rachat, à la demande de l'assuré

Radiation des hypothèques

Droit civil : exécution par le conservateur des hypothèques d'un acte ou d'un jugement de mainlevée d'une hypothèque et qui se réalise par une mention en marge de l'inscription

Radiation du rôle

Procédure civile : suspension de l'instance sanctionnant le défaut de diligence dans l'accomplissement des actes de procédure

Raison sociale

Droit commercial : nom donnée à une société dans laquelle les associés ou certains d'entre eux sont personnellement tenus du passif social et composé exclusivement du nom de ces associés ou de celui de certains d'entre eux, suivi de la mention "et Cie"

Rang diplomatique

Droit international public : ordre de préséance entre agents diplomatiques accrédités auprès d'un Etat

Rappel à l'ordre

Droit constitutionnel : sanction disciplinaire applicable à un parlementaire dans les conditions prévues par le règlement intérieur de l'assemblée

Rapport

Procédure civile :

- exposé par écrit des éléments de fait et de droit du procès que le juge de la mise en état présente à l'audience avant les plaidoiries dans les cas où le président de la chambre a estimé que l'affaire le requérait
- document fourni par un expert à l'issue de sa mission et par lequel il rend compte de son activité, donne son avis sur des questions techniques de sa spécialité

Procédure administrative : devant les tribunaux administratifs et le Conseil d'Etat, présentation orale des éléments de fait et de droit du litige par le magistrat chargé de l'instruction avant les plaidoiries éventuelles

Rapport des dettes

Droit civil : opération par laquelle l'héritier, débiteur du défunt ou d'un cohéritier, impute ses dettes sur le lot qu'il est appelé à recevoir

Rapport des dons et des legs

Droit civil : opération par laquelle l'héritier qui a reçu du testateur des biens par donation ou legs les réserve dans la masse partageable ; les donations sont censées faites par avancement d'hoirie alors que le legs est normalement fait par préciput et n'est donc rapportable que si telle est la volonté du testateur

Rapport à succession

Droit civil : acte par lequel un héritier, appelé à la succession, joint à la masse à partager certains biens ou valeurs provenant du défunt, afin de rétablir l'égalité avec les cohéritiers

Rapporteur

Droit constitutionnel : personne chargée de faire à l'intention d'une assemblée le compte rendu des travaux et l'exposé des conclusions d'une commission
le rapporteur général est le membre de la commission des finances chargé des rapports sur les lois de finances

Ratification des traités

Droit international public : approbation d'un traité par les organes internes compétents pour engager internationalement l'Etat ; la ratification qui est discrétionnaire doit être communiquée aux cocontractants

Ratio

Droit commercial : rapport mathématique établi par certains organismes supérieurs du crédit entre les différents postes du bilan d'une banque dans un but de saine gestion des fonds qu'elle possède pour la sécurité des déposants

Ratione personae, ratione materiae, ratione loci

Procédure civile : en raison de la personne, en raison de la matière, en raison du lieu

Rebus sic stantibus

les choses restant en état

Droit international public : clause qui serait sous-entendue dans tout traité, selon laquelle le changement des circonstances existant lors de la conclusion de ce traité entraînerait sa caducité

Recel

Droit civil : fraude consistant à détourner un objet de la communauté ou un effet de la succession en vue de se l'approprier et de frustrer les autres ayants droits de la part devant leur revenir

Droit pénal : crime ou délit consistant à détenir sciemment des objets provenant d'une infraction ou à soustraire à la justice des personnes responsables d'infractions

Récépissé

Droit commercial : écrit par lequel on reconnaît avoir reçu des sommes, des pièces, des marchandises ou d'autres objets en communication ou en dépôt

Récépissé-warrant

Droit commercial : la transmission par endossement du récépissé-warrant transfère la propriété de la marchandise ; s'il est endossé seul, il y a création d'un effet de commerce avec constitution d'un gage sur les marchandises

Réception

Droit civil : acte unilatéral par lequel le maître d'ouvrage approuve dans le cadre d'un contrat d'entreprise les travaux effectués par l'entrepreneur

Recevabilité

Procédure : caractère d'une demande en justice rendant possible son examen au fond par la juridiction saisie

Recherche de maternité naturelle

Droit civil : action tendant à établir la filiation naturelle maternelle d'un enfant

Recherche de paternité naturelle

Droit civil : action tendant à établir la filiation naturelle paternelle d'un enfant

Récidive

Droit pénal : cause d'aggravation de la peine résultant pour un délinquant de la commission d'une seconde infraction dans les conditions précisées par la loi, après avoir été condamné définitivement pour une première infraction

Réciprocité

Droit international privé : condition à laquelle est fréquemment soumise la reconnaissance de certains droits au profit des étrangers

Réclusion criminelle

Droit pénal : peine afflictive et infamante de droit commun, perpétuelle ou temporaire, consistant dans la privation de liberté

Récolement

Procédure civile : lors d'une saisie de meubles, vérification par procès-verbal de l'huissier de justice avant la vente qu'aucun des objets saisis n'a été détourné

Recommandation

Droit international public : résolution d'un organe international dépourvue en principe de force obligatoire pour les Etats membres

Récompense

Droit civil : indemnité due, lors de la liquidation de la communauté, par l'époux à cette communauté, lorsque, au détriment de celle-ci, le patrimoine personnel s'est enrichi ; due par la communauté à l'époux lorsque les biens propres de celui-ci ont servi à augmenter la masse commune

Reconnaissance

Droit international public : acte unilatéral et discrétionnaire par lequel un Etat prend position sur une situation ou un fait qui s'est produit en dehors de lui et dont il est disposé à tenir compte

- reconnaissance de belligérance : reconnaissance d'un Gouvernement insurgé tenant une partie du territoire national, ce qui a pour effet de transformer la lutte interne en lutte internationale avec application des lois de la guerre dans les rapports entre le Gouvernement légal et celui des insurgés et soumission des Etats tiers aux obligations de la neutralité
- reconnaissance de facto : reconnaissance comportant une nuance de réticence et marquant la volonté de l'Etat qui y procède de ne pas s'engager complètement
- reconnaissance de Gouvernement : reconnaissance à laquelle procèdent les Etats tiers en cas de changement révolutionnaire de gouvernement dans un Etat
- reconnaissance de jure : reconnaissance normale, définitive et plénière
- reconnaissance de nation : reconnaissance appliquée par les Alliés pendant la première guerre mondiale aux comités nationaux polonais et tchécoslovaque formés en France pour lutter contre l'Allemagne
- reconnaissance d'Etat : acte par lequel un Etat atteste que l'existence d'un Etat tiers est certaine

Reconnaissance de dettes

acte par lequel une personne reconnaît unilatéralement devoir une certaine somme ou quantité à une autre personne ; validité subordonnée à la mention de la main même de celui qui s'engage de la somme ou quantités en toutes lettres et en chiffres

Reconnaissance d'enfant naturel

Droit civil : déclaration contenue dans un acte authentique par laquelle une personne affirme être le père ou la mère d'un enfant ; unilatérale, elle vaut établissement de la filiation naturelle

Recours

Droit administratif :

- recours administratif : par opposition au recours juridictionnel portés devant les tribunaux, recours porté devant l'administration elle-même en vue de faire annuler un acte prétendu illégal ou de demander une réparation pécuniaire
- recours pour excès de pouvoir : recours juridictionnel dirigé, en vue de les faire annuler pour cause d'illégalité, contre des actes unilatéraux émanant soit d'une autorité administrative, soit d'un organisme privé agissant dans le cadre d'une mission de service public ; on distingue 4 cas : l'incompétence de l'auteur de l'acte, le vice de forme affectant des formalités substantielles, le détournement de pouvoir, la violation de la loi "comprise comme une illégalité relative aux motifs ou à l'objet même de l'acte"
- recours de pleine juridiction : recours juridictionnel par lequel un requérant peut demander au juge, en invoquant tous les moyens, de constater l'existence à son profit d'une créance contre l'Etat ou une autre collectivité publique et d'annuler ou de réformer un acte administratif n'entrant pas dans le champ d'application du recours pour excès de pouvoir

Recours internes, principe de l'épuisement des

Droit international public : principe selon lequel l'action internationale en responsabilité ne peut être exercée qu'en l'absence de voies de droit internes ou qu'après l'échec de l'action préalable intentée par le particulier réclamant devant l'autorité locale

Recours en révision

Procédure civile : voie de recours extraordinaire et de rétractation par laquelle on revient devant les juges qui ont déjà statué en les priant de modifier leur décision que l'on prétend avoir été rendue par erreur ; possible dans différents cas : fraude de la partie gagnante, rétention ou falsification de pièces décisives, attestations, témoignages, serments mensongers ; le juge est saisi du fait et du droit

Recteur

Droit administratif : fonctionnaire nommé à la tête d'une Académie

Reculement

Droit administratif : servitude créée à la charge des terrains bâtis ou clos du fait de l'alignement, lorsque celui-ci se traduit par un élargissement de la voie publique

Récusation

Procédure : procédure par laquelle le plaideur demande que tel magistrat s'abstienne de juger, parce qu'il a des raisons de suspecter sa personnalité à son égard ; elle peut entraîner le renvoi de l'affaire devant une autre juridiction

Droit pénal : droit appartenant au ministère public et à l'accusé de refuser à un juré le droit de siéger en Cour d'assises

Reddition de comptes

Procédure : procédure consistant pour celui qui a géré les intérêts d'autrui à présenter à celui auquel il est dû l'état détaillé de ce qu'il a reçu ou dépensé, dans le but d'arriver à la fixation du reliquat

Redressement judiciaire

Droit commercial : procédure destinée à remplacer le règlement judiciaire, la liquidation des biens et la suspension provisoire des poursuites ; il est applicable à tout commerçant, à tout artisan, de droit privé, en cessation de paiements

Réduction pour cause d'excès

Droit civil : action par laquelle une personne placée sous un régime de protection demande en justice de ramener à de justes limites un acte excessif par rapport à sa fortune

Réduction des libéralités excessives

Droit civil : action par laquelle un héritier réservataire fait rentrer dans la masse successorale un bien dont le défunt avait disposé par libéralité alors qu'il dépassait la quotité disponible

Réduction de peine

Droit pénal : mesure permettant de raccourcir la durée de la peine temporaire, privative de liberté, prononcée contre un condamné en cas de bonne conduite

Réescompte

Droit commercial : opération juridique par laquelle un banquier fait escompter par un autre banquier ou par la Banque de France un effet de commerce qu'il a lui-même acquis par la voie de l'escompte

Réévaluation des bilans

Droit commercial : modification de la valeur attribuée aux éléments actifs et passifs de l'inventaire et du bilan de l'entreprise

Réfaction

Droit commercial : réduction sur le prix des marchandises accordée par le juge lorsque la quantité ou la qualité des choses livrées n'est pas conforme à celle qui avait été convenue lors du contrat

Référé

Procédure civile : procédure contradictoire grâce à laquelle une partie peut, dans certains cas, obtenir d'un magistrat unique une décision rapide qui ne se heurte à aucune contestation sérieuse et que justifie l'existence d'un différent ; le juge des référés peut autoriser des mesures conservatoires ou ordonner des remises en état afin de prévenir un dommage imminent ou de faire cesser un trouble manifestement contraire à la loi

Référendum

Droit constitutionnel : procédé de la démocratie semi-directe par lequel le peuple collabore à l'élaboration de la loi qui ne devient parfaite qu'avec son consentement

- référendum constituant : celui qui porte sur l'adoption ou la révision d'une Constitution
- référendum de consultation : celui qui porte à titre d'enquête sur le principe d'une mesure envisagée
- référendum de ratification : celui qui porte sur un texte complet qui n'acquiert valeur juridique qu'après l'approbation populaire
- référendum facultatif : celui auquel il est procédé à la demande des gouvernants ou sur pétition d'un nombre de citoyens déterminé
- référendum législatif : celui qui s'applique à une loi ordinaire
- référendum obligatoire : celui que la Constitution impose dans certains cas

Réformation

Procédure civile : infirmation partielle d'une décision judiciaire par la juridiction du second degré

Reformation in pejus

Procédure pénale : principe selon lequel la Cour ne peut sur le seul appel du prévenu, du civilement responsable, de la partie civile ou de l'assureur de l'une des personnes, aggraver le sort de l'appelant

Refoulement

Droit international public et droit international privé : mesure administrative, prise contre un étranger qui s'est vu refuser une carte de séjour en France, consistant à le reconduire à la frontière

Réfugié

Droit international public, droit international privé : personne qui craignant d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut ou ne veut pas se réclamer de la protection de ce pays

Refus du dépôt

Droit civil : fait pour le conservateur des hypothèques de repousser intégralement le dossier qui concerne une formalité dont la publicité est requise, lorsqu'il constate, après un examen sommaire et immédiat du dossier, qu'il existe des irrégularités ou des manquements

Régie, exécution en

Droit administratif : expression désignant l'exercice d'une activité par les services mêmes de la personne publique considérée

Régime conventionnel

Droit constitutionnel : régime politique dans lequel l'exécutif procède de l'assemblée qui le tient en sujétion sans qu'il puisse la dissoudre ni même menacer de démissionner

Régime matrimonial

Droit civil : statut qui gouverne les intérêts pécuniaires des époux, dans leurs rapports entre eux et dans leurs rapports avec les tiers, dont l'objet est de régler le sort de leurs biens pendant le mariage et à sa dissolution

Régime parlementaire

Droit constitutionnel : régime de collaboration équilibrée des pouvoirs où le Gouvernement et le Parlement ont des domaines d'action communs et des moyens d'action réciproques ; le Parlement peut mettre en jeu la responsabilité politique du Gouvernement et le Gouvernement prononcer la dissolution du Parlement

Régime politique

Droit constitutionnel : mode de Gouvernement d'un Etat

Régime présidentiel

Droit constitutionnel : régime où l'équilibre des pouvoirs est obtenu par leur séparation ; le pouvoir exécutif est détenu en totalité par un Président élu par le peuple et irresponsable devant le Parlement

Région

Droit administratif : fraction du territoire qui représente une collectivité territoriale décentralisée, intermédiaire entre le département et l'Etat (22 régions en France métropolitaine + les 4 départements d'Outre-Mer)

Registre d'audience

Procédure civile : registre tenu dans chaque chambre devant les tribunaux de droit commun et d'exception ; signé par le président et par le greffier après chaque audience, il relate ce qui s'est passé

Registre du commerce et des sociétés

Droit commercial : registre tenu par le greffier du tribunal de commerce ou du tribunal de grande instance ayant compétence commerciale permettant de dénombrer les commerçants, les sociétés et les groupements d'intérêt économique installés dans le ressort de ce tribunal

Registre des dépôts

Droit civil : registre chronologique qui est tenu dans chaque conservation des hypothèques et sur lequel sont inscrites, au jour le jour, selon un formalisme toutes les remises de documents déposés

Règle de droit ou règle juridique

règle de conduite dans les rapports sociaux, générale, abstraite et obligatoire dont la sanction est assurée par la puissance publique

Règlement

Droit constitutionnel : acte de portée générale et impersonnelle édicté par les autorités exécutives compétentes ; règlement d'application destiné à assurer l'exécution d'une loi ; règlement autonome pris spontanément et à titre exclusif dans les matières autres que celles réservées à la loi

Règlement amiable

Droit commercial : procédure tendant à obtenir un accord entre le débiteur et ses principaux créanciers avec l'aide d'un conciliateur sur des délais de paiement et des remises de dettes pour la mise en œuvre d'un plan de redressement

Règlement pacifique des conflits

Droit international public : règlement des conflits internationaux

- règlement arbitral : mode de règlement juridique consistant dans le recours des parties à des juges de leur choix chargés de régler le conflit par une décision obligatoire
- règlement judiciaire : mode de règlement juridique consistant dans le recours des parties à un tribunal qui statue par une décision obligatoire
- règlement juridique : règlement d'un conflit entre Etat sur la base du droit par une décision arbitrale ou judiciaire obligatoire
- règlement politique : règlement d'un conflit entre Etats au moyen de procédures diplomatiques ou politiques qui visent à une décision obligatoire pour les parties

Régularisation

mise en conformité d'un acte juridique ou d'un acte de procédure avec les prescriptions légales, opérant validation de l'acte originellement entaché de nullité

Rejet de la formalité

Droit civil, procédure civile : fait pour le conservateur des hypothèques de ne pas insérer dans le registre des formalités un document dont le dépôt avait été accepté mais dont le conservateur constate, postérieurement à ce dépôt, qu'il contient une irrégularité

Relation de serment

Procédure civile : acte par lequel le plaideur à qui a été déféré le serment refuse de le prêter et intervertissant les rôles demande à son adversaire de jurer que le fait allégué par lui est bien exact

Relations diplomatiques

Droit international public : rapports officiels que deux Etats établissent entre eux par l'intermédiaire de missions permanentes

Relativité des traités, principe de la

Droit international public : principe selon lequel les traités ne produisent effet qu'entre les parties contractantes et ne peuvent nuire ni profiter aux tiers

Relèvement

Droit pénal : possibilité reconnue au juge de neutraliser tout ou partie des interdictions, des déchéances, incapacités ou mesures de publication rattachées à la condamnation

Remembrement

Droit administratif : opération consistant à imposer aux propriétaires, urbains ou ruraux, dans le cadre d'un plan d'ensemble des échanges de parcelles de terrains dispersées en vue d'aboutir à une nouvelle structure foncière moins morcelée

Réméré

Droit civil : clause d'un contrat de vente par laquelle le vendeur se réserve le droit de racheter la chose dans un délai maximum de cinq ans en remboursant à l'acquéreur le prix et les frais

Remise de dettes

Droit civil : acte par lequel un créancier accorde une réduction totale ou partielle de la dette à son débiteur

Remploi

Droit civil : achat d'un bien avec des capitaux provenant de la vente d'un autre bien

Renonciation

Droit civil : acte par lequel une personne renonce à un droit

Rente

Droit civil : arrérages versés au crédit-rentier par le débi-rentier en échange d'un capital reçu

Renvoi

Droit international privé : transfert de compétence qui se réalise

- en matière de conflit de lois lorsque la loi étrangère reconnue compétente par le juge national décline cette compétence et renvoie la solution du litige à la loi du juge saisi

- en matière de conflit de juridictions lorsque le tribunal étranger reconnu compétent par le juge d'un Etat est obligé de décliner cette compétence et de renvoyer les plaideurs devant le juge de l'autre Etat

Droit international public : renvoi préjudiciel décidé par une juridiction nationale saisissant la Cour de Justice des Communautés Européennes d'une demande d'interprétation des traités ou d'appréciation de validité et d'interprétation des actes de droits dérivé

Procédure civile : décision par laquelle un tribunal désigne une autre juridiction pour connaître d'une affaire

Répertoire civil

Droit civil : registre tenu par le greffier du tribunal de grande instance où sont consignés l'ensemble des extraits des demandes, actes et jugements affectant les pouvoirs des personnes majeures, à la suite de changements survenus dans leur capacité ou dans leur régime matrimonial

Répertoire général

Procédure civile : registre unique tenu au secrétariat-greffe des tribunaux de droit commun et d'exception, sur lequel sont inscrites à leur date, avec un numéro d'arrivée, toutes les affaires introduites devant la juridiction concernée ainsi que la nature et la date des décisions intervenues

Répétition de l'indu

Droit civil : remboursement de ce qui a été payé sans cause

Réplique

Droit administratif : dans la procédure administrative écrite et qui se déroule sous forme d'échange de mémoires, la personne publique répond à la requête introductive d'instance par un mémoire en défense auquel répond le requérant par un mémoire en réplique

Représailles

Droit international public : mesures de contrainte illicites prises par un Etat pour répondre à des actes également illicites commis à son préjudice par un autre Etat

Représentation des intérêts

Droit constitutionnel : système consistant à assurer la représentation des groupes comme complément ou à la place de la représentation des individus

Représentation en justice des plaideurs

Procédure civile : elle est sauf devant le tribunal de commerce strictement réglementée ; devant les tribunaux de droit commun, les parties ne peuvent comparaître en personne, elles doivent se faire représenter par un avocat en première instance, par un avoué devant la cour d'appel

Représentation proportionnelle

Droit constitutionnel : mode de scrutin qui répartit les sièges entre les listes au prorata du nombre de voix qu'elles ont recueilli

Reprise d'instance

Procédure civile : remise en marche d'une instance interrompue soit amiablement par un acte d'avocat, soit sur citation en justice de la partie adverse

Reprises

Droit civil : opérations effectuées pendant la liquidation de la communauté, par lesquelles chaque époux reprend avant le partage des biens communs, ses biens propres qui se retrouvent en nature lors de la dissolution

République

Droit constitutionnel : régime politique où le pouvoir est chose publique, res publica ; les détenteurs du pouvoir l'exercent non en vertu d'un droit propre tel le droit divin mais en vertu d'un mandat conféré par le corps social

République française

Droit constitutionnel : ensemble constitué par la France métropolitaine, les départements et les territoires d'Outre-Mer

Requérant

Droit administratif : dans la procédure contentieuse administrative, terme désignant l'auteur de la requête introductive d'instance

Requête

Procédure civile : demande écrite adressée à un magistrat sans mise en cause d'un adversaire dans le cas où la situation à régler est urgente et où la nécessité commande qu'il soit procédé non contradictoirement

Réquisition

Droit administratif : procédure permettant à l'Administration, moyennant indemnisation, de contraindre les particuliers à lui accorder leurs services, l'usage de meubles ou d'immeubles, dans les hypothèses énumérées par les textes

Réquisitions

Procédure civile : conclusions présentées par le représentant du ministère public devant toutes les catégories de juridictions de l'ordre judiciaire lorsqu'une affaire lui est communiquée ou qu'il estime devoir le devoir de faire connaître son avis

Réquisitoire

Procédure pénale :

- introductif : pièce de la procédure écrite par laquelle le Ministère public saisit le juge d'instruction écartant ainsi la citation directe
- définitif : pièce de la procédure écrite par laquelle le Ministère public décide à la fin de l'instruction de la suite qu'il entend donner au dossier
- supplétif : réquisitoire complémentaire pris souvent à la demande du magistrat instructeur lui permettant d'informer sur des faits non visés dans le réquisitoire introductifs et découverts en cours d'instance

Res

Droit civil : chose en latin

Res inter alios acta, aliis nec prodesse, nec nocere potest

ce qui a été fait entre certaines personnes ne nuit ni ne profite aux autres

Res inter alios judicata, alius prodesse, nec nocere potest

chose jugée entre d'autres

Res judicata pro veritate habetur

Procédure civile : la chose jugée est tenue pour vérité

Res mobilis, res vilis

chose mobilière, chose sans valeur

Res nullius

Droit civil : choses qui n'appartiennent à personne

Res perit creditori

Droit civil : la perte de la chose est supportée par le créancier de la livraison

Res perit debitori

Droit civil : les risques de la perte de la chose sont supportés par le débiteur de la livraison

Res perit domino

Droit civil : lorsqu'une chose périt, c'est en principe son propriétaire qui supporte la perte

Rescision

Droit civil : terme désignant la destruction d'un acte lésionnaire par décision judiciaire

Réserve

Droit civil : portion du patrimoine d'une personne dont elle ne peut pas disposer par donation ou testament en présence d'héritiers réservataires (ascendants et descendants)

Droit international public : déclaration par laquelle un Etat, partie à un traité multilatéral, exclut de son engagement certaines dispositions de ce traité ou précise le sens qu'il leur attribue

Résidence

Droit civil : lieu où se trouve en fait une personne

Résident

Droit international public : individu habitant durablement dans un Etat autre que celui dont il a la nationalité

Résiliation

Droit civil : suppression pour l'avenir d'un contrat successif en raison de l'inexécution par l'une des parties de ses obligations

Résolution

Droit civil : sanction consistant dans l'effacement rétroactif des obligations nées d'un contrat synallagmatiques lorsque l'une des parties n'exécute pas ses prestations ; elle a un effet rétroactif

Résolution ou motion

Droit constitutionnel, droit international public : texte voté par un organe délibérant et qui a trait à son fonctionnement intérieur ou exprime son opinion ou sa volonté

Responsabilité

Droit civil : obligation de réparer le préjudice résultant soit de l'inexécution d'un contrat, soit de la violation du devoir général de ne causer aucun dommage à autrui par son fait personnel, ou du fait des choses dont on a la garde, ou du fait des personnes dont on répond ; lorsque la responsabilité n'est pas contractuelle, elle est dite délictuelle ou quasi-délictuelle

Responsabilité des agents publics

l'agent public est pécuniairement responsable des dommages qu'il cause aux administrés ou à l'Administration en cas de faute personnelle ; il ne l'est pas en cas de faute de service

Responsabilité collective

Droit pénal : règles d'incrimination applicables à une personne en raison de son appartenance à un groupement pour les agissements délictueux de ce groupe ; le principe de la personnalité des peines exclut en droit français la responsabilité collective

Responsabilité pénale

Droit pénal : obligation de répondre de ses actes délictueux en subissant une sanction pénale dans les conditions et formes prescrites par la loi

Responsabilité pénale du chef d'entreprise

Droit pénal, droit du travail : règles d'incrimination applicables au chef d'entreprise en raison de sa qualité

Responsabilité politique

Droit constitutionnel : obligation pour le titulaire d'un mandat politique de répondre de son exercice devant celui ou ceux de qui il le tient

Responsabilité de la puissance publique

Droit administratif : les personnes morales de droit public peuvent voir leur responsabilité engagée à l'égard des particuliers ou d'autres collectivités publiques soit pour faute, soit sans faute

Ressort

le ressort précise l'étendue de la compétence de la juridiction

Ressortissant

Droit international public et droit international privé : individu lié à un Etat dont il n'a pas la nationalité,

Restes

Droit constitutionnel : dans la représentation proportionnelle, sièges non répartis au quotient électoral et voix non représentées correspondant à ces sièges

Restitutio in integrum, restitution en entier

Droit civil, procédure civile : conséquence normale de l'annulation d'un contrat, de la réparation en nature d'un dommage, de la réintégration d'un salarié congédié irrégulièrement

Restitution

Procédure pénale : remise à leurs propriétaires d'objets volés, détournés ou saisis comme pièces à conviction

Rétablissement

Procédure civile : rétablir une pièce de procédure consiste à la replacer dans le dépôt d'où elle avait été extraite

Rétention

Droit civil : droit accordé par la loi à un créancier de garder un objet appartenant à son débiteur jusqu'au paiement de son dû et ce, sans contrat de nantissement

Réticence

Droit civil : silence gardé volontairement par une personne sur un point qu'elle devrait révéler

Retirement

Droit civil : nom donné dans les ventes mobilières à l'obligation qui pèse sur l'acheteur de prendre livraison de la chose vendue

Rétorsion

Droit international public : moyen de contrainte consistant dans le fait pour un Etat de répondre par un usage rigoureux de son droit à des actes eux-mêmes licites mais inamicaux commis à son égard par un autre Etat

Retour, droit de

Droit civil : droit en vertu duquel une chose transmise à titre gratuit à une personne retourne par voie successorale à celui qui l'a transmise ou à ses descendants

Retrait

Droit administratif : mise à néant d'un acte administratif unilatéral par son auteur

Rétroactivité

Droit civil : caractère d'un acte juridique qui produit des effets dans le passé

Rétroactivité de la loi, principe de la

une loi nouvelle est rétroactive lorsqu'elle régit la validité et les effets passés des situations juridiques nées avant sa promulgation ; selon ce principe le fait qu'elle ne soit pas rétroactive ne lie pas le législateur qui peut déclarer rétroactive une loi nouvelle sauf si celle-ci inflige des peines ou des sanctions

Rétroactivité in mitius

Droit pénal : application d'une loi pénale plus douce à des faits commis avant sa promulgation et non définitivement jugés

Reus in excipiendo fit actor

Procédure civile : si le défendeur soulève une exception, il devient pour son exception soumis à la charge de la preuve

Revendication

Droit civil : action en justice accordée à tout propriétaire pour faire reconnaître son titre

Révision

Droit constitutionnel : voir loi constitutionnelle

Droit privé, droit administratif : technique juridique par laquelle un acte est modifié dans sa forme ou dans son contenu ; en principe, la révision ne peut intervenir que dans les formes qui ont été nécessaires à son établissement

Procédure pénale : procédure qui permet de passer outre le caractère définitif d'une décision de condamnation afin de faire rejurer l'affaire

Révision des peines

Droit international public : modification des dispositions d'un traité en vue de l'adapter à des conditions nouvelles

Révocation

Droit administratif :

- licenciement d'un agent public pour raison disciplinaire
- mise à néant d'un acte administratif par son auteur, synonyme de retrait, abrogation

Droit civil : suppression d'un acte par effet de la loi ou par décision, à la demande d'une partie en raison de l'indignité du bénéficiaire

Révocation populaire

Droit constitutionnel : procédé de la démocratie semi-directe qui permet au peuple de mettre fin à un mandat électif avant le terme légal

Révolution

Droit constitutionnel : soulèvement populaire contre le régime en place

Rigidité constitutionnelle

Droit constitutionnel : expression employée pour signifier qu'une Constitution ne peut être modifiée que selon une procédure spéciale déterminée, différente de la procédure des lois ordinaires

Risque

Droit civil : système fondant la responsabilité civile sur le fait que celui qui tire un avantage soit matériel, soit moral d'une activité doit en supporter les conséquences dommageables pour les tiers événement éventuel, incertain, dont la réalisation ne dépend pas exclusivement de la volonté des parties, susceptible de causer un dommage

Risque professionnel

risque inhérent à l'exercice d'une profession

Riverain d'une voie publique

Droit administratif : occupant d'un immeuble limitrophe d'une voie publique, bénéficiant à ce titre de droits particuliers du domaine public

S

Saint-Siège

Droit international public : Gouvernement central de l'Eglise catholique dont le siège est à la Cité du Vatican

Saisie

Procédure civile, droit civil, droit commercial : voie d'exécution forcée par laquelle un créancier peut mettre sous main de justice les biens de son débiteur, en vue de les faire vendre aux enchères publiques et de se payer ensuite sur le prix de la vente

Saisie-arrêt

Procédure civile : voie d'exécution par laquelle un créancier bloque entre les mains d'un tiers les sommes dues ou les objets mobiliers appartenant à son débiteur en vue de se faire payer sur ces sommes ou sur le prix de ces objets

Saisie-brandon

Procédure civile : saisie des fruits naturels et industriels, non encore récoltés, par conséquent immeubles par nature mais à propos desquels on anticipe sur leur séparation

Saisie conservatoire

Procédure civile : procédure rapide et simplifiée de portée générale tendant la mise sous le contrôle de l'autorité judiciaire des biens meubles du débiteur lorsque le créancier justifie un péril menaçant le recouvrement de sa créance

Saisie contrefaçon

Droit commercial, procédure civile : procédure destinée à faire la preuve d'une contrefaçon

Saisie-exécution

Procédure civile : saisie des meubles corporels se trouvant entre les mains du débiteur ; exigence d'un titre exécutoire ; elle est faite par un huissier de justice qui désigne un gardien

Saisie-gagerie

Procédure civile : saisie conservatoire pratiquée par le bailleur sur les meubles garnissant les lieux loués ; peut être effectuée avec l'autorisation du juge

Saisie immobilière

Procédure civile : saisie faite par un créancier muni d'un titre exécutoire sur un immeuble de son débiteur

Saisie mobilière

Procédure civile : saisie pratiquée sur un objet mobilier, une créance ou une valeur mobilière

Saisie-revendication

Procédure civile : de caractère conservatoire, elle permet à celui qui prétend avoir un droit réel sur un meuble détenu par un tiers de le faire mettre sous main de justice

Saisine

Droit administratif : la saisine du juge administratif est réalisée par le dépôt au secrétariat-greffe de la requête introductive d'instance

Droit civil : prérogative reconnue à l'héritier de se mettre en possession des biens successoraux et d'exercer les droits du défunt sans autorisation préalable

Procédure civile : formalité par laquelle un plaideur porte son différend devant une juridiction

Salaire

Droit du travail : prestation versée par l'employeur au salarié en contrepartie de son travail

Salaire minimum interprofessionnel garanti

Droit du travail : salaire horaire minimal commun à toutes les professions, institué en 1950

Sanction administrative

Droit administratif : véritable punition infligée par l'administration active

Sanction des lois

Droit constitutionnel : dans les monarchies constitutionnelles, acte par lequel le roi participe à l'œuvre législative, sa volonté étant indispensable à la formation de la loi

Sans préjudice de

formule employée dans de nombreux textes signifiant sans faire obstacle à

Sauvegarde de justice

Droit civil : régime de protection applicable aux majeurs atteints d'une altération temporaire de leurs facultés mentales ou corporelles et conservant aux intéressés l'exercice de leurs droits mais justifiant la rescision pour lésion ou la réduction pour excès des actes passés ou des engagements contractés

Savoir faire

Droit commercial : connaissances dont l'objet concerne la fabrication des produits, la commercialisation des produits ou services, fruit de la recherche ou de l'expérience, non protégées par un brevet

Sceau

cachet officiel détenu par un représentant de la puissance publique ; son empreinte sert à authentifier un acte ou à sceller un objet

Scellés

Procédure civile : bande de papier ou d'étoffe fixée par un cachet de cire marqué d'un sceau par le juge d'instance ou son greffier en chef, afin d'empêcher provisoirement l'ouverture d'un appartement, d'une pièce ou d'un meublé

Scission

Droit commercial : disparition d'une société par transmission de la totalité de son patrimoine social à des sociétés nouvelles ou préexistantes, moyennant l'attribution aux associés de la société de parts ou actions des sociétés issues de la scission

Scrutin

Droit constitutionnel, droit administratif :

- mode des scrutins, modalités selon lesquelles est aménagé l'exercice du vote ou suffrage
- scrutin de liste : celui dans lequel l'électeur est appelé à voter dans chaque circonscription pour plusieurs candidats groupés sur une liste par affinités politiques
- scrutin majoritaire : celui dans lequel est déclaré élu le candidat ou la liste obtenant la majorité des voix
- scrutin plurinominal : celui dans lequel l'électeur est appelé à voter dans chaque circonscription pour plusieurs électeurs
- scrutin uninominal : celui dans lequel l'électeur est appelé à voter pour un seul candidat dans chaque circonscription

Séance

Droit constitutionnel, droit international public : réunion d'une assemblée pendant une session

Secours

Droit civil : obligation mise à la charge d'un époux de verser des subsides à son conjoint

Secret de fabrication

Droit du travail : procédé de fabrication inconnu pour la majorité ; sa divulgation par un salarié de l'entreprise est un délit

Secret professionnel

Droit pénal : obligation dont le respect est sanctionné pénalement, imposant à certains professionnels de taire les confidences recueillies au cours de leur activité professionnelle

Secrétaire d'Etat

Droit constitutionnel : membre du gouvernement venant après les ministres dans la hiérarchie ministérielle

Secrétariat

Droit international public : organe administratif permanent d'une Organisation internationale, composé de fonctionnaires internationaux indépendants de leur Etat d'origine et chargé de préparer et de mettre en œuvre les décisions des organes délibérants

Secrétariat général du Gouvernement

Droit constitutionnel : organisme administratif placé auprès du Premier Ministre pour l'aider dans la direction de l'ensemble de l'activité gouvernementale

Secrétariat-greffe

Procédure civile, procédure pénale : un secrétariat-greffe comprend l'ensemble des services administratifs du siège et du parquet

Sécurité sociale

ensemble des régimes assurant la protection de l'ensemble de la population contre les différents risques sociaux : maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès, accidents du travail et maladies professionnelles, charges familiales

Séduction

Droit civil : attitude d'un homme ayant conduit une femme à se donner à lui

Semi-liberté

Droit pénal : régime d'exécution des peines privatives de liberté, permettant au condamné d'exercer à l'extérieur de l'établissement pénitentiaire une activité professionnelle, de suivre un enseignement, une formation professionnelle ou un traitement médical

Sénat

Droit constitutionnel : nom de la seconde chambre du Parlement, dit aussi Chambre haute

Sentence

Procédure civile : nom donné aux jugements rendus par les tribunaux d'instance et par les conseils de prud'hommes, par les arbitres

Séparation de biens

Droit civil : régime matrimonial caractérisé par l'absence de biens communs aux deux époux

Séparation de corps

Droit civil : simple relâchement du lien conjugal

Séparation de fait

Droit civil : situation de deux époux qui vivent séparément ; situation non illicite

Séparation des patrimoines

Droit civil : faveur qui permet aux créanciers de la succession, en cas d'acceptation pure et simple de celle-ci, de se faire payer par préférence aux créanciers personnels de l'héritier sur les biens successoraux

Séparation des pouvoirs

Droit constitutionnel : principe qui tend à prévenir les abus du pouvoir en confiant l'exercice de celui-ci non à un organe unique mais à plusieurs organes chargés chacun d'une fonction différente

Procédure civile : principe affirmé au moment de la Révolution et interdisant à l'autorité judiciaire de s'ingérer dans les domaines du législatif et de l'administratif, lui reconnaissant en contrepartie une indépendance à l'égard des pouvoirs politiques

Séquestre

Droit civil, procédure civile : personne désignée par justice ou par des particuliers pour assurer la conservation d'un bien objet d'un procès ou d'une voie d'exécution

Serment

Droit civil, procédure civile : procédure d'instruction par laquelle une partie demande à l'autre d'affirmer en prêtant serment à la barre du tribunal la véracité de ses affirmations

Il est indivisible ; le serment est décisoire si déféré par une partie à l'autre et dont la prestation ou le refus détermine la contestation ; le serment est supplétoire si laissé à la discrétion du juge et n'a pas pour effet de lier celui-ci lorsqu'il a été déféré ou refusé

Serment promissoire

Procédure civile : engagement solennel donné selon les formes prescrites et devant l'autorité qualifiée

Services extérieurs

Droit administratif : expression désignant par opposition aux bureaux centraux constituant les ministères, les services fonctionnant en dehors de ceux-ci, chargés en pratique de l'exécution des tâches relevant de chaque ministère

Service public

Droit administratif : au sens matériel, toute activité destinée à satisfaire un besoin d'intérêt général, qui en tant que telle doit être assurée ou contrôlée par l'Administration ; au sens formel : ensemble organisé de moyens matériels et humain mis en œuvre par l'Etat ou une autre collectivité publique en vue de l'exécution de ses tâches

La mission de service public est une notion dégagée par la Jurisprudence du Conseil d'Etat dont on trouve les manifestations en matière de travaux publics, de fonction publique, de contrats administratifs... cette qualification est décernée de manière prétorienne par le juge à des activités qui présente un caractère d'intérêt général, même assumées par des organismes privés ou des particuliers

Servitudes

Droit administratif : obligations grevant les propriétés privées au profit du domaine public ou dans un but d'intérêt général

Droit civil : charge imposée à un immeuble, bâti ou non bâti

Session

Droit constitutionnel, droit international public : période de l'année pendant laquelle une assemblée est en droit de siéger

SéVICES

Droit civil : mauvais traitements physiques exécutés sur quelqu'un

Siège social

Droit commercial : lieu précisé dans les statuts d'une société qui constitue son domicile

Signature des traités

Droit international public : formalité qui constate l'accord intervenu au terme d'une négociation sur le texte d'un traité ; généralement, elle ne lie pas l'Etat

Signification

Procédure civile : formalité par laquelle un plaideur porte à la connaissance de son adversaire un acte de procédure

Silence de l'Administration

Droit administratif : dans l'intérêt des usagers de l'Administration et pour leur permettre de saisir les juridictions administratives, le silence gardé pendant quatre mois en général par l'Administration sur une réclamation est assimilée procéduralement à une décision de rejet

Simulation

Droit civil : accord entre contractants tendant à faire croire à l'existence d'une convention ne correspondant pas à leur volonté véritable exprimée dans un autre acte secret dénommé contrelettre

Sine die

sans fixer de jour

Situation juridique

opposition entre la règle de droit générale et abstraite et les situations juridiques individuelles et concrètes : on parle de situation juridique pour exprimer la situation dans laquelle se trouve une personne vis-à-vis des autres sujets de droits sur le fondement des règles de droit

Situation juridique objective

une situation juridique possède un caractère objectif toutes les fois qu'elle confère à ceux qui en est investi davantage de devoirs que de droits, ex : la situation résultant du mariage

Situation juridique subjective

une situation juridique subjective découle pour son bénéficiaire de prérogatives à son avantage auxquelles il peut renoncer

Société

Droit civil, droit commercial : acte juridique par lequel deux ou plusieurs personnes décident de mettre en commun des biens ou leur industrie dans le but de partager les bénéfices, les économies ou les pertes qui pourront en résulter

Société d'acquêts

Droit civil : clause qui peut être incluse dans un régime de séparation de biens et dont l'effet est de créer une masse commune, administrée par le mari, composée des économies réalisées par les époux et partagée entre eux à la dissolution du régime

Société anonyme

Droit commercial : société commerciale dont le capital est constitué par voie de souscription d'actions et dont les associés ne sont responsables du paiement des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports ; c'est une société par actions et une société de capitaux

Sociétés de bourses

créées par la loi du 22 janvier 1988 pour remplacer les agents de change dont l'activité a été supprimée ; seules chargées de la négociation des valeurs mobilières

Société civile

Droit civil, droit commercial : société dont l'objet constitue une activité non commerciale

Société civile professionnelle

Droit civil, droit commercial : l'activité de certaines professions libérales peuvent être exercées dans le cadre d'une société civile dont les parts sont cessibles sous certaines conditions : avocats, conseils juridiques, officiers publics ou ministériels

Société en commandite par actions

Droit commercial : société de capitaux comprenant deux groupes d'associés : les commandités dont la situation juridique est la même que celle des commandités qu'une société en commandite simple et les commanditaires qui reçoivent des actions librement négociables et ne sont responsables que dans la mesure de leurs apports

Société en commandite simple

Droit commercial : société de personnes composée de deux groupes d'associés : les commandités assimilables à des associés en nom collectif, les commanditaires non commerçants et responsables dans la limite de leurs apports et dont les parts sociales sont rarement cessibles et transmissibles en raison de l'intuitus personae

Société commerciale de capitaux ou par actions

Droit commercial : société constituée en considération des capitaux apportés, les parts sociales appelées actions sont négociables et transmises entre vifs et à cause de morts ; les actionnaires ne sont tenus du passif social que jusqu'à concurrence de leurs apports

Société commerciale de personnes ou par intérêt

Droit commercial : société constituée intuitu personae, en considération de la personne des associés, dans laquelle la part de chaque associé appelée part d'intérêt est en principe personnelle à l'associé et non cessible entre vifs ou sous certaines conditions

Société coopérative

Droit commercial : société civile ou commerciale dont les associés ont la qualité de salarié ou de client dans cette société

Société créée de fait

Droit commercial : société résultant du comportement de personnes qui ont participé ensemble à une œuvre économique commune dont elles ont partagé les profits et supporté les pertes et se sont conduites comme des associés

Société entre époux

Droit civil, droit commercial : société comprenant parmi les associés deux conjoints

Société de fait

Droit civil, droit commercial : société qui a fonctionné en dépit d'une clause de nullité qui menaçait son existence

Société des Nations

Droit international public : organisation internationale à vocation universelle créée à la fin de la première guerre mondiale en vue d'assurer la sécurité collective elle est dissoute en 1946

Société en nom collectif

Droit commercial : société constituée entre deux ou plusieurs personnes ayant la qualité de commerçantes tenues personnellement et solidairement de toutes les dettes sociales

Société en participation

Droit commercial : mode de collaboration économique par création d'une société sans personnalité morale non soumise à publicité

Société politique

Droit constitutionnel : société recouvrant les autres groupes sociaux et dont le destin des hommes est envisagé globalement

Société à responsabilité limitée

Droit commercial : société commerciale dans laquelle la responsabilité des associés relativement au passif est limitée au montant de leurs apports

Société unipersonnelle

Droit civil, droit commercial : lorsque la société ne résulte de la volonté que d'une seule personne

Solennel, acte

Droit civil : acte juridique qui n'est valable que si la manifestation de volonté est accompagnée de l'accomplissement de certaines formalités exigées par la loi

Solidarité

Droit civil :

- solidarité active : lorsque l'un quelconque des créanciers d'un même débiteur peut exiger de ce dernier le paiement de la totalité de la dette sans avoir reçu mandat des autres
- solidarité passive : lorsque le créancier peut exiger de l'un quelconque de ses débiteurs le paiement de la totalité de la créance sauf le recours entre les débiteurs

Procédure civile : en cas de solidarité entre plusieurs parties, l'appel formé par l'une d'elles dans les délais conserve le droit d'appel des autres mais elles doivent se joindre à l'instance

Solidarité ministérielle

Droit constitutionnel : principe du régime parlementaire qui veut que, les décisions importantes étant délibérés en commun par les ministres, chacun d'eux supporte la responsabilité des décisions arrêtées par le Gouvernement et ne peut l'é luder qu'en démissionnant

Solvens

Droit civil : celui qui effectue le paiement d'une obligation

Sommat ion

Procédure civile : acte d'huissier enjoignant à un débiteur de payer ce qu'il doit ou d'accomplir l'acte auquel il s'est obligé

Soulte

Droit civil : somme d'argent que doit verser un copartageant ou un échangeur aux autres parties, lorsque les lots ou les biens échangés sont inégaux en valeur

Sources du droit

terme générique employé pour désigner l'ensemble des règles juridiques applicables dans un Etat à un moment donné

Souscription

Droit commercial : acte juridique par lequel une personne s'engage à faire partie d'une société par actions en apportant une somme en principe égale au montant nominal de son titre

Sous-location

Droit civil : contrat par lequel le locataire d'un immeuble le donne à bail à un tiers appelé sous-locataire

Sous-préfet

Droit administratif : fonctionnaire d'Etat en fonction dans chaque arrondissement

Souveraineté de l'Etat

Droit constitutionnel, droit international public

- caractère suprême du pouvoir étatique
- le pouvoir étatique lui-même, pouvoir de droit originaire et suprême

Souveraineté nationale

Droit constitutionnel : souveraineté dont le titulaire est la Nation, entité collective indivisible distincte des membres qui la composent

Souveraineté populaire

Droit constitutionnel : souveraineté dont est titulaire le peuple considéré comme la totalité concrète des citoyens qui en détiennent chacun une fraction ; conception formulée par JJ Rousseau

Specialia generalibus derogant

les lois spéciales dérogent aux lois qui ont une portée générale

Spécialité, principe de

Droit administratif : principe selon lequel les personnes publiques autres que l'Etat n'ont vocation à prendre en charge que les activités en vue desquelles elles ont été créées

Spoliatus ante omnia restituendus

Droit civil, procédure civile : celui qui a été spolié, dépouillé, doit avant tout, être remis en possession

Statu quo, in statu quo

dans l'état où les choses étaient auparavant

Statuts

Droit civil, droit commercial : acte constitutif d'une société ou d'une association rédigé par écrit et comportant certaines mentions obligatoires

Statut consultatif

Droit international public : statut conféré par une Organisation Intergouvernementale à une Organisation non gouvernementale qu'elle veut associer à titre consultatif à ses travaux

Statut, fonction publique

Droit administratif : dans le droit de la fonction publique, ensemble des règles définissant les droits et obligations de l'ensemble des fonctionnaires ou de certaines catégories d'entre eux

Statut particulier

Droit international privé : ensemble de règles juridiques concernant l'état et la capacité des personnes

Statut réel

Droit international privé : ensemble des règles juridiques régissant la conditions des biens immobiliers

Stipulation pour autrui

Droit civil : contrat par lequel une personne, appelée stipulant, obtient d'une autre, appelée le promettant, qu'elle exécute une prestation au profit d'une troisième appelée bénéficiaire

Stricto sensu

au sens étroit

Stupéfiant, trafic et usage de

Droit pénal : délit réalisé soit par la culture ou le commerce des plantes ou substances classées par voie réglementaire comme vénéneuses ou stupéfiants

Subordination de témoin

Procédure civile, procédure pénale : action sur un témoin pour l'inciter à ne pas dire la vérité ; elle constitue une infraction pénale

Subrogation

Droit civil : opération qui substitue une personne ou une chose à une autre

Subrogation des poursuites

Procédure civile : faculté lorsque le créancier saisissant est inactif, appartenant à un autre créancier du débiteur, de se substituer à lui et de continuer les poursuites

Subrogé tuteur

Droit civil : personne chargée de la surveillance et éventuellement de la suppléance du tuteur

Substitution fidéicommissaire

Droit civil : disposition par laquelle l'auteur d'une libéralité impose à la personne gratifiée l'obligation de conserver sa vie durant les biens donnés ou légués afin de les transmettre à sa mort à une seconde personne nommément désignée ; en principe elle est prohibée

Substitution de motifs

Procédure civile : la Cour de cassation dispose de la faculté pour justifier une décision attaquée devant elle de substituer à un motif erroné un motif de droit pur

Succession

Droit civil :

- transmission des biens d'une personne décédée
- le patrimoine transmis

la succession ab intestat est celle régie par la loi en l'absence de testament ; la succession testamentaire est celle dévolue selon la volonté du défunt exprimée dans un testament

Succombance

Procédure civile : fait d'avoir perdu son procès

Suffrage

Droit constitutionnel :

- suffrage censitaire : suffrage subordonné à des conditions de fortunes
- suffrage direct : celui par lequel les citoyens élisent eux-mêmes sans intermédiaires leurs représentants, ex : élection des députés
- suffrage indirect : celui qui comporte deux ou plusieurs degrés d'élection, les citoyens élisent alors certains d'entre eux qui éliront eux-mêmes les représentants, ex : élection des sénateurs
- suffrage individuel : celui qui appartient au citoyen en tant que tel et non en tant que membre d'un groupe
- suffrage restreint : celui qui n'est reconnu qu'à certains citoyens sélectionnés au moyen de divers critères
- suffrage universel : celui qui est reconnu à tout citoyen sous les conditions d'usage concernant l'attachement à la chose publique telles que l'âge, la nationalité...

Suffrages exprimés

Droit constitutionnel : votes valablement émis ; leur nombre est égal au nombre des votants moins les bulletins blancs et les nuls

Sui generis, de son propre genre

qualification d'une situation juridique dont la nature singulière empêche de la classer dans une catégorie déterminée

Superficies solo cedit

Droit civil : la surface cède au sol

Surendettement

Droit civil : qualification législative d'une situation caractérisée pour les personnes physiques par l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir

Sûreté

Droit administratif : une des directions du Ministère de l'Intérieur chargée de l'information et de la surveillance policière

Droit civil : garantie accordée au créancier pour le recouvrement de sa créance

- sûreté personnelle : la garantie résulte de l'engagement d'une autre personne au côté du débiteur
- sûreté réelle : la sûreté est réelle lorsque certains biens du débiteur garantissent le paiement

Droit constitutionnel : l'un des droits naturels et imprescriptibles de l'homme énumérés dans les déclarations des droits

Sursis

Droit pénal : mesure de suspension totale ou partielle de l'exécution d'une peine d'emprisonnement, d'amende ou d'un substitut à l'emprisonnement pouvant être ordonné par le juge

Sursis avec mise à l'épreuve

Droit pénal : mesure de suspension totale ou partielle de l'exécution d'une peine d'emprisonnement combinée avec certaines obligations

Sursis à statuer

décision du juge opérant suspension provisoire du cours de l'instance

Suspect

individu contre lequel pèsent des indices et des soupçons de culpabilité

Suspension de l'exécution des peines

Droit pénal : mesure exceptionnelle d'individualisation judiciaire de la sanction permettant de différer l'exécution d'une peine correctionnelle ou de police pour des motifs d'ordre médical, professionnel, familial ou social

Suspension de l'instance

Procédure civile : obstacle temporaire à la poursuite de l'instance ayant sa source dans l'existence d'une question préjudicielle ou dans une exception, ex : d'incompétence ou de nullité

Suspension, pouvoir de

Droit administratif : pouvoir accordé à des autorités administratives de différer temporairement l'exécution d'un acte juridique pris par une autre autorité, soit de priver provisoirement de leurs fonctions certains agents ou autorités

Suspicion légitime

Procédure civile : un plaideur qui a des motifs sérieux de penser que ses juges ne sont pas en situation de se prononcer avec impartialité en raison de leurs tendances ou de leurs intérêts peut demander que l'affaire soit renvoyée devant une autre juridiction

Synallagmatique

Droit civil : se dit d'un contrat qui fait naître à la charge des parties des prestations réciproques

T

Tacite reconduction

Droit civil : renouvellement naturel d'un contrat entre les parties à l'arrivée du terme sans intervention

Tantum appellatum quantum judicatum

Procédure civile : il ne peut être appelé que dans la mesure où il a été jugé

Tantum devolutum quantum appellatum

Procédure civile : l'effet dévolutif de l'appel ne se produit que dans la mesure de l'acte d'appel

Tarde venientibus ossa

Droit civil : à ceux qui ne sont pas vigilants, il ne reste que les os

Tarif

Droit administratif : disposition réglementaire fixant le montant de la redevance payée sur le particulier usager d'un service public

Taxes

qualification donnée aux perceptions opérées par une collectivité publique à l'occasion de la fourniture à l'administré d'une contrepartie individualisable, à la différence de l'impôt

Taxe d'habitation

impôt direct perçu au profit des collectivités territoriales sur toute personne non indigente disposant à un titre quelconque de locaux d'habitations meublés ; montant établi en fonction de leur valeur locative estimée, selon des taux variant de commune à commune

Taxe professionnelle

impôt direct perçu au profit des collectivités territoriales sur les personnes physiques ou morales exerçant une profession industrielle, commerciale, libérale ou artisanale

Technique juridique

ensemble des moyens juridiques permettant la réalisation du droit dans un but déterminé

Technocratie

Droit constitutionnel : régime où les techniciens et fonctionnaires supplantent en fait ou en droit les hommes politiques dans l'exercice du pouvoir

Témoignage

acte par lequel une personne atteste l'existence d'un fait dont elle a eu personnellement connaissance

Tentative

Droit pénal : activité tendant à la perpétration d'une infraction caractérisée par un commencement d'exécution et non suspendue par un désistement volontaire

Terme

Droit civil : modalité d'un acte juridique faisant dépendre l'exécution ou l'extinction d'un droit d'un événement futur dont la réalisation est certaine

Testament

Droit civil : acte juridique unilatéral par lequel une personne exprime ses dernières volontés et dispose de ses biens pour le temps qui suivra sa mort

- le testament authentique est celui reçu par deux notaires ou un notaire et deux témoins
- le testament mystique est celui qui est écrit par le testateur ou un tiers signé par le testateur présenté clos et scellé à un notaire qui dresse un acte de suscription en présence de deux témoins
- le testament olographe est celui qui est entièrement écrit, daté, signé de la main du testateur

Tierce opposition

voie de recours extraordinaire, de rétraction ou de réformation, ouverte aux personnes qui n'ont été ni parties ni représentées dans une instance et leur permettant d'attaquer une décision qui leur fait grief

Tiers

Droit civil : personne étrangère à un acte juridique

Tiré

Droit commercial : personne contre qui est émise une lettre de change ou un chèque

Tireur

Droit commercial : personne qui émet une lettre de change ou un chèque

Titre

Droit civil : écrit constatant un acte juridique, on dit aussi instrumentum

Titres exécutoires

titres ou actes permettant à leur bénéficiaire de recourir à l'exécution forcée

Titre nobiliaire

Droit civil : distinction conférant la noblesse et attribuée par un souverain

Titre nominatif

Droit commercial : titre qui mentionne le nom de son titulaire et dont la négociation s'effectue par la formalité dite du transfert

Titre participatif

Droit commercial : titre négociable à revenu variable, susceptible d'être émis par les sociétés par actions du secteur public et les sociétés anonymes coopératives

Titre au porteur

Droit commercial : titre ou valeur mobilière ne mentionnant pas le nom de son titulaire

Titre putatif

Droit civil : titre qui n'existe que dans la croyance du possesseur d'un bien

Tolérance

Droit civil : acte accompli sur le fonds d'autrui mais avec la permission du propriétaire

Tontine

Droit civil : opération par laquelle plusieurs personnes constituent par des versements un fonds commun qui sera capitalisé pendant un certain nombre d'années et réparti à l'échéance convenue entre les survivants, déduction faite des frais de gestion

Totalitarisme

Droit constitutionnel : système dans lequel l'Etat établit son emprise sur la totalité des activités humaines

Traditio

Droit civil : terme qui désigne la remise de la chose, objet du contrat

Traité

Droit international public : accord conclu entre Etats ou autre sujets de la société internationale

Transmission à titre particulier

transmission d'un ou plusieurs biens déterminés ou déterminables

Transmission à titre universel

transmission d'une quote-part de biens

Transmission universelle

transmission de tout le patrimoine d'une personne, elle ne peut se réaliser que pour cause de mort

Travaux publics

Droit administratif : travaux exécutés sur un immeuble, dans un but d'utilité générale, soit pour le compte d'une personne publique, soit pour le compte d'une personne privée agissant dans le cadre d'une mission de service public

Tréfonds

Droit civil : ce qui est situé au-dessous d'un terrain

Trésor

Droit civil : chose cachée ou enfouie sur laquelle personne ne peut justifier d'un droit de propriété et qui est découverte par le pur effet du hasard

Trésor public

service public de l'Etat investi d'attributions financières et administratives

Tribunal administratif

Droit administratif : juridiction administrative de droit commun

Tribunal de commerce

juridiction composée de juges élus par les délégués consulaires et chargée de statuer sur les contestations entre commerçants, sur les litiges relatifs aux actes de commerce entre toutes personnes, en matière de redressement et de liquidation judiciaire et de faillite personnelle

Tribunal des conflits

Droit administratif : juridiction la plus haute après le Conseil constitutionnel, placée au-dessus des deux ordres de juridiction, pour juger les conflits de juridiction

Tribunal correctionnel

Procédure pénale : formation du tribunal de grande instance compétente en matière de délit pénal

Tribunal de première instance des communautés européennes

Droit international public : ce tribunal a pour objet d'alléger la Cour de Justice ; il siège à Luxembourg et reste lié à la Cour ; il traite essentiellement les litiges opposant les fonctionnaires européens aux institutions des Communautés et des affaires de concurrence

Tribunal de grande instance

Procédure civile : tribunal siégeant au chef-lieu du département ; juridiction de droit commun de première instance

Tribunal d'instance

Procédure civile : juridiction à juge unique ayant en général pour ressort l'arrondissement

Tribunal militaire international

Droit international public : tribunal institué après la seconde guerre mondiale pour juger les dirigeants allemands et japonais responsables de crimes de guerre contre l'humanité

Tribunal paritaire des baux ruraux

Procédure civile : tribunal d'exception présidé par le juge d'instance, assisté de deux assesseurs représentant les bailleurs et deux assesseurs représentant les fermiers ou métayers, assesseurs élus ; juridiction compétente en matière de bail rural

Tribunal de police

Procédure pénale : formation du tribunal d'instance compétente en matière de contravention

Tutelle

Droit administratif : institution consistant en un contrôle exercé par l'Etat sur les collectivités décentralisées

Droit civil : institution permettant de protéger par voie de représentation certains mineurs ainsi que les majeurs dont les facultés mentales sont gravement altérées

Tuteur ad hoc

Droit civil : personne spécialement chargée d'un acte déterminé pour le compte d'un incapable, lorsque le tuteur ne peut agir du fait de l'existence d'un intérêt personnel dans l'affaire en cause

Tyrannie ou despotisme

Droit constitutionnel : gouvernement monocratique arbitraire

Tuteur

Droit civil : personne chargée de représenter un mineur ou un majeur placé sous le régime de la tutelle

U

Ubi lex non distinguit, nec nos distinguere debemus

il n'y a pas lieu de distinguer lorsque la loi ne distingue pas

Ultra petita

Procédure civile : au-delà de la demande ; le tribunal statue ultra-petita lorsqu'il accorde plus qu'il n'a été demandé ou juge des points qui ne lui ont pas été soumis

Ultra vires

Droit civil, droit commercial : signifie qu'une personne est tenue de payer les dettes et un passif au-delà de ce qu'il recueille ou possède

Union douanière

Droit international public : groupement d'Etats qui ont convenu de supprimer entre eux les barrières de douane

Union économique

Droit international public : groupement d'Etats qui ont convenu d'unifier leurs politiques économiques en les soumettant à des institutions et une législation commune

Union européenne

Droit international public : objectif défini dans le cadre des Communautés européennes en 1972 afin d'établir une union politique entre les Etats membres

Unité, principe de l'

Droit des finances publiques: principe de droit budgétaire à double portée : - exigence que soit soumise à l'approbation du Parlement la totalité des ressources et des charges prévisibles de l'Etat pour l'année à venir ; - toutes doivent être présentées simultanément

Universalité, principe de l'

Droit des finances publiques: principe de droit budgétaire à double portée :
- interdiction de toute compensation entre les ressources et les charges de l'Etat en vue de faire apparaître seulement le solde d'une opératrice génératrice de recette ou de dépense
- opposition à ce qu'une ressource soit affectée au financement privilégié d'une charge particulière

Universalité de droit

Droit civil : ensemble d'éléments composés de droits et d'obligations soumis à un système juridique global

Université

Droit administratif : dans l'organisation de l'Enseignement supérieur antérieur à 1968, établissement public regroupant des Facultés d'une même Académie ; actuellement, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel composé d'unités de formation et de recherche et de centre de recherche

Urbanisme

Droit administratif : ensemble des mesures juridiques et des opérations matérielles qui tendent à réaliser un développement ordonné des agglomérations

Urgence

Procédure civile : circonstance de fait qui permet de demander au juge une décision par ordonnance de requête, par la procédure de référé ou par la procédure à jour fixe

Usage

Droit civil :

- règle coutumière, spéciale à une région ou à une profession que les particuliers suivent habituellement
- utilisation d'une chose

Usage de faux

Droit pénal : utilisation en connaissance de cause d'un écrit falsifié en vue de permettre l'obtention du résultat auquel tend normalement sa production

Usucapion

Droit civil : synonyme de prescription acquisitive

Usufruit

Droit civil : droit réel principal, démembrement du droit de propriété, qui confère à son titulaire le droit d'utiliser la chose, et d'en percevoir les fruits

Usus

Droit civil : dans le droit de propriété, droit d'utiliser la chose sans en percevoir les fruits

Ut singuli, ut universi

lorsque l'on considère une personne, un bien, l'exercice d'une action en justice à titre individuel, on emploie *ut singuli* ; *ut universi* indique que l'on envisage des biens ou des actions dans le cadre d'une universalité

V

Vacance

Droit constitutionnel : temps pendant lequel une fonction reste sans titulaire

Droit civil : vide juridique créé par l'existence ou le refus des personnes appelées à occuper telle situation et dont la conséquence est la prise en charge par l'Etat

Vacation

Procédure civile :

- au singulier, période de temps au cours de laquelle un professionnel exerce ses fonctions
- au pluriel, honoraires correspondant à cette période

Vagabond

Droit pénal : individu sans domicile certain, sans moyens de subsistance, n'exerçant habituellement ni métier, ni profession, punissable de ce seul fait de peines correctionnelles ou d'être pris en charge avec son consentement par le service de l'aide sociale

Vaine pâture

Droit civil : droit qu'ont les propriétaires de terrains situés dans une localité de laisser paître librement les animaux après l'enlèvement des récoltes

Valeur nominale

Droit commercial : valeur inscrite sur une action ou une obligation

Valeurs mobilières

Droit civil, droit commercial : titres négociables représentant les droits d'associés ou de prêteurs à long terme

Valise diplomatique

Droit international public : mode de transport du courrier diplomatique

Vénalité

caractéristique essentielle d'un office ministériel qui consiste pour le titulaire d'une charge à se faire payer un prix par la personne qu'il propose pour nomination au Garde des Sceaux en rémunération de cette présentation

Vente

Droit civil : contrat par lequel une personne dite le vendeur transfère ou s'engage à transférer un bien à une autre dite acheteur qui a l'obligation d'en verser le prix en argent

Vente à l'encan

Droit civil : vente aux enchères publiques

Vente à l'essai

Droit civil, droit commercial : contrat de vente par lequel le transfert de propriété ne devient effectif qu'après que l'essai de la chose vendue a donné satisfaction

Vente à tempérament

Droit civil : variété de vente à crédit dans laquelle le paiement du prix est fractionné en plusieurs versements échelonnés

Vérification d'écriture

Procédure civile : incident provoqué par la dénégation ou la méconnaissance d'écriture ou de signature d'un acte sous seing privé, ce qui oblige à établir de qui émane l'acte opposé

Vérification d'identité

Procédure pénale : recherche coercitive effectuée par un OPJ (officier de police judiciaire) de l'identité d'une personne

Vérification des pouvoirs

Droit constitutionnel : contrôle par les assemblées parlementaires de la régularité de l'élection de leurs membres

Veto

Droit constitutionnel :

- veto royal ou présidentiel : pouvoir reconnu au Chef de l'Etat dans certains régimes de s'opposer aux lois votées par l'assemblée législative
- veto populaire : procédé de la démocratie semi-directe qui permet au peuple sur pétition formulée dans un certain délai par un nombre déterminé de citoyens d'opposer son refus à une loi régulièrement votée par le Parlement

Droit international public : faculté pour un Etat membre lorsqu'une décision doit être prise à l'unanimité d'y faire obstacle par un vote négatif

Viabilité

Droit civil : se dit d'un enfant qui au moment de sa naissance est apte à vivre

Viager

Droit civil : se dit d'un droit dont on a la jouissance durant sa vie mais dont le bénéfice ne passe pas aux héritiers

Vices cachés

Droit civil : défauts de la chose vendue non révélés au premier examen et qui la rendent impropre à l'usage auquel elle est destinée

Vices du consentement

Droit civil : faits de nature à contrarier l'altération du consentement qui entraînent la nullité de l'acte juridique ; ce sont l'erreur, le dol et la violence

Vices rédhibitoires

Droit civil : synonyme de vices cachés
donne l'existence donne lieu à garantie

Viol

Droit pénal : acte de pénétration sexuelle de quelque nature soit-il, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte ou surprise

Violation de domicile

Droit pénal : délit qui consiste pour une personne à s'introduire dans le domicile d'un citoyen contre le gré de celui-ci

Violation de la loi

Procédure civile : la violation de la loi est l'une des principales causes de l'ouverture à cassation

Violence

Droit civil : fait de nature à inspirer une crainte telle que la victime donne son consentement à un acte qu'elle aurait refusé sans cela

Virement

Droit commercial : technique permettant de transférer une somme d'argent d'un compte à un autre par un jeu d'écriture

Visa

Droit international public : mention portée sur un acte par l'autorité compétente à l'effet de lui reconnaître certains effets

Procédure civile : simple mention datée et apposée sur l'original d'un acte de procédure

Vœu

Droit administratif : nom donné pour les opposer aux délibérations aux simples manifestations d'opinion comportant un souhait, émises sous forme de votes par les assemblées des collectivités locales

Droit civil : disposition contenue dans une libéralité par laquelle le disposant souhaite seulement que le bénéficiaire accomplisse une prestation sans la lui imposer en droit

Voies d'exécution

Procédure civile : ensemble de procédures permettant à un particulier d'obtenir par la force l'exécution des actes et jugements lui reconnaissant des prérogatives ou des droits

Voie de fait

Droit administratif : théorie d'origine jurisprudentielle qui se veut protectrice des intérêts des administrés, destinée à sanctionner des irrégularités flagrantes de l'Administration

Voie de nullité n'ont pas lieu contre les jugements

Droit civil : adage qui signifie qu'un acte juridictionnel ne peut être critiqué que par une voie de recours

Voies de recours

moyens mis à la disposition des plaideurs pour leur permettre d'obtenir un nouvel examen du procès ou de faire valoir les irrégularités observées dans le déroulement de la procédure

- les voies de recours ordinaires : opposition et appel
- les voies de recours extraordinaires : tierce opposition, recours en révision, pourvoi en cassation
- les voies de rétractation : opposition, recours en révision
- la voie de réformation : appel

Voirie

Droit administratif : dépendance du domaine public comprenant principalement les voies et places publiques, également les arbres qui les bordent et les égouts ; la voirie fait l'objet d'un régime juridique spécifique

Vol

Droit pénal : soustraction frauduleuse de la chose d'autrui

Volenti non fit injuria

Droit civil : il n'est pas fait de tort à celui qui a consenti

Votant

Droit constitutionnel : électeur qui ayant le droit de voter a pris part effective à un scrutin

Votation

Droit constitutionnel : délibération directe des citoyens sur un problème déterminé

Vote

Droit constitutionnel : acte par lequel un citoyen participe en se prononçant dans un sens déterminé au choix de ses représentants ou à la prise d'une décision

- vote facultative : vote que le citoyen est libre d'émettre ou de ne pas émettre
- vote obligatoire : vote imposé par la loi sous peine de sanction en cas d'abstention
- vote par procuration : vote par l'intermédiaire d'une personne désignée par l'électeur
- vote préférentiel : faculté pour l'électeur de modifier l'ordre de présentation des candidats sur une liste

Vote bloqué

Droit constitutionnel : procédure qui permet à un Gouvernement d'obliger l'Assemblée à se prononcer par un seul vote sur tout ou partie du texte en discussion en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par lui

Vues et jours

Droit civil : ouvertures qui peuvent être pratiquées dans les murs séparant deux fonds

- les jours sont des ouvertures pratiquées dans un mur séparatif qui n'appartient qu'à un seul des propriétaires voisins
- les vues sont des ouvertures qui ne peuvent être pratiquées que dans des murs situés à une certaine distance du fonds voisins

W

Warrant

Droit commercial : billet à ordre souscrit par un commerçant et garanti par des marchandises déposées dans un magasin général ou qu'il s'engage à conserver chez lui

Z

Zone d'aménagement concerté

Droit administratif : zone foncière à l'intérieur de laquelle une personne publique intervient en vue d'aménager et d'équiper les terrains pour y réaliser des constructions et-ou des équipements collectifs ou privés ; à l'intérieur des ZAC, il peut être dérogé aux règles habituelles d'urbanisme

Zone d'aménagement différé

Droit administratif : zone généralement située en secteur péri-urbain, à l'intérieur de laquelle existe un droit de préemption au profit d'une personne publique ou d'une société d'économie mixte d'aménagement permettant en cas d'aliénation d'immeubles bâtis ou non bâtis, de payer seulement le prix du bien un an avant la création de la ZAD ; institution créée afin de prévenir la spéculation foncière

Zone économique exclusive

Droit international public : née par décision unilatérale de certains Etats revendiquant l'exercice de droits souverains sur les ressources d'une zone s'étendant jusqu'à 200 milles de ses côtes consécration par la convention de Montego Bay du 10 décembre 1982

Zone franc

Droit financier : zone monétaire regroupant autour de la République française des Etats reliés à celles-ci par des liens historiques ; constituée essentiellement des départements d'Outre-Mer et jusqu'à la création de l'euro des Etats africains et malgache ; elle se caractérise par la convertibilité réciproque illimitée et à des parités fixes de l'ensemble des monnaies de ses membres

Zone franche

Droit financier : portion de territoire plus ou moins étendue à l'intérieur desquels pour des raisons d'opportunité des produits originaires ou à destination d'un Etat limitrophe circulent à des conditions fiscales privilégiées

Zone d'influence

Droit international public : zone réservée par traité à l'influence politique exclusive d'un Etat déterminé

Zone de libre échange

Droit international public : zone comprenant le territoire de plusieurs Etats qui ont supprimé entre eux les barrières douanières mais ont conservé chacun la liberté de leur tarif douanier vis-à-vis des pays tiers

Anaxagora, 13 juillet 2005